

Géographie de l'École



7
Octobre 2001

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DU DÉVELOPPEMENT

Cet ouvrage est édité par le ministère
de l'Éducation nationale
Direction de la programmation
et du développement
3/5, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Directeur de la publication :

Jean-Richard CYTERMANN

Rédaction en chef :

Paul ESQUIEU, Marie-Hélène PRIEUR,
Joël BOUVIER

Ont participé à cette édition :

Virginie ANDRIEUX,
Marie-Laurence DELACOURT,
Brigitte DETHARE, Bruno DIETSCH,
Laure FERRAIT, Isabelle HATRISSE,
Bernadette HÉE, Catherine IMPORTUNA,
Christophe JAGGERS, Clotilde LIXI,
Claude MALÈGUE, Françoise MARTINEZ,
Catherine MOISAN, Aline PAURON,
Sylvaine PÉAN, Pascale POULET,
Philippe RAYNAUD, Christine REBIÈRE,
Caroline RENAULT, Naghmeh ROBIN,
Marie-Claude RONDEAU, Bernadette ROUSSEAU,
Mélanie VANDERSCHULDEN,
ainsi que les bureaux B1, B2 et B3 de la DESCO

Secrétariat de rédaction :

Marie ZILBERMAN

Conception PAO :

Frédéric VOIRET

Impression :

Imprimerie nationale

Diffusion et vente :

MEN – DPD
Bureau de l'édition et de la diffusion
58, boulevard du Lycée
92170 VANVES
Service commercial : tél. 01 55 55 72 04
fax. 01 55 55 72 29

Géographie de l'École

Préface

Cette édition, la septième depuis 1993, reprend, après un numéro spécial sur les années 1990, le cours annuel normal de sa parution. Fruit d'un travail collectif qui associe de nombreuses unités de la direction, Géographie de l'École est devenu, comme l'état de l'École, une des publications de référence de la direction.

Ce numéro se situe dans une triple perspective :

– participer à l'amélioration du pilotage du système éducatif et notamment du pilotage par le recteur de son académie. L'utilisation de Géographie de l'École va de pair avec le développement de la contractualisation des académies coordonnée par la Direction de l'enseignement scolaire, et avec l'évaluation des académies conduite par les deux inspections générales. L'existence d'un système d'indicateurs partagé induit d'autres modes de dialogue et de travail, plus transparents et plus cohérents entre l'administration centrale et les académies.

– participer à la modernisation de la gestion publique ; ce n'est point un hasard si Géographie de l'École comme l'état de l'École sont joints au premier rapport d'activité ministériel. Ces publications témoignent en effet d'un nécessaire souci de transparence de l'action publique et ont joué en ce domaine un rôle de précurseurs.

– enfin, Géographie de l'École s'inscrit dans un thème central de l'activité de la direction, celui de la connaissance et de l'analyse des disparités territoriales. Une typologie des académies établie par Catherine MOISAN (IGEN) est présentée dans ce numéro. Elle amène à s'interroger sur les raisons de la permanence mais aussi des changements que l'on observe dans la situation des académies. Pour donner un exemple, au moment de la sortie des résultats du baccalauréat, tout le monde aimerait connaître les explications des très bonnes performances des académies de Nantes et Rennes, alors que l'Ouest de la France avait, il y a une trentaine d'années, des résultats plutôt inférieurs à la moyenne.

C'est pour rechercher les facteurs explicatifs de ces disparités, que la DPD lance, avec la DATAR et le ministère de la Recherche, un appel d'offres pluridisciplinaires à destination de la communauté scientifique et universitaire.

Jean-Richard CYTERMANN

Présentation

Cette nouvelle édition se propose, comme les précédentes, de décrire, rassembler et mettre en regard les principales caractéristiques régionales et académiques de notre système de formation, avec un triple souci :

- veiller au développement équilibré de notre appareil de formation, respectant le principe d'équité ou d'égalité des chances affirmé dans la loi d'orientation de 1989, « *l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique* » ;
- dresser le constat d'une diversité régionale somme toute légitime, permettant à chacun de se situer par rapport aux autres comme de suivre dans le temps sa propre progression ;
- disposer, au travers de cette variété de situations et de réponses, d'un véritable champ d'observations, livrant des éléments de comparaison et de réflexion sur l'éventail des choix éducatifs.

Cinq thèmes principaux :

Actualisant et enrichissant les données parues dans les éditions précédentes, ce septième numéro rassemble 30 indicateurs, le plus souvent relatifs à l'année scolaire 2000-2001 et regroupés en cinq grands thèmes :

- **l'environnement économique et social** intègre les résultats du dernier recensement de la population (1999) en matière d'évolution démographique et de structure sociale, et renseigne sur les richesses régionales, le revenu des ménages, les situations de précarité ou de chômage ;
- **l'offre de formation** distingue les modes d'accueil et conditions de scolarisation proposés aux élèves, de la maternelle au supérieur : scolarisation précoce et apprentissage de langues vivantes en primaire, enseignement adapté et éducation prioritaire, filières offertes aux lycéens et étudiants, taille des établissements et part du secteur privé, etc. ;
- **les moyens et les ressources humaines** s'appuient sur les éléments du « compte de l'Éducation » pour mesurer les coûts moyens par écolier, collégien, lycéen et étudiant, en distinguant la participation des collectivités territoriales de l'effort consenti par le ministère de l'Éducation nationale ; cette partie renseigne aussi sur les personnels et les taux d'encadrement des élèves ;
- **les parcours scolaires** informent sur l'élève : fréquences de scolarisation, de retards scolaires, niveaux de formation atteints à la sortie de l'enseignement secondaire ;
- **les résultats** présentés sont à la fois internes au système éducatif (scores obtenus aux opérations nationales d'évaluation, succès aux examens, fréquences d'obtention du baccalauréat) et externes (accès à l'emploi selon le diplôme possédé).

Cet ensemble d'indicateurs est complété par une étude des disparités de situations qui peuvent exister au sein même de chaque académie, s'appuyant sur une analyse typologique des 4 956 collèges publics de métropole, répartis selon le degré de difficultés sociales et scolaires qu'ils peuvent rencontrer.

Sommaire

N°	L'environnement économique et social	5
1	L'évolution démographique.....	6
2	La structure sociale et économique.....	8
3	La richesse des régions et des ménages.....	12
4	Le chômage et la précarité.....	14
	L'offre de formation	17
5	L'évolution des effectifs scolarisés.....	18
6	L'offre de formation dans le premier degré.....	20
7	L'offre de formation en premier cycle.....	22
8	L'offre de formation en second cycle.....	24
9	Le poids de l'enseignement supérieur.....	26
10	Les entrées dans le supérieur.....	30
11	Les établissements d'enseignement privés.....	32
12	L'éducation prioritaire.....	34
13	Les conditions d'accueil des élèves.....	36
	Les moyens et les ressources humaines	41
14	La dépense d'éducation du MEN... ... et des collectivités territoriales.....	42
15	Les boursiers.....	46
16	L'encadrement des élèves du premier degré.....	48
17	L'encadrement des élèves du second degré.....	50
18	Le personnel enseignant.....	52
19	Le personnel administratif, technique et d'encadrement.....	54
	Les parcours scolaires	57
20	La scolarisation des jeunes âgés de 16-24 ans.....	58
21	Les retards scolaires dans l'enseignement secondaire.....	60
22	Les flux de sortie de l'enseignement secondaire.....	62
23	Les poursuites d'études en universités.....	64
24	La scolarisation des filles.....	66
25	L'apprentissage et les contrats d'insertion en alternance.....	68
	Les résultats	71
26	Les acquis scolaires à l'entrée en sixième.....	72
27	La proportion de bacheliers généraux, technologiques et professionnels... ..	76
28	La réussite aux examens.....	80
29	La situation des jeunes sept mois après leur sortie de l'école.....	84
30	Typologies des académies.....	86
	Annexe : Typologie des collèges publics et répartition territoriale.....	89

L'environnement économique et social

De 1990 à 1999, des évolutions démographiques contrastées

Des flux migratoires en faveur du Sud et de l'Ouest

Le Nord reste plus jeune, mais...

... les effectifs des 2-16 ans progressent particulièrement dans le Midi

Entre les deux recensements de 1990 et 1999, la population métropolitaine s'est accrue de 1,9 million d'habitants. La progression démographique, proche de 0,4 % par an, s'est un peu ralentie par rapport à la décennie précédente (+ 0,5 % par an). L'augmentation se concentre dans les départements des Alpes, des littoraux méditerranéen et atlantique, ainsi qu'en Alsace et dans la grande couronne parisienne. Dans le même temps, les départements d'Outre-mer enregistrent une progression encore plus forte de 1,5 % par an. À l'inverse le Massif central, le Nord, la Champagne et la Lorraine stagnent ou continuent de se dépeupler.

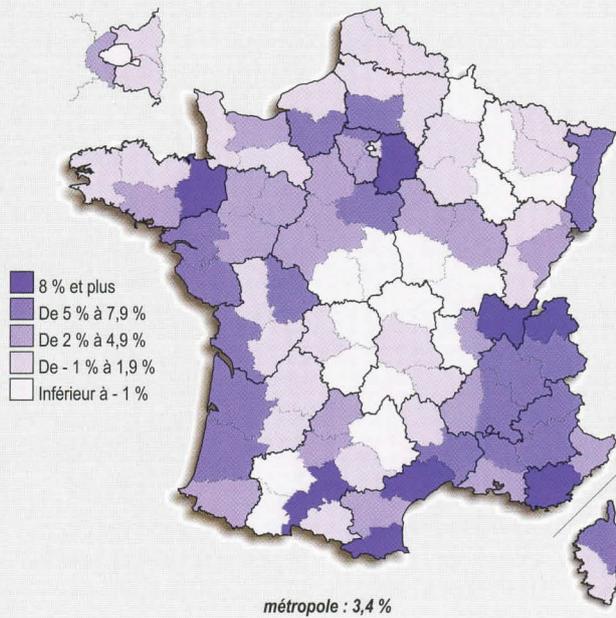
Ces évolutions peuvent tenir à des soldes naturels ou migratoires plus ou moins importants. Ainsi, les naissances l'emportent nettement sur les décès dans le Nord, en Alsace, en Rhône-Alpes ou en Ile-de-France alors que c'est l'inverse pour le Massif central. Dans les DOM, le solde naturel (+ 1,45 % par an) explique l'essentiel de la croissance démographique. Quant aux phénomènes de mobilité, ils ont eu tendance à diminuer : la moitié des français ont déménagé, 15,8 % ont changé de département et 9,5 % de région. Ces flux migratoires se font au bénéfice des régions du Sud et, de plus en plus, de l'Ouest. Dans les régions du Nord, de la Basse-Normandie à la Franche-Comté, les sorties l'emportent sur les entrées. L'Ile-de-France, qui enregistre une baisse des entrées, présente le solde migratoire le plus négatif.

Cette opposition Nord-Sud se retrouve en partie dans la structure par âge des populations. De 1990 à 1999, le phénomène de vieillissement se poursuit : 32 % des habitants ont moins de 25 ans, contre 35 % au précédent recensement. Alors que ces proportions dépassent 35 % en grande couronne parisienne ou dans le Nord, elles sont minimales en Creuse (23 %) et inférieures à la moyenne dans des départements ruraux du Sud-Ouest et du centre de la France.

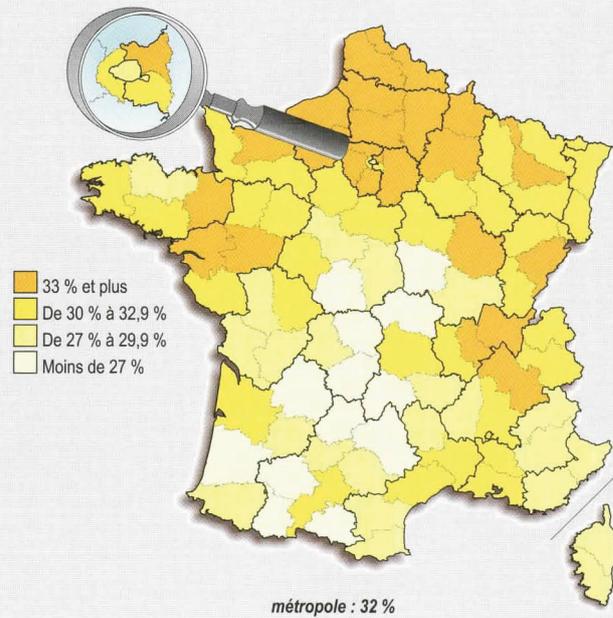
La vitalité démographique du quart Sud-Est et du littoral méditerranéen, pour partie liée aux flux migratoires, se traduit aussi par des accroissements sensibles du nombre de jeunes, notamment ceux de la tranche 2-16 ans qui sont tous scolarisés. Le vieillissement de ces régions tend donc à s'atténuer, contrairement au Massif central où la baisse démographique est importante parmi les jeunes générations : - 9 % et au-delà de 1990 à 1999. Le même phénomène touche des départements ruraux de l'Ouest, de la Champagne, de la Lorraine, mais aussi le Pas-de-Calais. De tels mouvements démographiques demandent un aménagement régulier de la carte scolaire.

L'évolution démographique

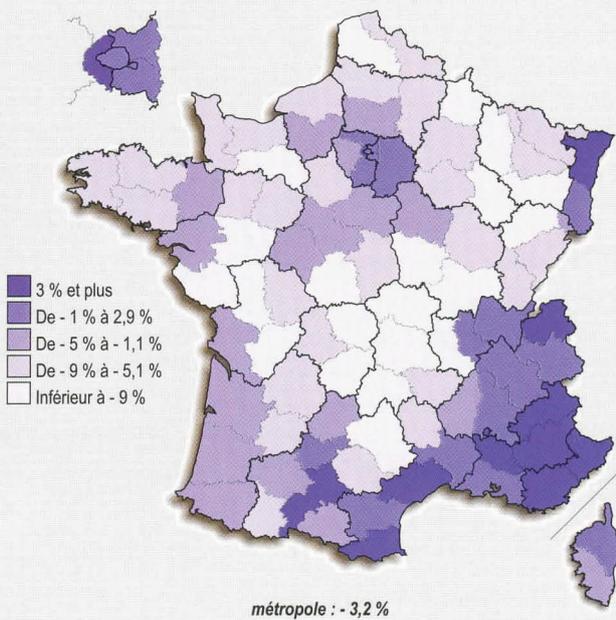
Évolution de la population entre 1990 et 1999



Part des moins de 25 ans en 1999



Évolution des 2-16 ans entre 1990 et 1999



L'ampleur des transformations économiques et sociales

Comme l'ensemble des pays industrialisés, la France continue de connaître des mutations économiques de grande ampleur, accompagnées d'une profonde transformation de la structure sociale de la population, et notamment une forte élévation de ses niveaux de formation et de qualification.

Traduisant le développement de la scolarisation, et répondant aux exigences économiques accrues, la proportion de bacheliers parmi les personnes de 25 ans et plus ne cesse d'augmenter : elle atteint maintenant 30 % en métropole (pour moins de 20 % Outre-mer), soit 8 points de plus qu'en 1990 et 17 points de plus qu'en 1975.

Dans le même temps, l'évolution des emplois conduit à une hausse continue du nombre de cadres (cadres supérieurs, professions libérales et professions intermédiaires, anciennement cadres moyens), notamment dans le secteur tertiaire (les services). Aujourd'hui, un tiers des jeunes scolarisables, de 16 ans ou moins, sont enfants de cadres, contre seulement 19 % en 1975.

Ces évolutions rejaillissent sur la demande sociale d'éducation et constituent la source de futurs et nouveaux développements : plus les parents ont fréquenté l'école, plus leurs enfants ont de chances de poursuivre avec succès des études longues. Elles ont touché l'ensemble du territoire français, mais en laissant subsister d'importantes disparités géographiques.

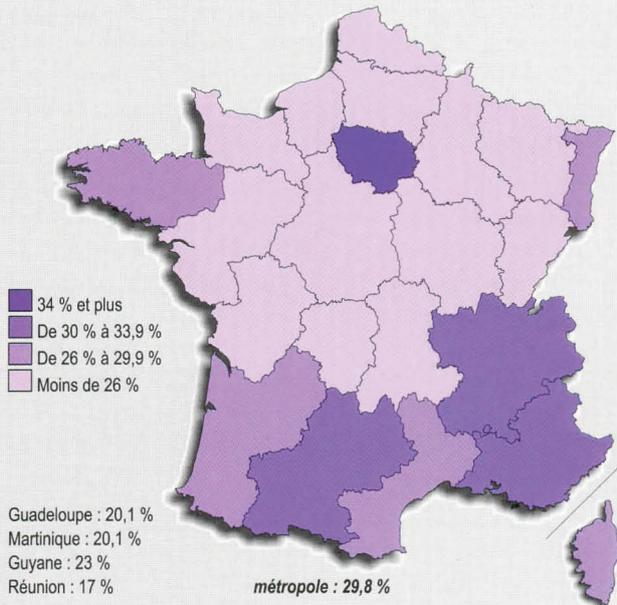
L'Île-de-France se distingue toujours par le nombre de ses diplômés et de ses cadres

Avec 42 % de bacheliers dans la population adulte au recensement de 1999 et 43 % d'enfants de cadres, l'Île-de-France se distingue toujours nettement de la province, loin devant Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées (31 et 36 % respectivement), suivies de Provence – Alpes – Côte-d'Azur (31,5 % de bacheliers et seulement 32 % de cadres), l'Alsace et la Bretagne (moins de 30 % de bacheliers, mais un peu plus d'un tiers d'enfants de cadres). À l'opposé, les régions qui entourent l'Île-de-France comptent seulement de 23 à 24 % de bacheliers parmi les plus de 25 ans, les proportions de cadres étant minimales (de 25 à 26 %) dans le Nord et en Champagne.

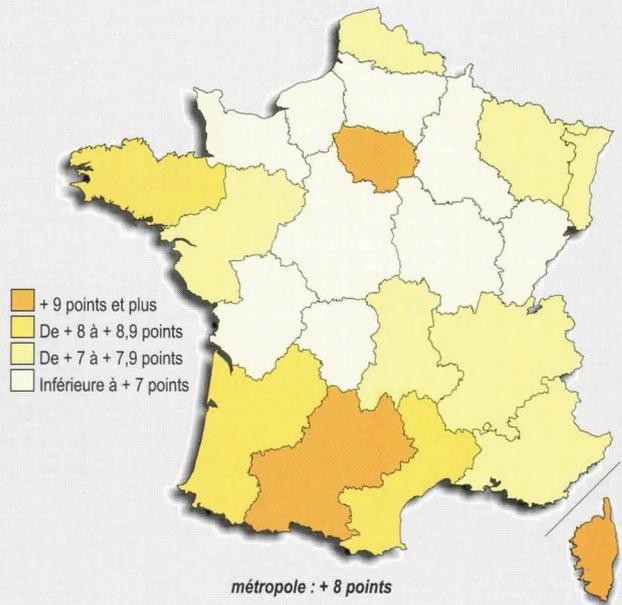
Les caractéristiques locales du système éducatif et les disparités de scolarisation ne sont pas seules responsables du maintien de telles différences de structure sociale, liées aussi à l'attraction que les diverses activités économiques peuvent exercer auprès de diplômés ou cadres extérieurs, formés dans d'autres régions. Ces phénomènes migratoires bénéficient à l'Île-de-France, la région toulousaine ou bien Rhône-Alpes ; ils jouent à l'inverse en défaveur des régions du Nord et du Nord-Est qui, malgré les progrès scolaires réalisés, continuent de perdre nombre de leurs diplômés lors de l'entrée dans la vie active.

La structure sociale...

Proportion de bacheliers dans la population de 25 ans et plus en 1999

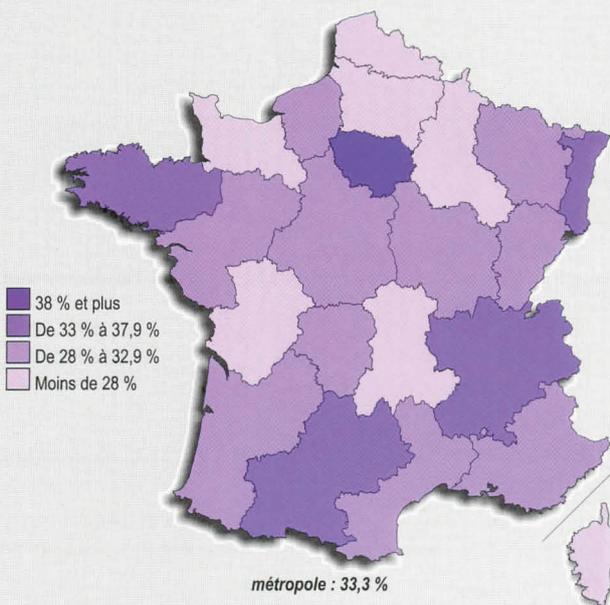


Évolution de la proportion de bacheliers dans la population de 25 ans et plus entre 1990 et 1999

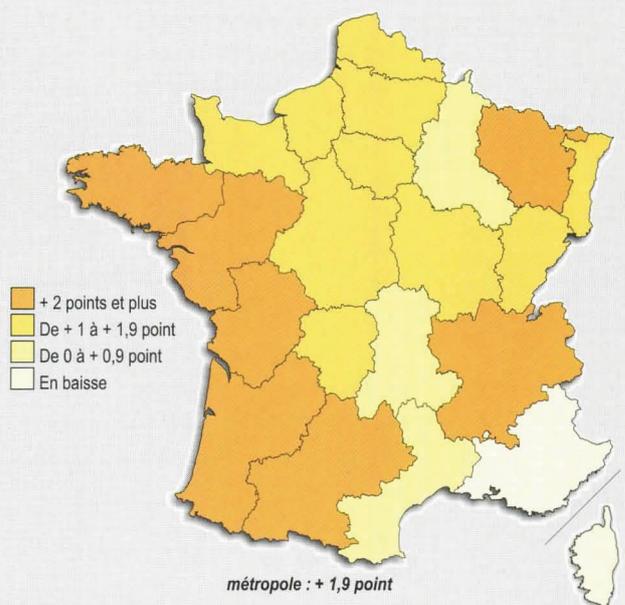


Origine sociale des 0-16 ans

% de cadres et professions intermédiaires en 1999



Évolution du % entre 1990 et 1999



**Recul général du secteur industriel
et du poids de la catégorie ouvrière**

De 1990 à 1999, la proportion de bacheliers dans la population adulte a davantage crû en Ile-de-France, Bretagne, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées qu'en Bourgogne ou Normandie, qui ne tendent donc pas à rattraper leurs retards. Pendant cette période, la proportion d'enfants de cadres a progressé en moyenne de 2 points, mais de plus de 3 dans l'Ouest et Midi-Pyrénées, alors qu'elle stagne dans le Sud-Est.

Durant la dernière décennie, le poids des secteurs agricole et industriel a continué de diminuer, pour représenter maintenant moins de 30 % de l'emploi total. Désormais inférieure à 5 % sur l'ensemble de la métropole, la part de l'agriculture reste supérieure à 8 % dans le Sud-Ouest et l'Ouest, et en Limousin. Les activités industrielles ont également vu leur poids relatif décliner, pour regrouper maintenant moins d'un quart des actifs. Elles demeurent mieux représentées dans la moitié nord de la France, notamment en Franche-Comté et Alsace, mais aussi dans les Pays de la Loire.

L'évolution de l'origine sociale des jeunes de 16 ans et moins traduit de telles transformations. Les enfants d'ouvriers sont aujourd'hui à peine plus nombreux que les enfants de cadres (35 % contre 33 %), alors que l'écart atteignait encore 9 points en 1990. Dans les régions du Nord, environ 45 % des jeunes sont enfants d'ouvriers, pour moins de 30 % en Ile-de-France et Midi-Pyrénées. Depuis 1990, le recul de cette catégorie sociale, en moyenne de 5 points, est général mais plus prononcé dans les anciennes régions industrielles de Haute-Normandie et Nord – Pas-de-Calais que dans l'Ouest de la France.

**Des espaces à dominante rurale
dont le dépeuplement
a globalement cessé**

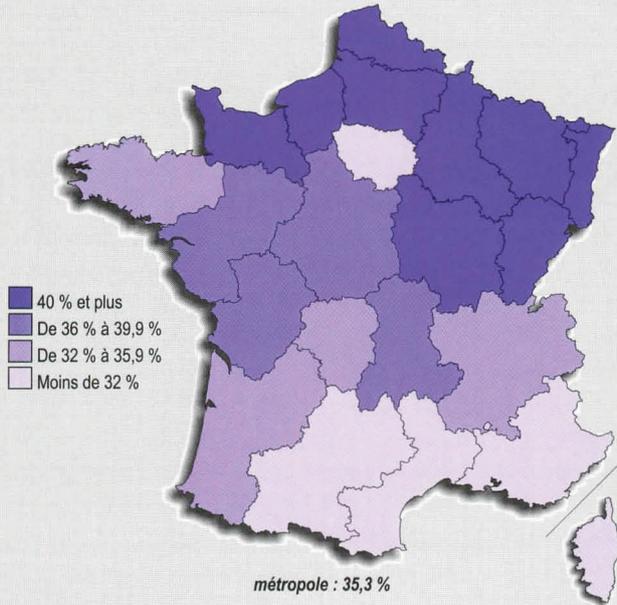
La ruralité peut s'apprécier au travers de l'activité économique, mais aussi de l'importance des « espaces à dominante rurale » (tels que l'INSEE les définit). Ces zones, dont le dépeuplement a globalement cessé entre les deux derniers recensements, regroupent moins de 20 % de la population en Ile-de-France, dans des départements du Sud-Est, en Alsace et dans le Nord, mais plus de la moitié dans des départements du Sud-Ouest et sud du Massif-central, de Basse-Normandie et du Nord-Est. De telles différences pèsent fortement sur les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants.

**Des activités tertiaires
plus fortement représentées
dans le sud et en Ile-de-France**

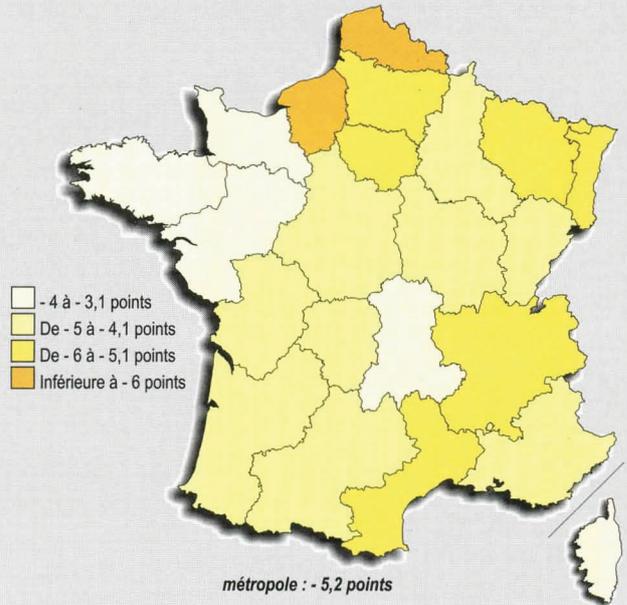
Porté par le développement intense des services (en particulier dans les domaines de l'enseignement, du médical et paramédical, des activités culturelles ou de loisirs, des services financiers ou aux entreprises), le secteur tertiaire rassemble désormais plus de 70 % des actifs. Devenu partout dominant, il laisse cependant apparaître une carte contrastée et pratiquement inverse de celle de la présence ouvrière, où l'Ile-de-France et le Sud devancent de plus de 10 points le Limousin et des régions situées dans la moitié nord de la France.

Origine sociale des 0-16 ans

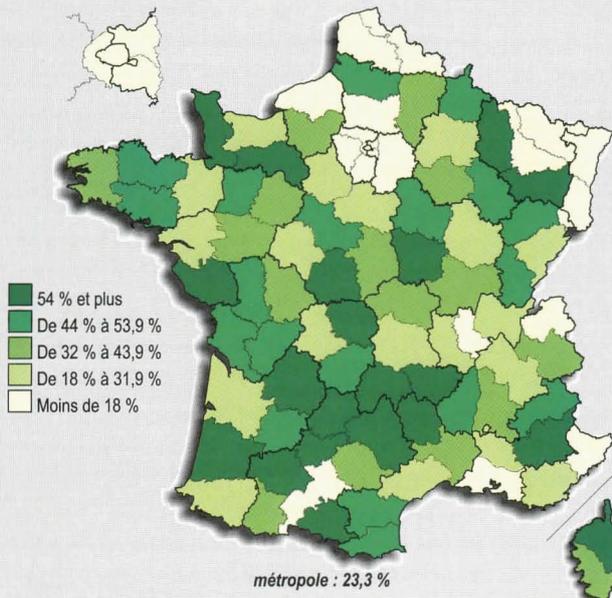
% d'ouvriers en 1999



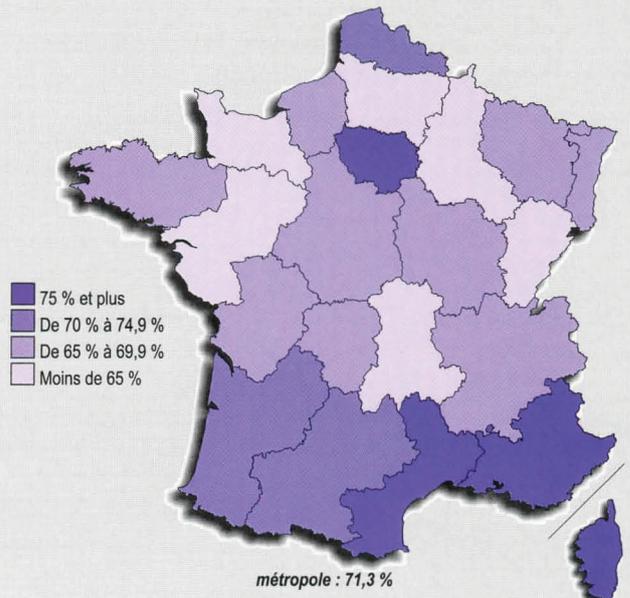
Évolution entre 1990 et 1999



Proportion de population rurale en 1999
(selon définition de 1990)



Part de l'emploi tertiaire dans l'emploi total en 1998



**L'Ile-de-France toujours
nettement plus riche
que la province**

De 1990 à 1998, la richesse nationale (PIB) par habitant a augmenté de 25 % en francs constants, passant de 115 000 F à 143 000 F pour la métropole. Malgré une légère réduction des disparités (74 % d'écart entre régions extrêmes en 1998 contre 84 % en 1990), la richesse reste assez inégalement répartie, avec une opposition persistante entre l'Ile-de-France, dont le PIB par habitant la situe 50 % au-dessus de la moyenne nationale, et le reste du territoire où seules l'Alsace et Rhône-Alpes dépassent cette moyenne. Révélatrices d'une plus ou moins grande vitalité économique, de telles différences peuvent induire des besoins de formation, des demandes de la part des familles, des investissements de la part des collectivités territoriales, variables d'une région à l'autre.

Tandis que l'Ile-de-France distance un peu moins nettement les autres régions qu'en 1990, la richesse par habitant a eu tendance à se rapprocher de la moyenne nationale dans les régions où elle était la plus faible, à l'exception toutefois du Languedoc-Roussillon. En 1998, cette région figure avec la Corse plus de 23 % en dessous de la moyenne nationale (110 000 F environ), la Bretagne, le Massif Central, la Picardie, le Nord et Poitou-Charentes se situant entre 16 et 20 % en dessous. La Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie, proches de la moyenne nationale en 1990, reculent assez nettement.

**Des revenus des ménages
moins disparates que les richesses
économiques des régions**

La richesse économique d'une région, fonction de l'activité des entreprises qui y sont implantées, ne profite pas nécessairement à ses habitants. La carte des « revenus des ménages » fait apparaître un paysage légèrement différent et moins disparate. Si l'on retrouve en tête les ménages de l'Ile-de-France, leurs revenus ne dépassaient en 1996 que de 23 % (contre 29 % en 1990) ceux des ménages de province, parmi lesquels les Alsaciens et les Aquitains restaient les seuls à dépasser la moyenne nationale. Les écarts en dessous de cette moyenne restent limités et ne dépassent 10 % qu'en Picardie et Nord – Pas-de-Calais.

La situation des régions selon leur richesse économique ou celle de leurs ménages n'ont pas toujours évolué dans le même sens. Alors qu'on relève des progrès concordants en Auvergne, Bourgogne, Bretagne et Corse, le revenu des ménages a évolué favorablement en Normandie, Franche-comté, Languedoc-Roussillon, contrairement à la richesse par habitant.

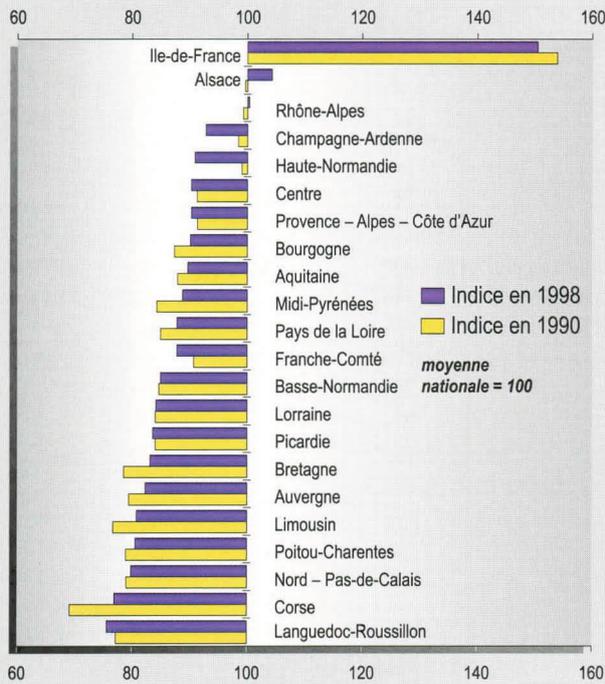
**Hausses du nombre d'emplois
occupés en Alsace et dans l'Ouest,
légères baisses en Limousin
et Ile-de-France**

Entre les deux recensements de 1990 et 1999, la population active occupée a progressé en moyenne de 3 % en métropole. Tandis qu'elle diminue de 1 à 2 % en Ile-de-France, Champagne-Ardenne et Limousin, elle augmente de 7 à 9 % en Alsace, Bretagne, Pays de la Loire et Languedoc-Roussillon. De tels contrastes semblent davantage liés à des facteurs démographiques (variations de la population en âge d'activité), migratoires ou de comportement (travail féminin), qu'à des mouvements de hausse ou de baisse du chômage.

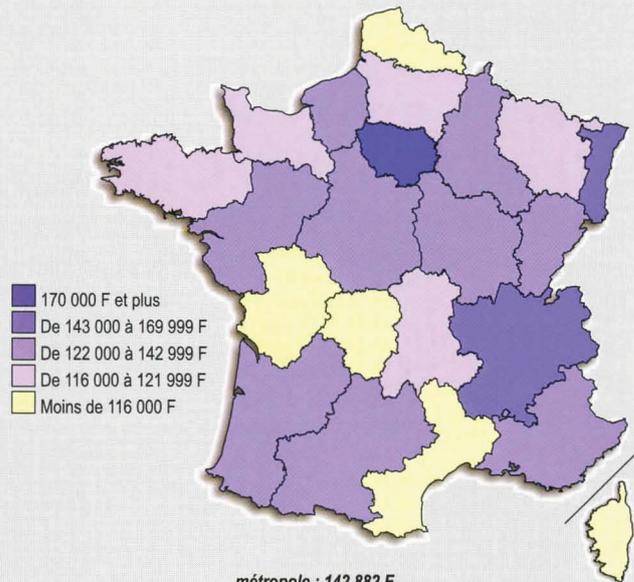
La richesse des régions et des ménages

Disparités régionales de PIB par habitant

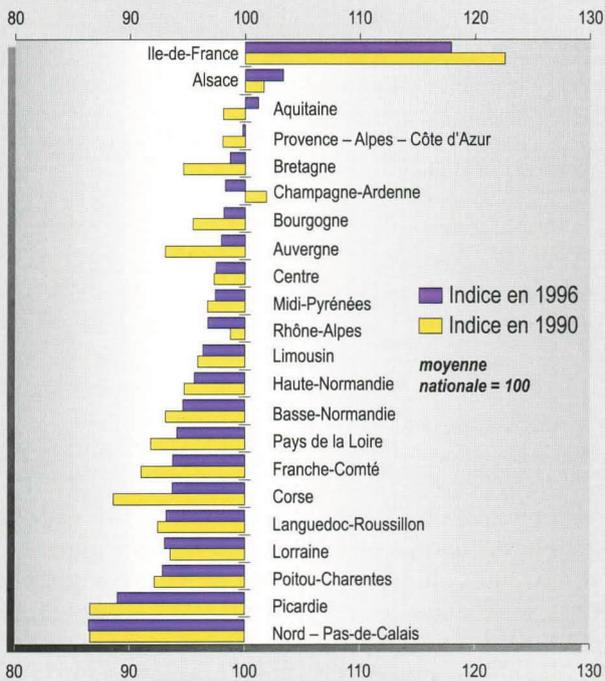
PIB par habitant en 1990 et 1998



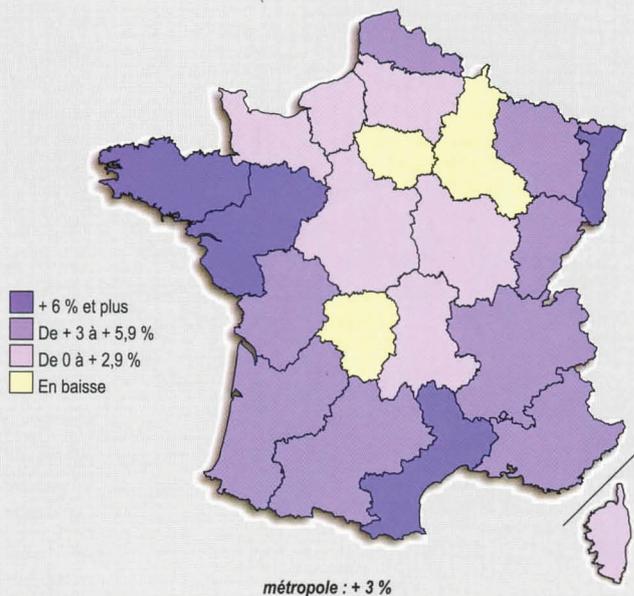
1998



Revenu disponible par habitant en 1990 et 1996



Évolution de la population active occupée entre 1990 et 1999



Source : INSEE

**Le chômage touche moins
d'un actif sur dix en 2000...**

**... mais reste plus élevé dans le Nord
et le Midi méditerranéen**

**Fin 2000, 7 % de demandeurs d'emplois
parmi les 16-24 ans, avec des variations
régionales du simple au double**

**L'attribution du RMI ou
des bourses en collège
fait ressortir les mêmes
zones de précarité**

La France a connu, au cours des années 1990, une montée des situations de précarité, variable selon les régions, qui peut expliquer certaines des difficultés rencontrées par les jeunes, d'abord dans leurs parcours scolaires, puis pour accéder à une activité professionnelle stable.

De 4 % en 1975, le taux de chômage (au sens du BIT) de l'ensemble de la population active métropolitaine est passé à 8,9 % en 1990, puis 12,5 % en 1997, avant d'amorcer une décrue le ramenant en dessous de 10 % en 2000 (9,6 %).

De 1990 à 2000 la hausse moyenne s'établit donc à 0,7 point, mais avec des variations importantes, de - 2,6 points dans le Cantal à + 3,2 points en Haute-Garonne. Le chômage a diminué en Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Limousin, et dans les départements ruraux des Hautes-Pyrénées, Gers, Aude, Lozère, Cantal, Allier, Vosges, etc. Il a augmenté partout ailleurs, mais plus nettement dans des régions où la situation était déjà préoccupante : Nord et Midi méditerranéen où il peut toucher jusqu'à 15 % des actifs. Tandis que les départements urbains de Toulouse, Bordeaux et de Seine-Saint-Denis présentent aussi des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale, la situation reste beaucoup plus favorable en Alsace, Franche-Comté, Savoie, et dans le Massif Central.

L'allongement des études repoussant l'âge d'entrée sur le marché du travail, les moins de 25 ans sont devenus moins nombreux parmi l'ensemble des actifs (moins de 10 %), comme parmi les demandeurs d'emploi (18,2 % en mars 2000 d'après l'INSEE). Soumis à d'importants mouvements saisonniers, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi est de 511 000 en décembre 2000, soit 7,4 % de l'ensemble de la population âgée de 16 à 24 ans. La proportion varie du simple à plus du double selon les régions : 4,2 % en Ile-de-France et 4,8 % en Alsace, contre 10 à 11 % en Picardie, Haute-Normandie et Nord - Pas-de-Calais.

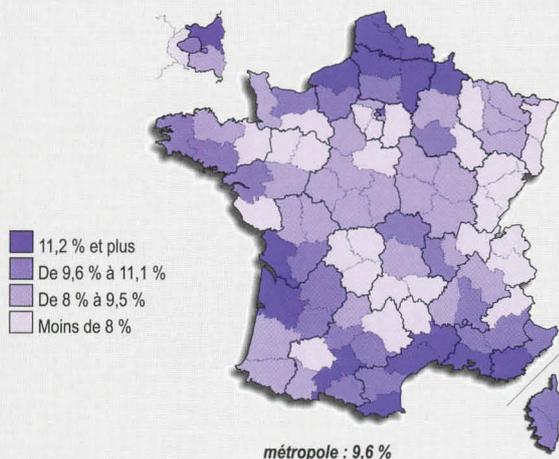
La proportion de personnes, dépourvues d'emploi et souvent de qualification, qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (RMI) atteint 3,3 % au milieu de l'année 2000. Les données départementales font ressortir une « géographie » proche de celle du chômage : l'Outre-mer (17 %), le Nord, le Midi méditerranéen, la Haute-Garonne et la Corse (entre 4 et 7 %) comptent ainsi nettement plus de bénéficiaires du RMI que les départements bretons, alpins, alsaciens, du sud du Massif central, ou bien des Yvelines et de la Seine-et-Marne. On retrouve le même constat pour la proportion de collégiens percevant une bourse au taux le plus élevé, compte tenu des conditions de revenus qui s'appliquent alors aux familles* : ces boursiers représentent près de 10 % des effectifs en Pyrénées-Orientales, Bouches-du-Rhône et Gard, contre moins de 3 % dans la grande couronne parisienne, l'Ain, le Jura et la Haute-Savoie.

* En 2000-2001 le montant maximal des bourses est de 1 821 F par an, pour un revenu fiscal de référence en 1998 de 7 345 F + 30 % par enfant à charge.

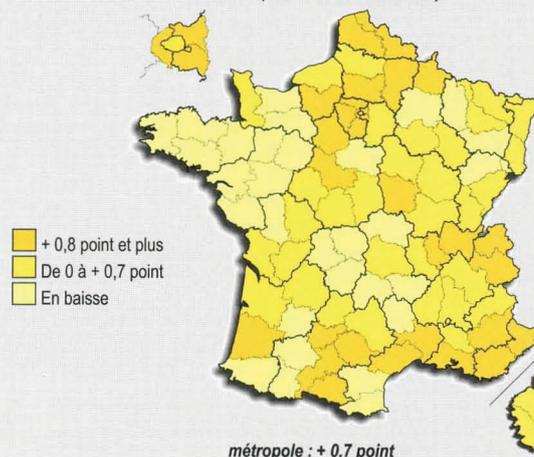
Le chômage et la précarité

Taux de chômage

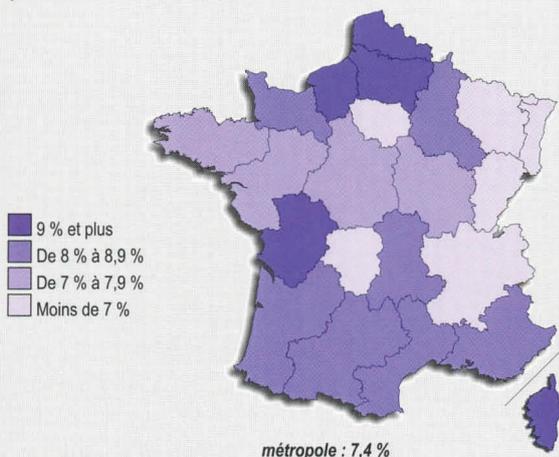
en 2000



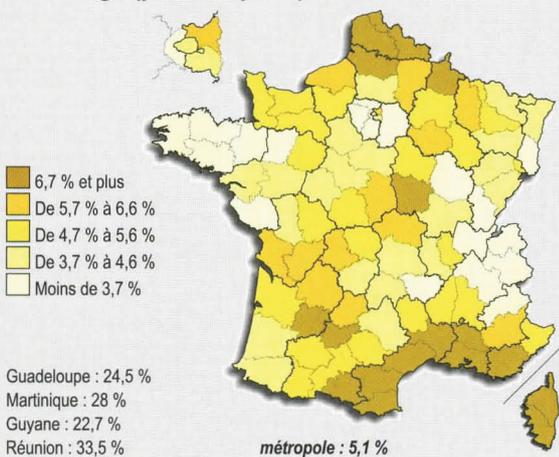
Évolution sur 10 ans (de 1990 à 2000)



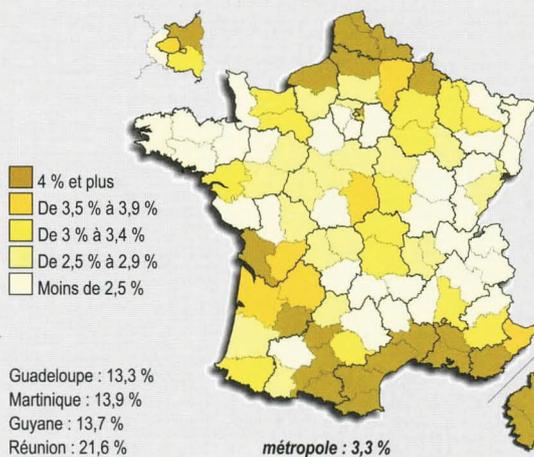
Proportion de demandeurs d'emploi
parmi les 16-24 ans en décembre 2000



Proportion de boursiers dans la tranche haute
en collège (public + privé) en 2000-2001



Proportion de RMIstes au 30 juin 2000



L'offre de formation

Les évolutions contrastées des effectifs d'élèves demandent des aménagements de la carte scolaire

Le nombre d'écoliers baisse, surtout dans le Massif central et le Nord-Est

Moins d'élèves dans les collèges et lycées, mais hausse générale de l'apprentissage

Réduction des disparités dans l'enseignement supérieur

La densité et la répartition de la population sur le territoire français ont continué de se modifier durant la période intercensitaire 1990-1999 (*indicateur 1*), entraînant des évolutions contrastées des populations scolaires. De tels mouvements demandent un aménagement permanent de la carte scolaire, et de la répartition des moyens entre les différentes académies. Ils posent la question du maintien d'établissements ruraux, et du développement du réseau des écoles, collèges et lycées citadins, notamment dans certaines banlieues.

Le premier degré est directement soumis aux évolutions démographiques. De 1990 à 1999, il a perdu de manière assez régulière environ 400 000 écoliers, soit une baisse de 6 % sur l'ensemble de la métropole. La carte des départements qui perdent le plus d'écoliers correspond à celle des zones de dépeuplement. Les baisses d'effectifs dépassent ainsi 12 % dans des départements ruraux du Massif central, mais surtout dans le Nord-Est et le Nord de la France. En métropole, les seules hausses s'observent dans le Midi méditerranéen, en Haute-Garonne, Haute-Savoie, Bas-Rhin ou en couronne parisienne. Le nombre d'écoliers progresse également dans les départements d'Outre-mer, tout particulièrement en Guyane.

Dans l'enseignement secondaire, la progression des effectifs a cessé à partir de 1994. À la rentrée 2000, les collèges et lycées comptent 130 000 élèves de moins qu'en 1990, soit une baisse supérieure à 2 % sur l'ensemble de la période. Les effectifs de l'enseignement supérieur ont progressé dans le même temps de près d'un quart, mais en enregistrant une perte de 50 000 étudiants de 1995 à 1998, suivie d'une légère reprise lors des deux dernières rentrées. Depuis 1993, l'apprentissage connaît en revanche un développement continu, la hausse dépassant 50 % durant la dernière décennie. Autour de ces moyennes nationales, les disparités régionales ou départementales sont importantes.

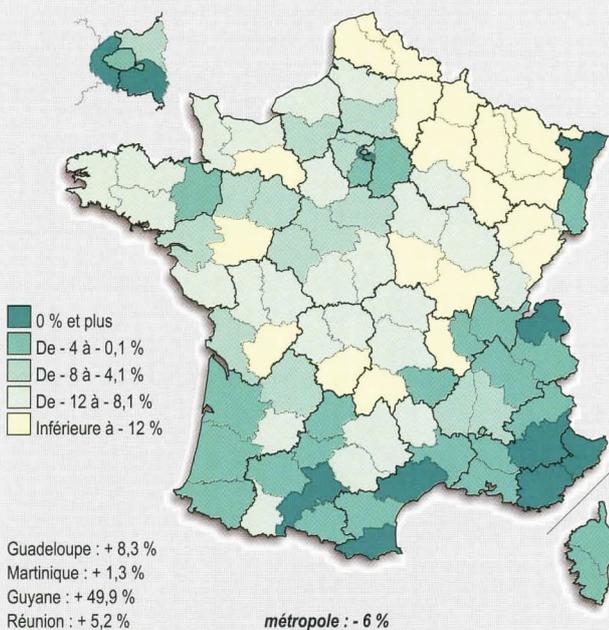
Dans le second degré, la carte des évolutions se démarque quelque peu de celle du premier degré : hausses dans des départements du Sud-Est et de l'Outre-mer, baisses supérieures à 10 % dans de nombreux départements du Centre et de l'Ouest de la France.

Les évolutions sont encore plus contrastées pour l'apprentissage et l'enseignement supérieur. Les hausses importantes enregistrées dans les académies d'Amiens et Lille, Créteil et Versailles, à Nice et en Corse, leur permettent de combler leurs retards en ces domaines. Depuis 1990, les effectifs de l'enseignement supérieur ont moins augmenté dans les académies où il était traditionnellement le mieux implanté (Paris qui est la seule à enregistrer une baisse, Bordeaux ou Strasbourg), qu'à Créteil et Versailles, en Corse et Outre-mer. On peut y voir le signe d'une répartition plus équilibrée des étudiants sur le territoire français.

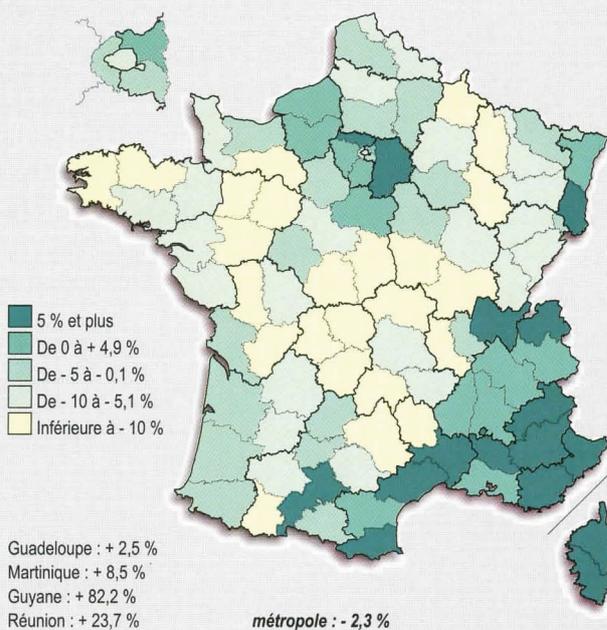
L'évolution des effectifs scolarisés

Évolution des effectifs

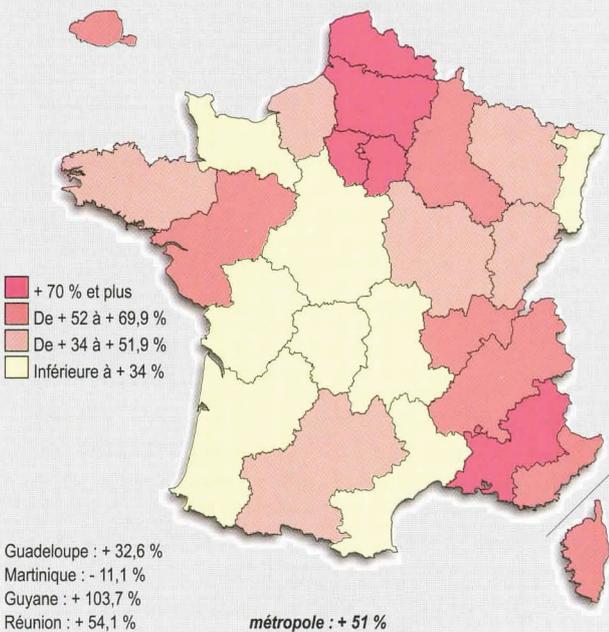
du premier degré entre 1990 et 1999



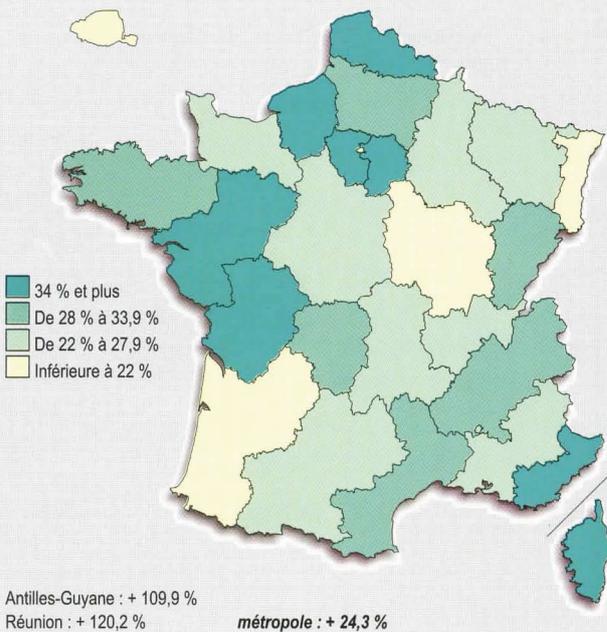
du second degré entre 1990 et 2000



d'apprentis entre 1990 et 1999



d'étudiants entre 1990 et 2000



De fortes disparités géographiques dans la scolarisation à deux ans

Scolarisation à 2 ans et nombre d'enfants évoluent souvent de manière inverse

L'extension de l'apprentissage d'une langue vivante en CM1 et CM2

L'offre de formation proposée dans les établissements du premier degré doit permettre à tous les enfants de « trouver les chemins de la réussite ». En maternelle, elle doit permettre, notamment dans les zones défavorisées, un accueil précoce des jeunes enfants, dès l'âge de deux ans. Dans le primaire, elle doit d'abord assurer la maîtrise de la langue nationale, mais aussi l'apprentissage d'une langue étrangère, dont la généralisation dans les classes de CM1 et CM2 devrait intervenir à la rentrée 2001.

En 1999, 35 % des enfants de 2 ans sont scolarisés, soit plus de la moitié des enfants ayant 2 ans révolus au moment de la rentrée scolaire. Ce taux, qui n'a guère varié au cours des années 1990, peut subir l'influence des évolutions démographiques : les enfants étant accueillis en maternelle en fonction des places disponibles, la priorité est en effet donnée à l'accueil des 3-5 ans.

Forte en Bretagne, dans le Nord, et le sud-est du Massif central, la scolarisation des enfants de 2 ans l'est beaucoup moins en Ile-de-France et les départements périphériques, en Alsace et dans le Sud-Est.

De telles différences peuvent tenir à la capacité d'accueil supplémentaire que vient apporter le réseau privé, comme dans l'académie de Rennes, si bien que la carte de la scolarisation à 2 ans tend à rappeler celle de l'implantation du privé. L'Ile-de-France, en revanche, scolarise peu les 2 ans, du fait de la relative abondance des crèches.

Les disparités régionales ne s'atténuent guère. La scolarisation à 2 ans tend plutôt à progresser là où le nombre de jeunes enfants diminue, dans le Massif central, le Nord et le Nord-Est. En revanche, l'accueil des plus jeunes régresse dans des départements du Sud-Est en nette croissance démographique, mais aussi en région parisienne (- 13 points depuis 1990 à Paris et Hauts-de-Seine).

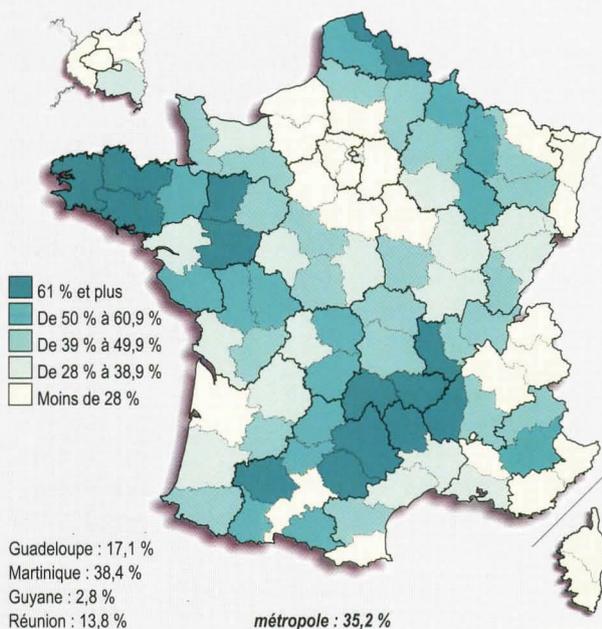
Dans les départements d'Outre-mer où la population d'âge préélémentaire augmente, les enfants de 2 ans sont moins souvent scolarisés qu'en métropole, sauf en Martinique.

Faute de données sur l'année scolaire 2000-2001, le dernier état statistique sur le développement de l'apprentissage d'une langue vivante dans l'enseignement primaire date de la rentrée 1999. Il concernait alors 60 % des élèves de CM1 et 82 % en CM2. Plutôt moins répandu sur les façades atlantique et méditerranéenne, comme au nord des Alpes ou en Ile-de-France, cet apprentissage touche sur l'ensemble du primaire près de deux millions d'écoliers : 80 % d'entre eux apprennent l'anglais, 15 % l'allemand, les 5 % restant l'espagnol, l'italien ou d'autres langues.

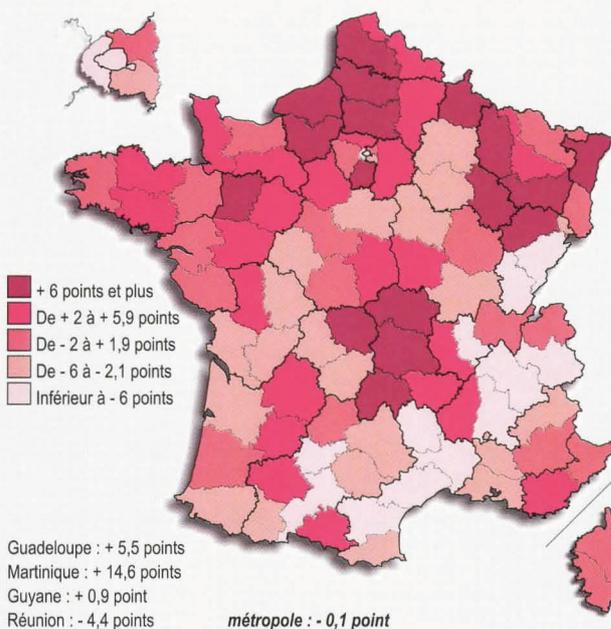
L'offre de formation dans le premier degré

Taux de scolarisation à 2 ans

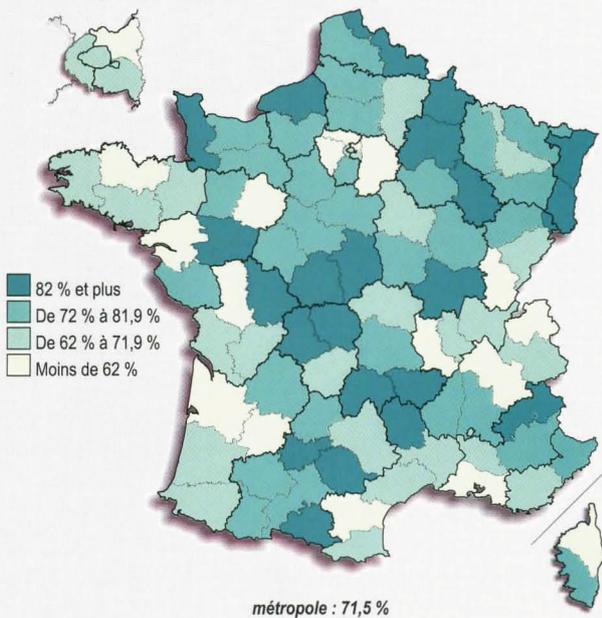
en 1999 (public + privé)



Évolution entre 1990 et 1999 (public + privé)



Proportion d'écoliers de CM1 et CM2 qui apprennent une langue vivante en 99-2000 (public + privé)



Au niveau du collège, les SEGPA offrent un enseignement adapté à un peu plus de 3 % des élèves de premier cycle

Des dispositifs appropriés pour aider les élèves à accomplir leurs quatre années de scolarité au collège

Des offres d'accueil très diversifiées selon les académies

Si l'ensemble des jeunes générations a vocation, non seulement à fréquenter l'enseignement secondaire mais aussi à atteindre le terme du collège, tous ne parviennent pas encore en classe de troisième générale.

Une partie d'entre eux sont accueillis, dès la sixième, dans des « sections d'enseignement général et professionnel adapté » (SEGPA, anciennement SES). Annexées à un collège, ces sections regroupent actuellement 107 000 élèves (soit 3,2 % des effectifs scolarisés en premier cycle) « *présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et d'allongement des cycles dont ils ont pu bénéficier* ». Rares dans la capitale (moins de 2 %), les SEGPA accueillent en revanche plus de 4 % des effectifs de collégiens dans les académies d'Amiens, Reims et de la Martinique.

Devenu unique en 1975, le collège doit apporter à l'ensemble des élèves un enseignement commun de quatre années. Confronté à l'hétérogénéité persistante des publics qu'il accueille, il a pourtant continué durant les années 1980 à orienter précocement ses élèves en difficulté vers les classes préparatoires au CAP, les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN), puis les classes technologiques. La suppression du « palier d'orientation » de cinquième entraîne la disparition de ce système de filières séparées, au profit de dispositifs de remédiation et remotivation plus appropriés, permettant de préparer un projet professionnel ou des poursuites ultérieures d'études.

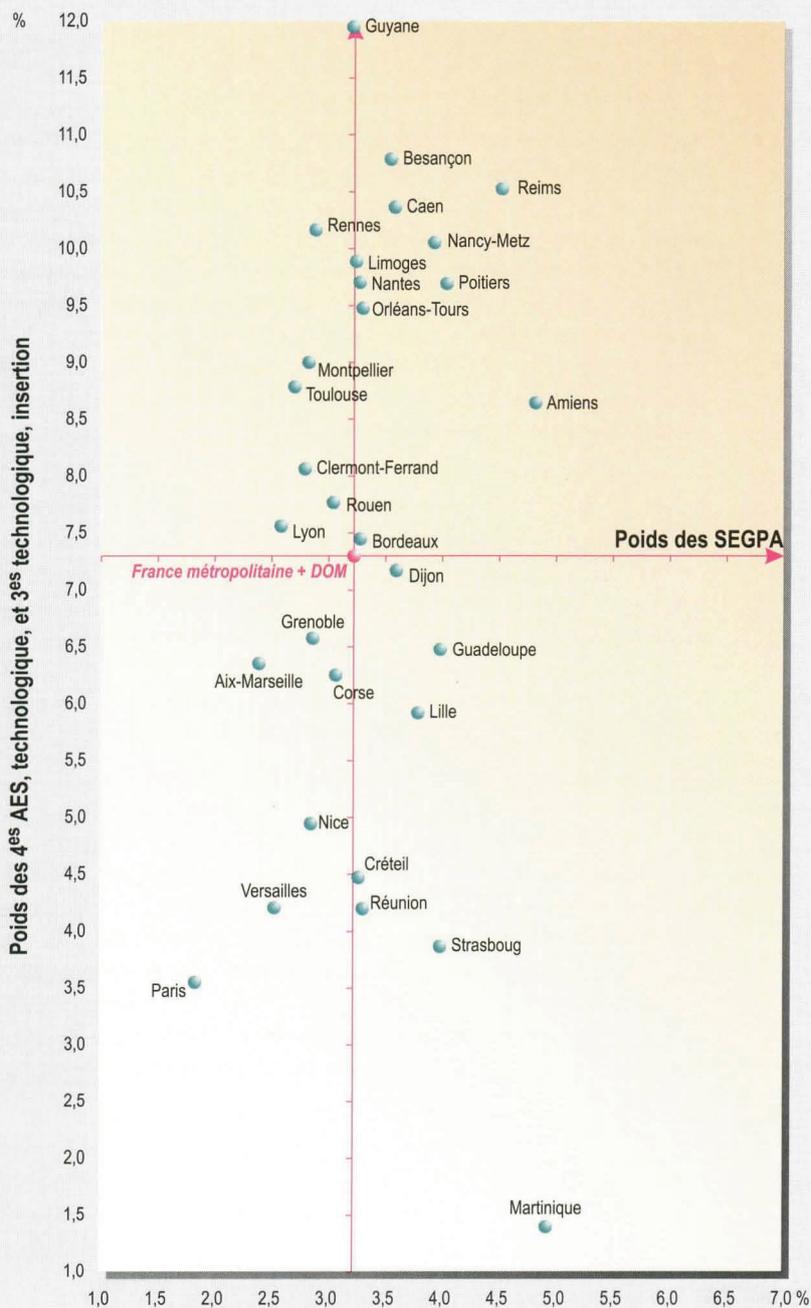
Telle est la vocation des classes de quatrième d'aide et soutien, des troisièmes d'insertion et technologiques (devenant à option technologique, avant de se fondre dans une « troisième d'orientation » vraiment unique). Ces classes concernent aujourd'hui un peu plus de 7 % des effectifs totaux des deux dernières années du collège, mais avec des disparités de « pratiques académiques » très importantes. Tandis qu'en région parisienne, dans les académies de Strasbourg et Nice et celles de la Réunion et la Martinique, le poids de ces classes reste inférieur à 5 %, il dépasse 10 % en Guyane, à Besançon, Caen, Rennes et Reims.

Le rapprochement des poids respectifs des SEGPA au sein du collège, et des dispositifs d'aide aux élèves en fin de premier cycle, fait ressortir une forte diversité comme une certaine « cohérence » des pratiques académiques. Sans doute révélatrices de l'importance des populations scolaires en difficulté (opposition entre Paris et les académies d'Amiens et Reims), ces disparités témoignent aussi des capacités d'accueil existantes ou du volontarisme des politiques éducatives locales. On remarquera les situations particulières de la Martinique qui se distingue par une forte présence de l'enseignement adapté, au contraire de l'académie de Rennes qui se distingue en revanche par l'importance des classes technologiques.

L'offre de formation en premier cycle

Enseignement adapté, classes technologiques, AES et d'insertion

Situations académiques en 1999-2000 (public + privé, y compris Agriculture)



Lecture : ce graphique donne, pour chaque académie, le poids des SEGPA dans l'ensemble du 1^{er} cycle, et des 4^e et 3^e technologiques, AES ou d'insertion dans l'ensemble des classes de 4^e et 3^e. On lit ainsi que ces poids respectifs sont de 1,7 % et 3,5 % pour l'académie de Paris.

Au-delà du collège, la répartition des élèves entre voies générales, technologiques, ou professionnelles, sous statut scolaire ou en apprentissage

L'enseignement général et technologique plus développé en Ile-de-France et Rhône-Alpes

Lille, bastion de l'enseignement professionnel sous statut scolaire

L'importance de l'apprentissage en Poitou-Charentes et Alsace

Presque tous les jeunes poursuivent désormais leurs études au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire vers les différentes filières de formation qui s'offrent à eux : second cycle général et technologique, second cycle professionnel pour préparer un CAP ou BEP puis éventuellement un baccalauréat, ou bien l'apprentissage, sous contrat de travail.

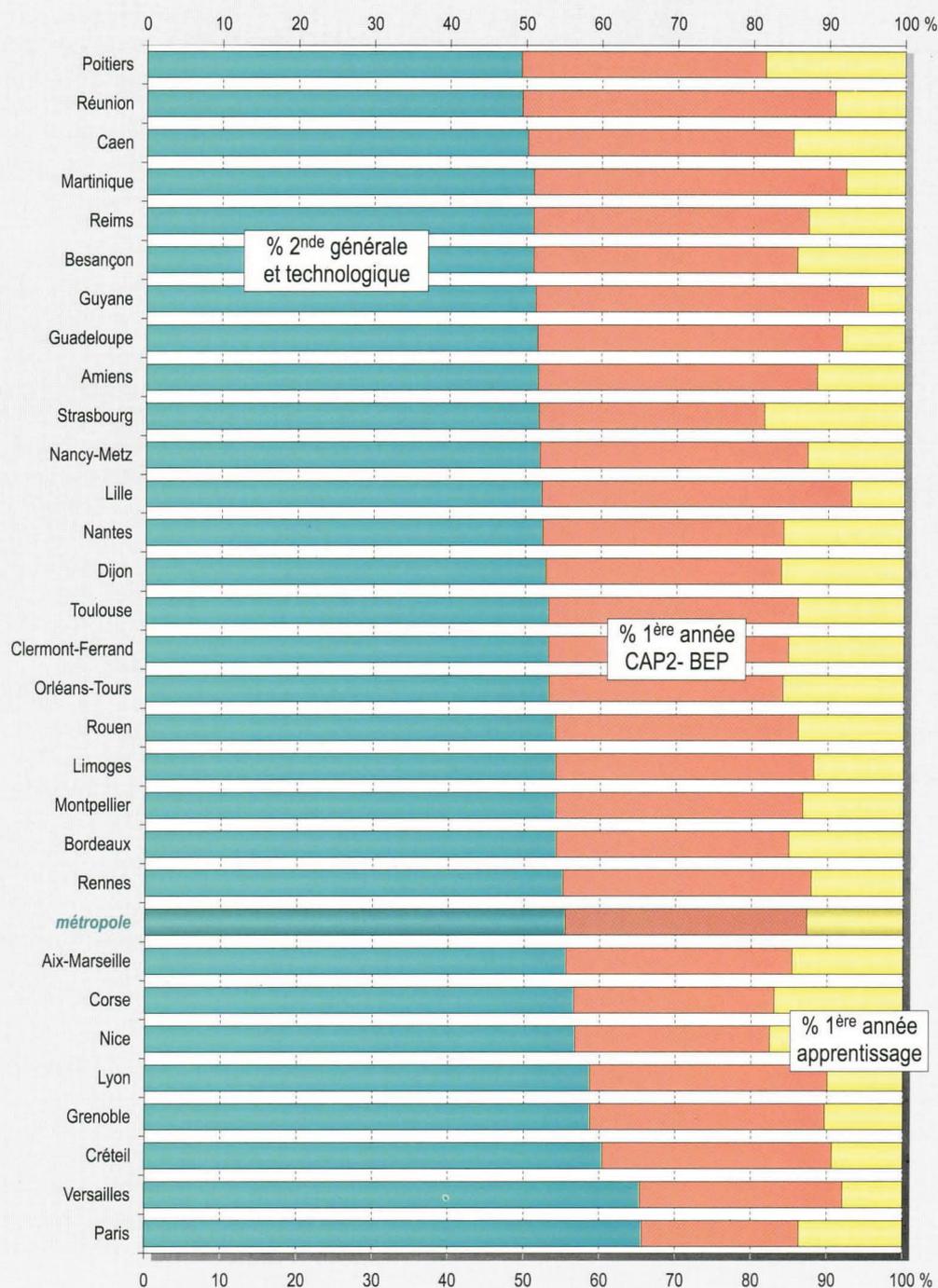
Après avoir fortement progressé à la fin des années 80, l'afflux des élèves en classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique connaît aujourd'hui un certain tassement. À la rentrée 1999, le poids de cette filière s'établit à 55,5 % (des effectifs totaux des classes de seconde, 1^{ère} année de préparations aux BEP et CAP 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage). Il reste toujours supérieur à la moyenne en Ile-de-France et dans la région Rhône-Alpes. Les académies du Nord de la France ont eu tendance à se rapprocher des autres, mais celles de Caen, Poitiers et de l'Outre-mer restent nettement en retrait.

Le poids des formations préparant au BEP ou CAP en 2 ans au sein des lycées professionnels est proche de 32 % en moyenne (29 % pour les établissements relevant de l'Éducation nationale et 3 % pour ceux de l'Agriculture). La géographie de cet enseignement se démarque radicalement de la précédente. Lille, qui distance Amiens, Besançon, Caen, Nancy-Metz et Reims, figure cette fois nettement en tête avec les DOM (plus de 40 %). L'Ile-de-France, Strasbourg, Aix-Marseille, Nice et la Corse accueillent moins de 30 % de leurs jeunes dans ces formations.

Filière alternative à l'enseignement professionnel scolaire, l'apprentissage connaît actuellement une vive reprise, particulièrement sensible pour les formations de niveau IV (baccalauréat) et III (BTS). Ce mouvement est plus modéré au niveau V (CAP et BEP), dont les formations accueillent près de 14 % des jeunes. On relève toujours d'importantes disparités géographiques entre l'académie de Lille, qui scolarise bien plus ses jeunes en lycée professionnel qu'en apprentissage, et celles de Strasbourg et Poitiers, où les apprentis en première année de préparation au CAP ou BEP représentent près de 20 % des effectifs totaux.

L'offre de formation en second cycle

Offre de formation en second cycle – 1999-2000 (y compris agriculture)



Source : MEN - DPD

**2,1 millions d'étudiants,
soit 15 % de l'ensemble
de la population scolaire**

**D'assez nettes disparités géographiques,
qui tendent à s'atténuer**

**Autour de Paris, les formations
supérieures longues restent
moins développées qu'ailleurs**

À la rentrée 2000, le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur dépasse légèrement 2,1 millions, contre 1,7 million en 1990. Il représente ainsi 15 % de l'ensemble de la population scolarisée. Ce poids reste assez inégal d'une académie à l'autre. Avec 47 % environ, Paris se détache nettement, en attirant massivement des étudiants venus des autres académies d'Ile de France et de sa périphérie, où le poids du supérieur ne dépasse pas 12,5 %. En province, la part du supérieur s'échelonne de plus de 19 % à Toulouse, qui devance d'autres académies méridionales comme Aix-Marseille, Bordeaux et Montpellier mais aussi Lyon et Strasbourg, à 9 % environ à Amiens et en Corse.

Si cette carte demeure conforme aux disparités anciennes de scolarisation en France, les évolutions intervenues au cours des années 1990 vont toutefois dans le sens d'une réduction des écarts : Amiens, Poitiers, Rouen enregistrent des progressions particulièrement sensibles, tant en nombre d'étudiants qu'en poids de l'enseignement supérieur, et tendent ainsi à combler une partie de leurs retards. En Ile-de-France, le contraste s'atténue aussi entre Paris, Créteil et Versailles. Outre-mer, les effectifs d'étudiants ont doublé depuis 1990, mais leur poids dans la population scolaire ne dépasse pas 6 %.

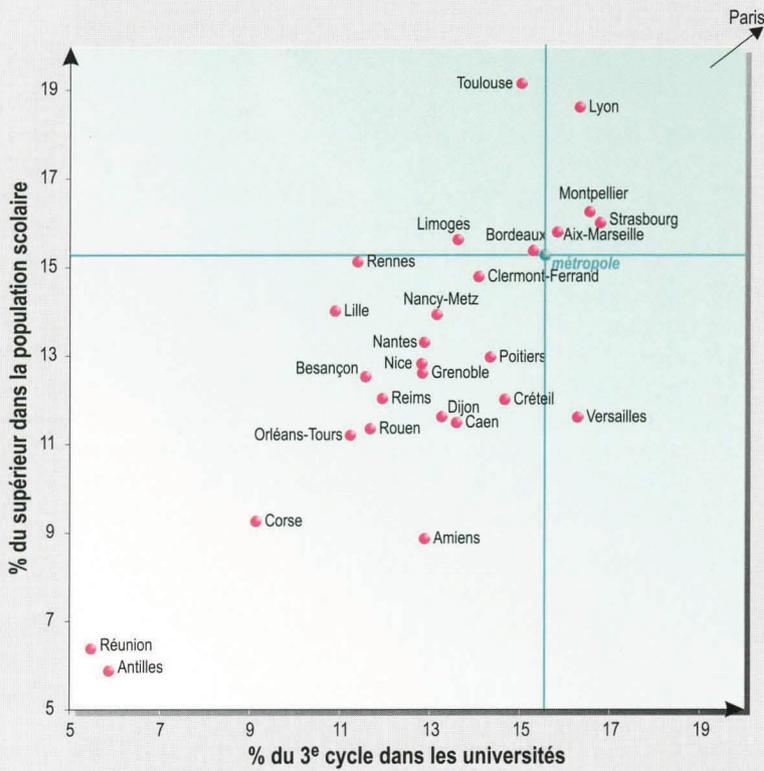
Au sein de l'enseignement supérieur, l'Université (incluant les IUT mais hors IUFM) conserve un poids dominant : 1 427 000 étudiants en 2000 soit 66,6 % des effectifs totaux, proportion en légère baisse par rapport à 1990 (69 %). L'engouement particulier pour les études universitaires longues, sensible au début des années 90, a cessé lors des dernières rentrées, au profit des filières sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles, instituts universitaires de technologie, sections de technicien supérieur). En 10 ans, les effectifs ont progressé de 21 % en Université, mais de 60 % en IUT et 18 % dans les autres filières universitaires, de 13 % en CPGE et 20 % en STS. Cette période est aussi marquée par la création et le développement des IUFM (80 000 étudiants en 2000).

Partout dominant sur notre territoire, le poids de l'enseignement universitaire présente lui aussi des nuances régionales sensibles : il représente moins de 60 % de l'ensemble de la population étudiante dans l'académie de Nantes et d'Amiens, contre plus de 70 % dans les académies du Sud-Est, toujours accompagnées de Strasbourg et Nancy-Metz. Les évolutions enregistrées au cours des années 90 tendent ici aussi à une répartition géographique plus équilibrée des effectifs.

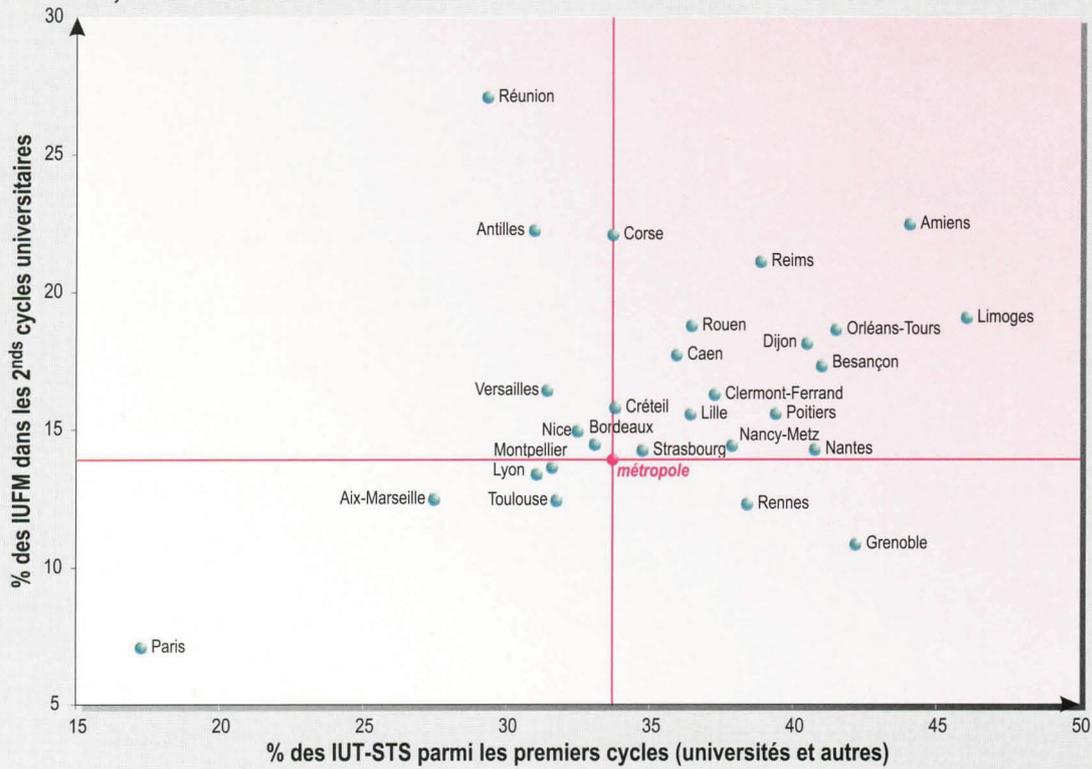
Les académies de forte implantation traditionnelle de l'enseignement supérieur sont donc celles où les formations universitaires, notamment les plus longues (3^e cycle), restent les plus présentes (graphique 1).

Le poids de l'enseignement supérieur

Enseignement supérieur et 3^e cycle en 2000-01



IUT, STS et IUFM en 2000-2001



Érosion de la prédominance parisienne en 3^e cycle

Regroupant 219 000 étudiants environ en 2000, contre 177 000 en 1990, le troisième cycle a vu son poids au sein de l'université passer de 15,1 % à 15,6 %.

Au cours des années 1990, la forte prédominance de la capitale a continué à s'atténuer. 22,6 % des étudiants préparant aujourd'hui un diplôme de 3^e cycle sont inscrits dans une université parisienne, contre près de 30 % en 1990. Paris demeure cependant, et de très loin, l'académie où le 3^e cycle est le plus développé, puisqu'il concentre 25,3 % de sa population universitaire totale, contre seulement 17 % pour ses suivantes immédiates (Strasbourg et Montpellier). L'érosion relative de la domination parisienne profite aux académies périphériques de Créteil et Versailles. Au total, l'Ile-de-France accueille aujourd'hui dans ses universités 26 % des étudiants de la métropole, mais 34,6 % de ceux qui sont inscrits en 3^e cycle (contre respectivement 29 et 38 % en 1990).

L'enseignement professionnel court moins présent dans le Sud et l'Ile-de-France

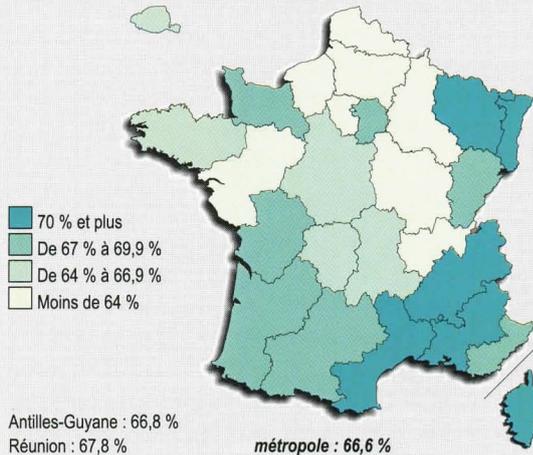
Le choix d'orientation dans l'enseignement supérieur montre ces dernières années une certaine instabilité. Au début des années 1990, les études universitaires longues avaient accueilli de nombreux étudiants, notamment attirés par l'ouverture des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) menant au métier d'enseignant.

Ce mouvement connaît un arrêt brutal à partir de 1996, au profit des inscriptions en filières courtes (IUT et STS). À la rentrée 2000, elles comptent 362 000 étudiants soit un tiers des étudiants inscrits dans les deux premières années du supérieur (niveau 1^{er} cycle). Le poids variable des IUT-STS fait apparaître une géographie pratiquement inverse de celle de l'enseignement universitaire long. Alors qu'il dépasse 40 % sur une ligne joignant Nantes à Besançon et même 44 % à Amiens et Limoges, le poids des filières professionnelles courtes est nettement plus faible dans les académies du Sud et surtout à Paris où il tombe à 17 %.

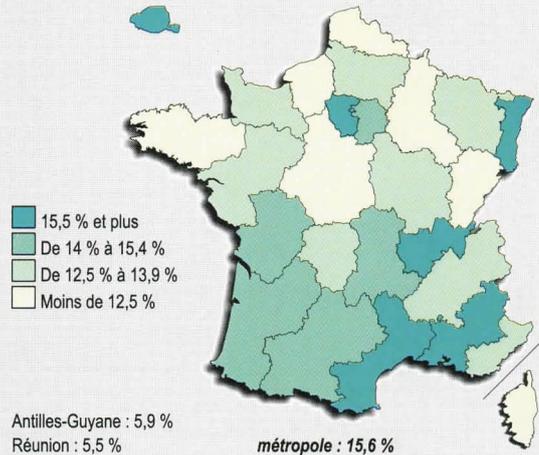
C'est donc dans les académies où les filières générales universitaires sont traditionnellement peu développées que les préparations au DUT et au BTS sont relativement plus importantes. On retrouve le même phénomène dans les seconds cycles universitaires, s'agissant du poids des IUFM : alors qu'il dépasse 20 % en Corse et dans des académies du Nord comme Amiens et Reims, il reste en deçà de 14 % dans les académies du Sud, Paris présentant à nouveau la proportion minimale (7 %). La formation des maîtres étant une nécessité pour toutes les académies, elle apparaît d'autant plus importante que l'enseignement universitaire est globalement moins développé.

Le poids de l'enseignement supérieur

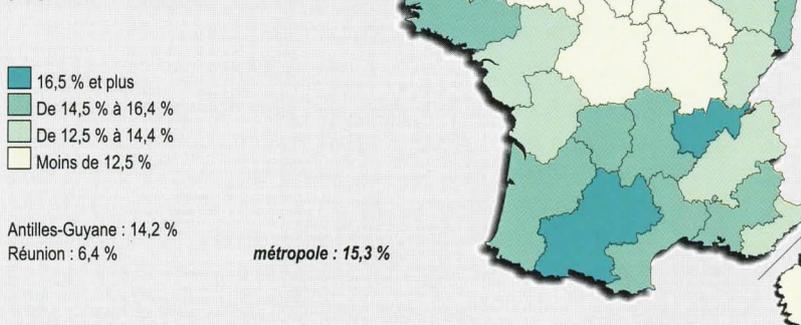
Poids de l'université dans les effectifs du supérieur en 2000-2001



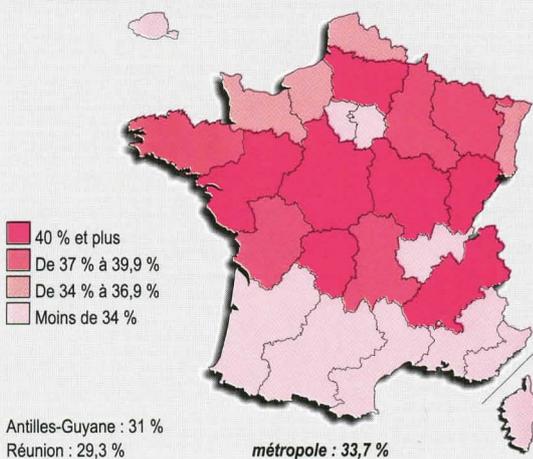
Poids du 3^e cycle dans les effectifs universitaires en 2000-2001



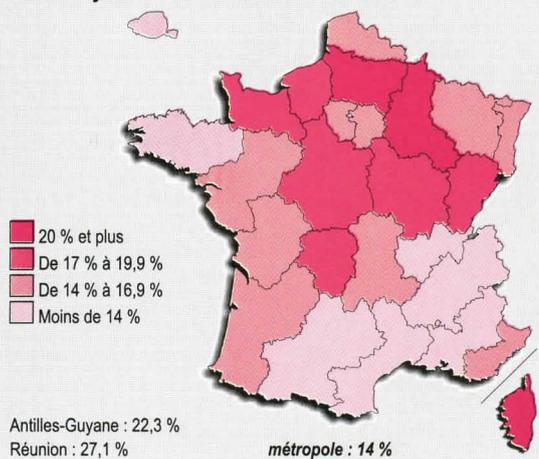
Part du supérieur dans la population scolaire en 2000-01



Poids des IUT-STTS dans les effectifs du 1^{er} cycle universitaire ou autre en 2000-2001



Poids des IUUFM dans les effectifs du 2^e cycle en 2000-2001



Tassement des entrées dans l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur a connu à la fin des années 1980 un important afflux de nouveaux étudiants, qui s'est maintenant interrompu : la proportion de bacheliers dans une génération ne progresse plus et leurs poursuites d'études dans le supérieur enregistrent un tassement sensible. Après un maximum atteint en 1995, les nouvelles inscriptions sont revenues aux environs de 413 000 (métropole + DOM) à la rentrée 2000, pour plus de 516 000 bacheliers à la session précédente.

De fortes disparités dans le rapport des nouvelles inscriptions aux bacheliers d'une académie

Il apparaît ainsi qu'au cours des années 1990, le taux d'inscription (immédiat) des bacheliers a perdu 10 points de 90 à 80 % (ces taux incluant les doubles inscriptions) : les bacheliers professionnels, plus nombreux, poursuivent rarement leurs études (*indicateur 23*). Cette baisse, qui est générale, laisse subsister d'importantes disparités académiques. Si Paris se détache de toutes les autres en accueillant bien plus de nouveaux étudiants, notamment issus des académies limitrophes, qu'elle ne compte de bacheliers, les taux d'inscription dépassent 90 % à Lyon, Montpellier et Toulouse, mais n'atteignent pas les deux tiers dans des académies du Nord : Dijon, Rouen et surtout Amiens. Le recul prononcé de ces taux lors des dernières rentrées dans des académies comme Bordeaux et Strasbourg, traditionnellement bien dotées en formations supérieures, va cependant dans le sens d'une réduction des disparités géographiques.

L'importance variable des différentes filières

La distribution des nouvelles inscriptions selon les différentes filières révèle la variété de l'offre d'accueil dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2000. La part des inscriptions en filières universitaires générales fait ressortir une nette opposition Nord-Sud (*indicateur 9*), avec des proportions dépassant à peine 40 % à Nantes et Amiens, contre plus de 50 % dans le Midi de la France et Outre-mer. La situation est inverse pour les voies technologiques et professionnelles courtes (IUT et STS) qui accueillent en moyenne 35 % des nouveaux bacheliers, mais trois fois plus à Limoges et Amiens qu'à Paris qui ne possède, comme les académies d'Outre-mer, qu'une très faible capacité d'accueil en IUT. La capitale se distingue en revanche par un poids important des CPGE et « autres formations » (paramédicales et sociales, écoles d'ingénieurs ou établissements non rattachés aux universités).

La part des filières scientifiques

L'examen des nouvelles inscriptions selon le domaine d'études permet de faire ressortir le poids des formations scientifiques. Leur importance relative, souvent proche de la moyenne nationale de 37,5 %, dépasse toutefois largement 40 % à Besançon, Toulouse et surtout Limoges, contre seulement 31 % à Créteil, et à peine 23 % en Corse ou à la Réunion.

Les entrées dans le supérieur

Taux d'inscription* des bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2000-2001

Paris : 220,3 %
Créteil : 67,5 %
Versailles : 64,2 %

85 % et plus
De 79 à 84,9 %
De 73 à 78,9 %
De 67 à 72,9 %
Moins de 67 %

Guadeloupe : 48,2 %
Martinique : 60,1 %
Guyane : 34 %
Réunion : 65,3 %

métropole : 80,7 %

* nouvelles inscriptions pour 100 bacheliers scolarisés dans l'académie

Poids des formations scientifiques* dans les nouvelles inscriptions du supérieur en 2000-2001

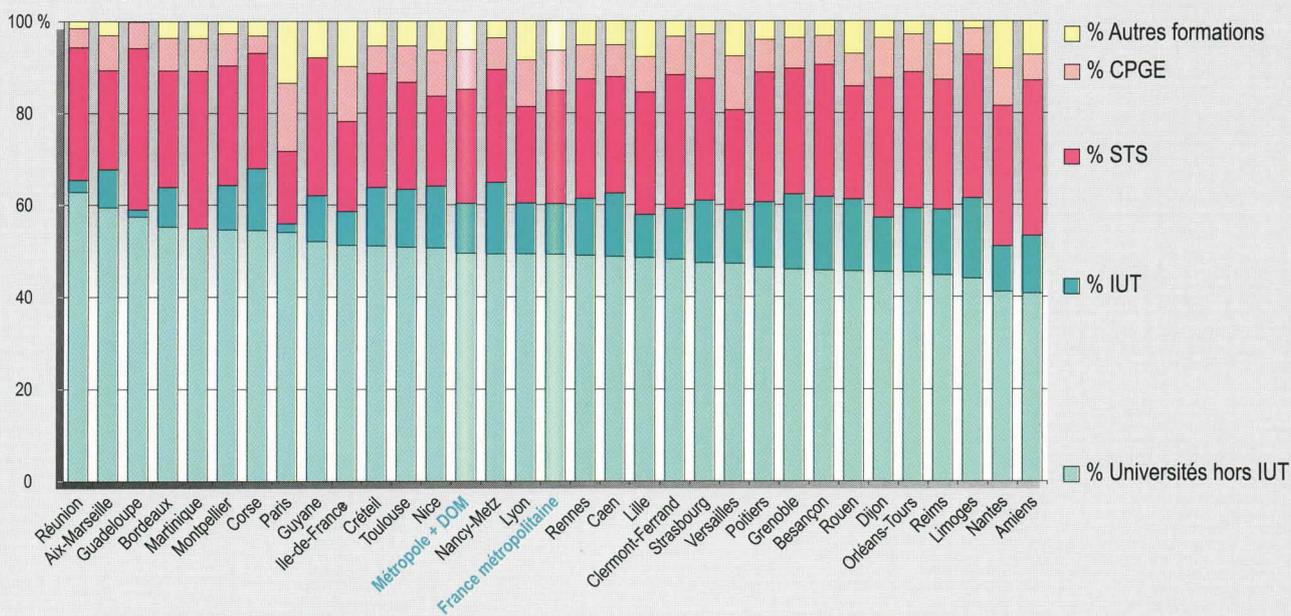
42 % et plus
De 37,5 % à 41,9 %
De 33 % à 37,4 %
Moins de 33 %

Antilles-Guyane : 72,2 %
Réunion : 23,7 %

métropole : 37,5 %

* santé et sciences à l'université (hors STAPS), CPGE sciences (dont agriculture), IUT secondaire et informatique, STS production (dont agriculture) et informatique, écoles d'ingénieurs

Répartition des entrées dans le supérieur selon les différentes filières en 2000-2001



Source : MEN - DPD

**Des proportions
relativement stables d'élèves
dans les établissements privés**

Les établissements d'enseignement privés accueillent un peu moins d'un écolier sur sept, et un collégien ou un lycéen sur cinq. Ces proportions sont marquées par une grande stabilité dans le temps, notamment au cours des années 1990.

Dans le premier degré, la part du privé est de 13,8 % en métropole, que ce soit pour l'année scolaire 1999-2000 ou 1990-1991 (un peu plus de 14 % en élémentaire, moins de 13 % en préélémentaire, environ 6 % dans l'enseignement spécialisé). Dans les départements d'Outre-mer, elle reste inférieure à 8 %.

Dans le second degré, elle dépasse légèrement 20 % en métropole (20,5 % exactement à la rentrée 2000, soit un repli minime de 0,15 point par rapport à 1990), mais reste proche de 7 % en Outre-mer. La part du privé reste un peu plus forte dans l'enseignement professionnel et surtout dans les classes post-baccalauréat (STS et CPGE), tandis qu'elle est marginale, de l'ordre de 3 %, dans l'enseignement adapté.

**Les académies de Rennes et Nantes,
et le Sud-Est du Massif central
restent les terres d'implantation
de l'enseignement privé...**

Dans ces conditions générales de stabilité, le secteur privé tend à conserver ses terres traditionnelles de forte implantation, dans l'Ouest de la France (où il accueille plus d'un tiers des écoliers, près de la moitié dans le Morbihan et plus de la moitié en Vendée), et dans une moindre mesure le Sud-Est du Massif central. Le poids du secteur privé reste en revanche inférieur à la moyenne dans le Sud-Est méditerranéen, le Nord-Est, et dans des départements situés au Nord-Ouest du Massif central, ou en périphérie parisienne. À Paris même la part du privé s'élève fortement du premier au second degré, de 20 % à plus d'un tiers.

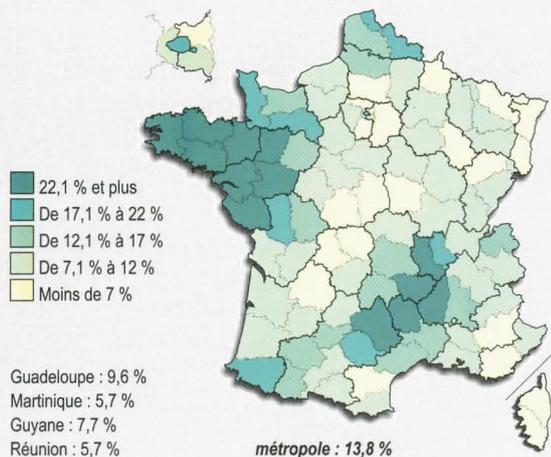
**... malgré une légère érosion
au cours de la dernière décennie**

Si la géographie d'ensemble de l'enseignement privé n'a pas subi de grands bouleversements au cours des années 1990, son importance dans les endroits où il est traditionnellement le mieux représenté montre quelques signes d'érosion, plus nets dans le second degré que dans le premier. L'ensemble des départements de la façade atlantique, de Midi-Pyrénées et du Sud du Massif central enregistrent ainsi un recul du privé, pouvant dépasser 3 points dans les collèges et lycées du Finistère, Haute-Loire, Lozère et Deux-Sèvres. Ces fléchissements, relativement modérés, sont compensés par un renforcement sensible du secteur privé dans l'extrême Nord du pays, et des progressions dans des départements de l'Île-de-France, la Drôme, la Loire ou les Pyrénées-Orientales.

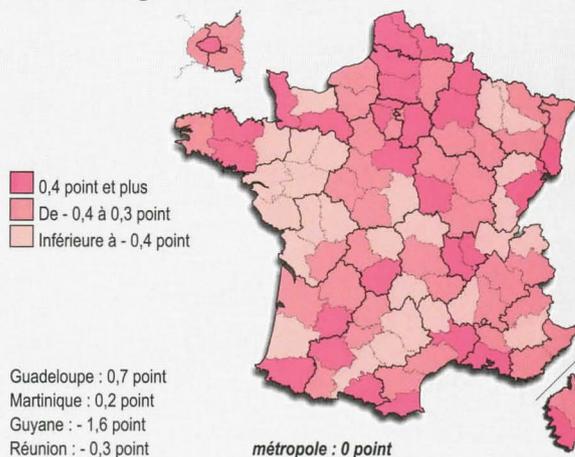
Les établissements d'enseignement privés

Proportions d'élèves dans le secteur privé

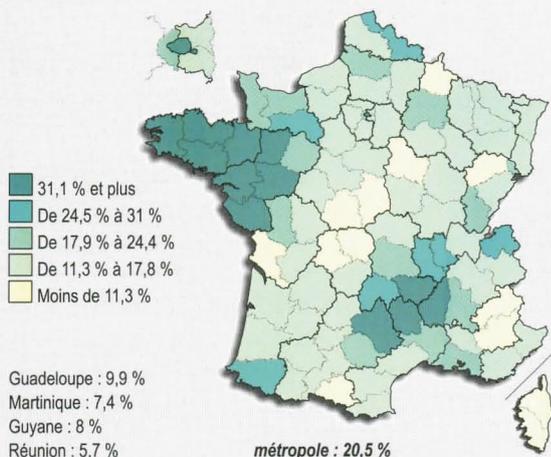
Part du secteur privé dans le premier degré en 1999-2000



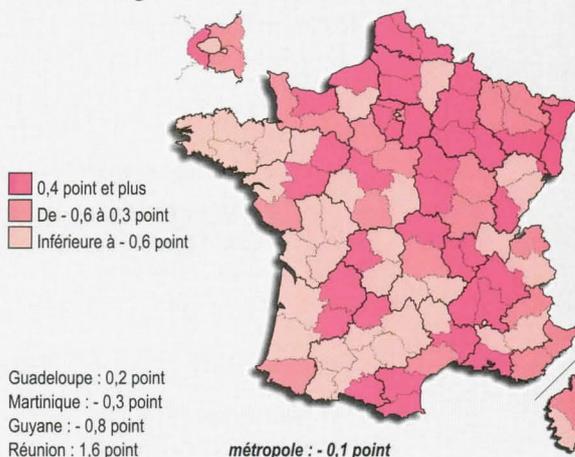
Évolution de la part du secteur privé Premier degré de 1990 à 1999



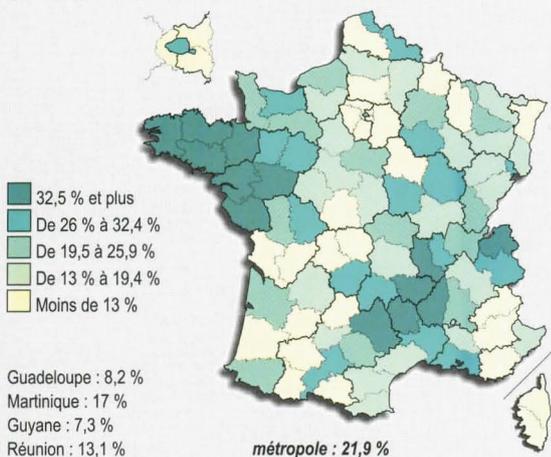
Part du privé dans le second degré en 2000-2001



Évolution de la part du secteur privé Second degré de 1990 à 2000



Part du privé dans le second cycle professionnel en 2000-2001



**La refonte de la carte
de l'éducation prioritaire
à la rentrée 1999**

**17,9 % des écoliers
et 21,1 % des collégiens
en Éducation Prioritaire**

**De fortes disparités
entre grandes zones urbaines
et des départements ruraux,
plutôt situés à l'Ouest**

**Une différence de plus de
deux élèves par classe
en faveur des collèges
de l'éducation prioritaire**

Mise en place en 1981, la carte de l'éducation prioritaire a été profondément redéfinie à la rentrée 1999. À la zone d'éducation prioritaire (ZEP), une nouvelle structure a été ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP), dont les établissements « mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves ». Si la majorité des REP englobent une ZEP qui en constitue le noyau, trois académies, dont deux outre-mer, n'ont pas mis en place de REP.

L'année de sa refonte, l'éducation prioritaire gagne 2 250 écoles et près de 380 établissements du second degré, dont les neuf dixièmes sont des collèges. Les sorties d'établissements touchent pour l'essentiel des académies de l'Ouest (Bordeaux, Toulouse et Nantes), tandis qu'entrent de nombreux établissements dans les grandes agglomérations en particulier dans les académies de Créteil, Versailles et Lille.

À la rentrée 2000, en France (métropole + DOM), l'éducation prioritaire concerne 7 329 écoles publiques, 1 061 collèges et 169 lycées ou LP. Elle compte 702 ZEP et 784 REP.

Elle scolarise 17,9 % des écoliers (en 1999) et 21,1 % des collégiens (en 2000), respectivement 15,2 % et 16,9 % si l'on se limite à la seule structure des ZEP.

L'importance de l'éducation prioritaire est très variable selon les académies et selon les départements d'une même académie. Elle concerne au moins un quart des écoliers et collégiens en Ile-de-France (avec un maximum en Seine-Saint-Denis), dans le Nord, l'académie d'Aix-Marseille et l'Outre-mer, mais moins de 10 % à Limoges, Poitiers, Rennes et Toulouse, trois départements n'ayant même aucun établissement en ZEP ou REP.

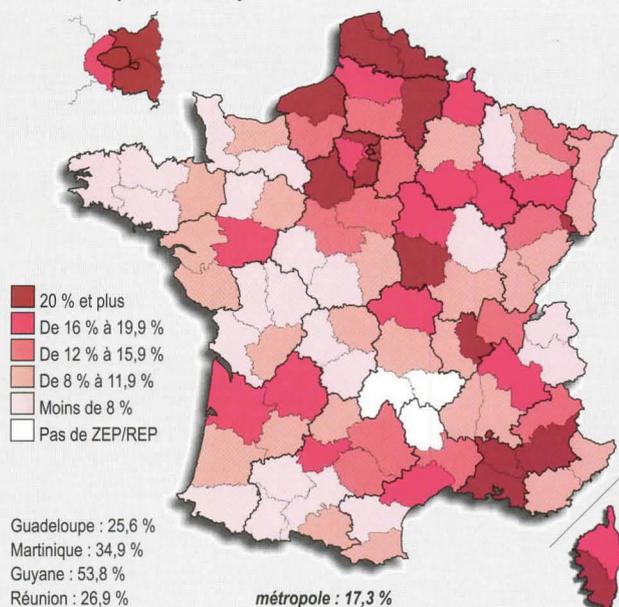
Les écoles et les collèges relevant de l'éducation prioritaire comptent en moyenne moins d'élèves que les autres, respectivement - 1,5 et - 2,4. Cette situation se vérifie dans toutes les académies, à l'exception de la Corse pour le premier degré. En collèges les différences d'effectifs sont un peu plus marquées avec notamment plus de quatre élèves d'écart à Strasbourg ou à Nice.

L'éducation prioritaire est particulièrement développée dans les départements d'Outre-mer, notamment en Guyane avec plus d'un écolier sur deux. Les effectifs de classes y sont plus élevés qu'en métropole, et les écarts avec les classes hors EP un peu plus réduits.

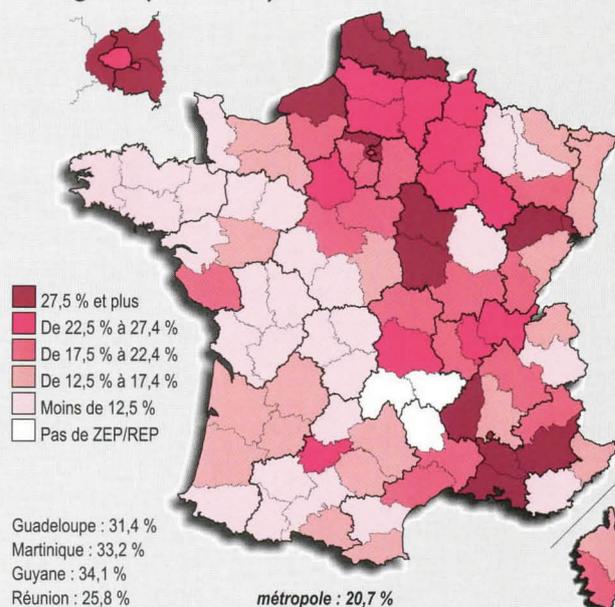
L'éducation prioritaire

Proportion d'élèves en éducation prioritaire (REP + ZEP)

Écoliers (1999-2000)

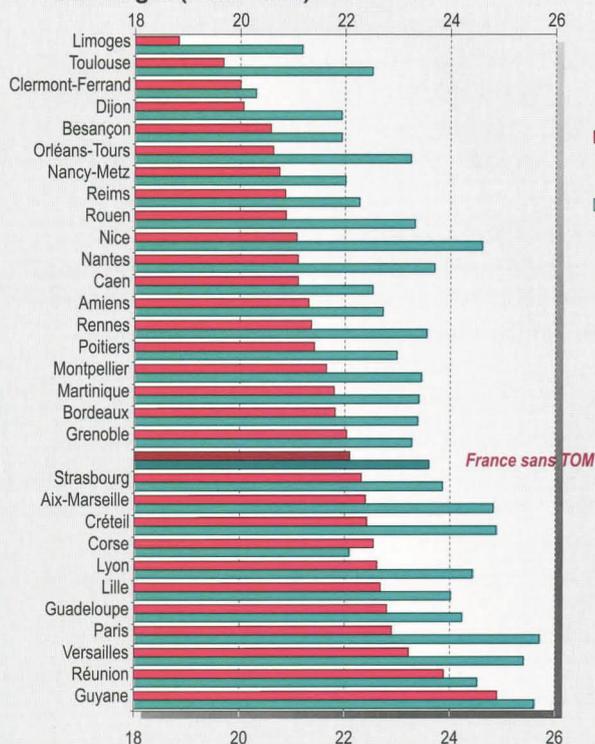


Collégiens (2000-2001)

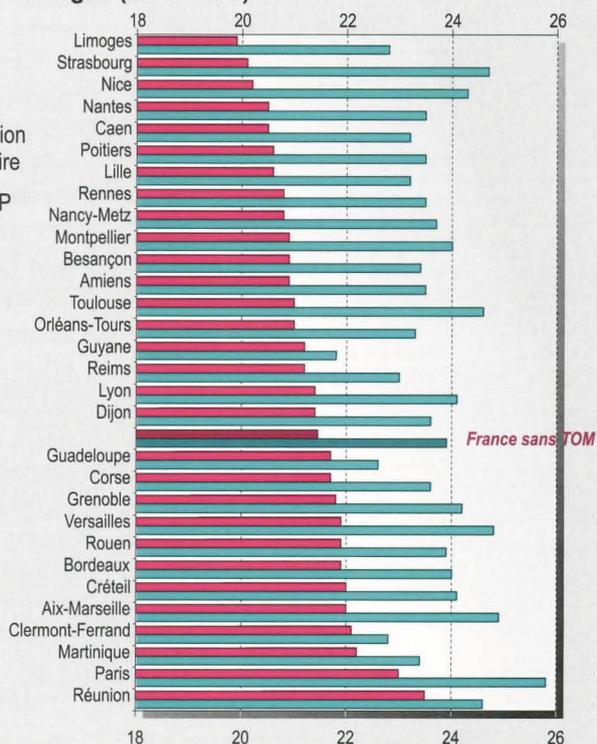


Nombre d'élèves par classe (public)

Premier degré (1999-2000)



Collèges (2000-2001)



Près de 60 000 écoles accueillent plus de six millions d'élèves dans le premier degré

De « gros » établissements souvent plus nombreux dans les zones urbaines

Les conditions d'accueil des élèves et leur amélioration se mesurent non seulement au travers des taux d'encadrement et des tailles de classes (*indicateurs 16 et 17*), mais aussi par la taille même des établissements qu'ils fréquentent. On s'intéresse ici aux situations extrêmes. D'un côté les « gros » établissements, plus nombreux en zone urbaine où les concentrations de populations sont supérieures, proposent souvent une gamme élargie voire complète d'offre de formation : mais l'importance de leurs effectifs peut excéder la capacité théorique d'accueil et s'éloigner d'un enseignement à « dimension humaine ». D'un autre côté, les « petits » établissements témoignent des efforts consentis pour maintenir une offre de formation proche des publics concernés, notamment dans les zones rurales ou en voie de dépeuplement. Mais, pour un coût supérieur, ils n'offrent pas toujours la richesse éducative ou pédagogique voulue : le manque de stimulation « collective » et le relatif isolement des élèves répondent ici à l'anonymat qu'ils risquent de ressentir dans les gros établissements.

Dans le premier degré, les conditions d'accueil des élèves se sont, partout en France, nettement améliorées lors des dernières décennies.

Pour un effectif total de 6,3 millions d'écoliers on comptait, en 1999, 58 000 écoles maternelles ou primaires. On voit donc qu'une école regroupe en moyenne un peu plus de 100 élèves. Mais les disparités de taille et de structure sont importantes, souvent liées à l'appartenance à une zone rurale ou bien urbaine. La fréquence des écoles à classe unique dépasse 24 % dans les départements ruraux de Corse, Hautes-Alpes, Somme ou situés sur une diagonale Nord-Est/Sud-Ouest ; elles sont en revanche rares en Ile-de-France, dans le Sud-Est, en Bretagne et Pays de la Loire. Cette carte recoupe largement celle des fréquences de classes à effectif réduit.

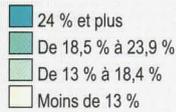
À l'inverse, la proportion d'écoles de 8 classes et plus est nettement supérieure à la moyenne dans les départements urbains (région parisienne, Sud-Est méditerranéen, Gironde, Haute-Garonne, Rhône, Nord, Ille-et-Vilaine), mais aussi en Corse du Sud où les écoles à classe unique sont également nombreuses, signe d'une forte disparité intra-départementale.

Nettement moins nombreux que les écoles, les établissements du second degré accueillent une population scolaire proche, en volume, de celle du premier degré. Leur effectif moyen s'établit à environ 500 élèves. Les lycées sont de taille supérieure aux collèges, et les situations académiques respectives nuancent le clivage « rural-urbain » relevé dans le primaire.

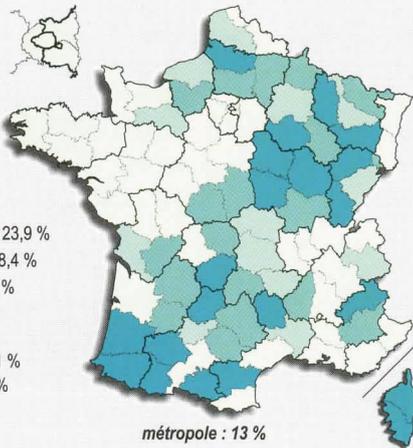
Les conditions d'accueil...

Proportion des écoles en 1999-2000 (public + privé)

Classe unique



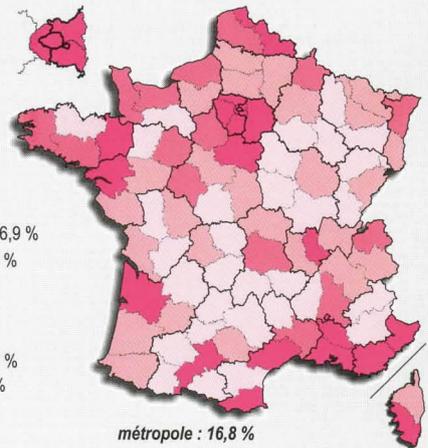
Guadeloupe : 1,1 %
 Martinique : 0,4 %
 Guyane : 6,4 %
 Réunion : 1,3 %



8 classes et plus



Guadeloupe : 40,4 %
 Martinique : 57,1 %
 Guyane : 65,6 %
 Réunion : 60,2 %

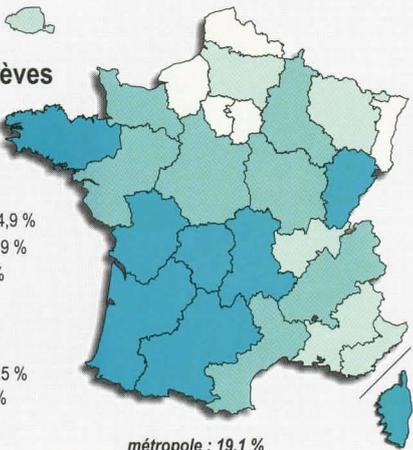


Proportion des collèges en 2000-2001 (public + privé)

- de 250 élèves



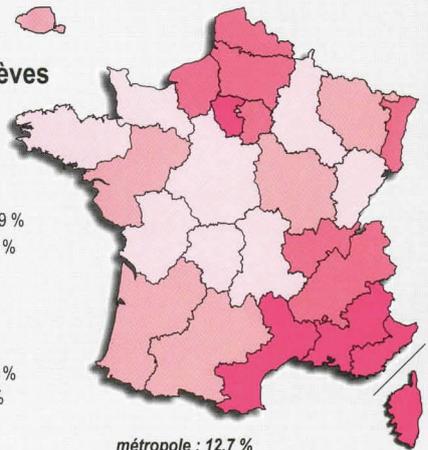
Guadeloupe : 12,5 %
 Martinique : 6,7 %
 Guyane : 12,5 %
 Réunion : 1,4 %



+ de 750 élèves



Guadeloupe : 35,4 %
 Martinique : 31,1 %
 Guyane : 37,5 %
 Réunion : 57,5 %

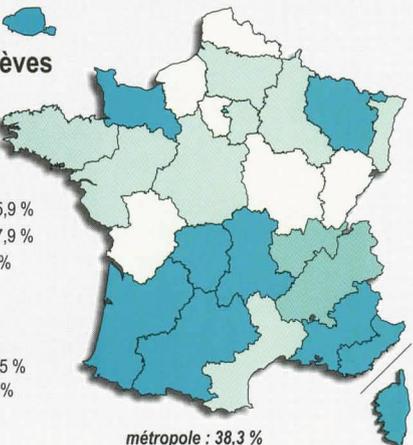


Proportion des lycées d'enseignement général et technologique en 2000-2001 (public + privé)

- de 500 élèves



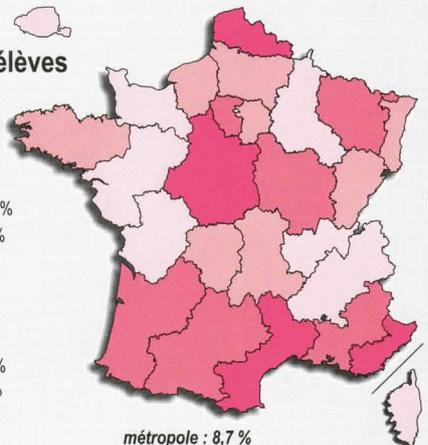
Guadeloupe : 45,5 %
 Martinique : 35,3 %
 Guyane : 28,6 %
 Réunion : 7,7 %



+ de 1 500 élèves



Guadeloupe : 9,1 %
 Martinique : 23,5 %
 Guyane : 0 %
 Réunion : 15,4 %



11 000 collèges et lycées accueillent 5,4 millions d'élèves dans le second degré

Près de 7 000 collèges accueillent plus de 3 millions d'élèves. Un collège moyen regroupe donc un peu moins de 500 élèves ; 20 % d'entre eux ont des effectifs inférieurs à 250 collégiens, et environ 13 % des effectifs supérieurs à 750 collégiens. Cette dispersion d'ensemble de la taille des établissements s'accompagne d'importantes variations régionales.

Le Sud-Ouest, la Bretagne, la Franche-Comté et la Corse comptent plus d'un quart de « petits » collèges. Les « gros » collèges sont en revanche nombreux dans le Sud-Est et l'académie de Versailles, fortement urbanisés. Tandis que la Corse se signale à nouveau par une forte disparité (25,8 % de petits collèges et 19,4 % de gros), Paris se situe dans les deux cas en dessous de la moyenne métropolitaine*.

La situation diffère quelque peu en lycée d'enseignement général et technique. Dans le Sud-Ouest, en Basse-Normandie, Lorraine, PACA, en Corse et à Paris, près de la moitié des établissements comptent moins de 500 élèves. Près de la moitié d'entre eux regroupent en revanche plus de 1 500 lycéens dans les académies de Lille, Orléans-Tours, Montpellier et Nice. La proportion de « gros » lycées est minimale en Corse, dans l'académie de Caen mais aussi celle de Paris.

Plus d'internes dans l'enseignement professionnel et dans les zones rurales

Les lycées professionnels sont de taille bien plus réduite, un peu au-dessus de 300 élèves en moyenne. Plus d'un tiers d'entre eux comptent moins de 200 élèves dans les académies de Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Caen et Paris. Les « gros » établissements, de plus de 600 élèves, sont plus nombreux dans l'académie de Lille, bastion traditionnel de l'enseignement professionnel scolaire, ainsi qu'à Nice et en Corse.

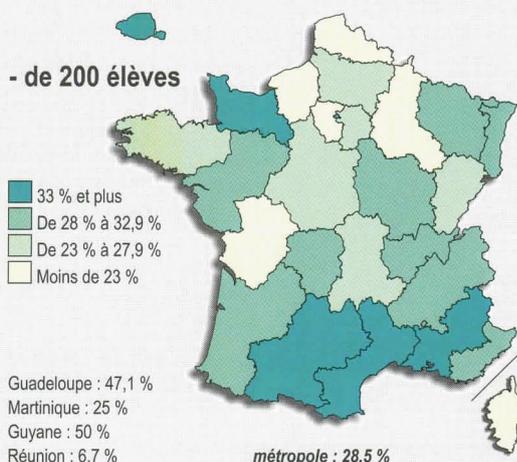
Les efforts consentis pour développer l'offre de formation et la maintenir partout proche des usagers n'ont pas aboli, notamment au niveau des lycées, les problèmes de distance à l'établissement, et le recours nécessaire à l'internat. Au cours de la dernière décennie, la proportion d'internes dans les seconds cycles du secondaire a baissé, de 10,5 % à 8,7 % en métropole**. À la rentrée 2000, cette proportion est inférieure à 5 % dans les académies les plus urbanisées de l'Île-de-France et dans les DOM, alors qu'elle dépasse 15 % dans les académies les plus rurales (Limoges, Clermont-Ferrand, Poitiers, Besançon, Toulouse). Et parmi les académies où cette proportion dépasse la moyenne nationale, c'est dans les lycées professionnels que l'on trouve le plus d'internes : environ 23 % à Clermont-Ferrand et Toulouse, 24,5 % à Poitiers, et 37 % à Limoges.

* S'agissant de regroupements d'élèves, on notera que des établissements distincts peuvent en fait se trouver sur un même site, et constituer des « cités scolaires », fréquentes dans l'enseignement secondaire à Paris ou en Corse, mais bien plus rares dans les académies de Nice, Strasbourg ou Versailles.

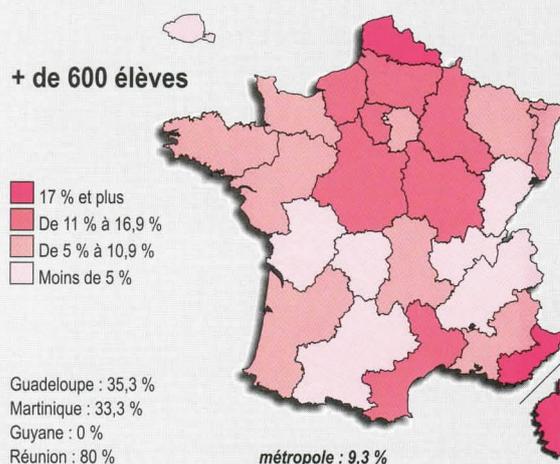
** Cet indicateur n'étudie pas le cas spécifique de l'internat dans les classes post-baccalauréat (CPGE, STS).

Proportion des lycées professionnels en 2000-2001 (public + privé)

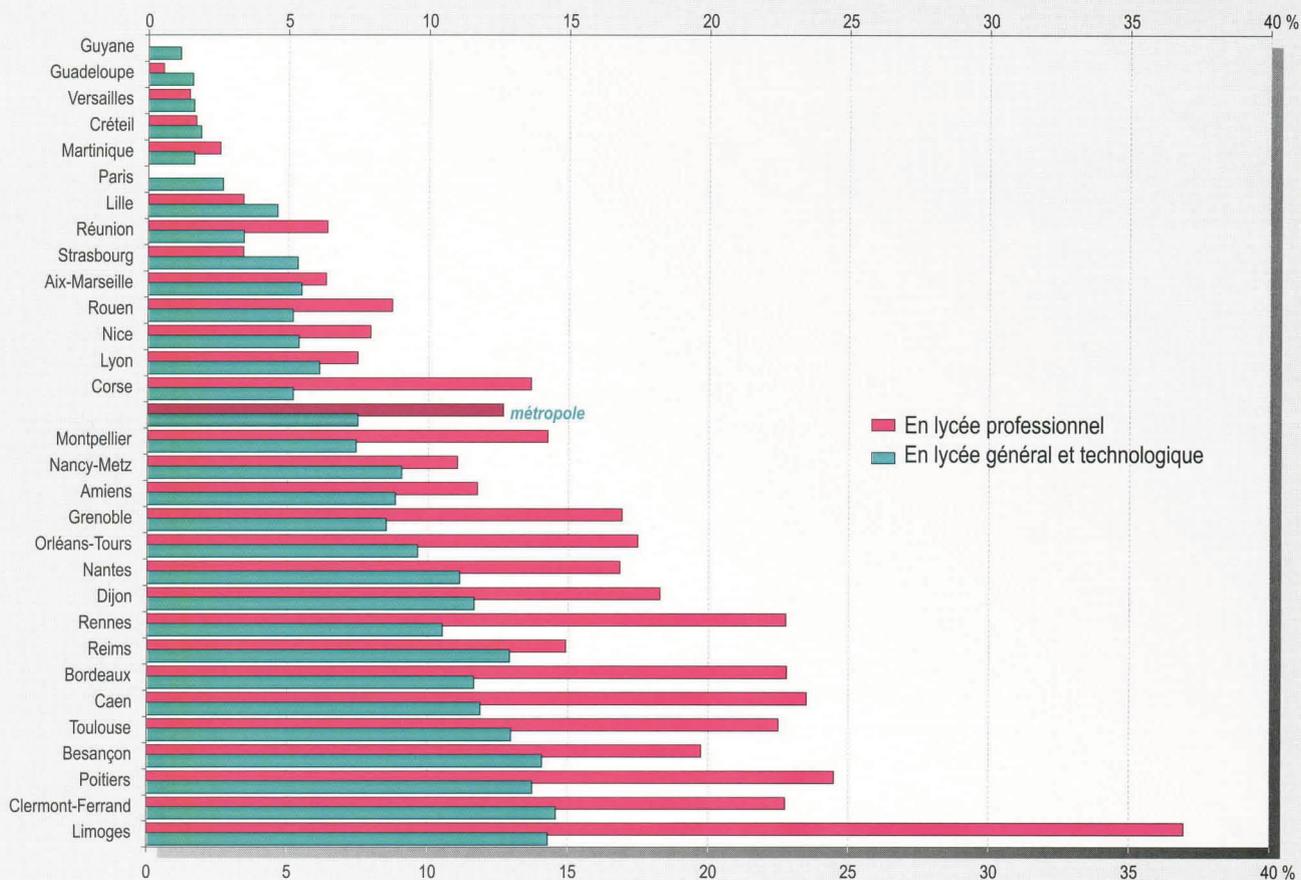
- de 200 élèves



+ de 600 élèves



Proportion d'internes en 2000-2001 (public + privé)



Les moyens et les ressources humaines

En 1999, la dépense d'éducation du MEN a été de 343,7 milliards de francs : 23 700 francs par élève et 37 300 francs par étudiant

La dépense par élève reste d'un tiers plus élevée en Corse et Limousin que dans le Nord - Pas-de-Calais et les Pays de la Loire

Des disparités qui ne se résument pas à une opposition rural/urbain

Dans le supérieur, les disparités s'atténuent

En 1999, les activités d'éducation sur le territoire métropolitain ont entraîné 343,7 milliards de francs de dépenses de la part du ministère de l'Éducation nationale (hors 10,6 milliards de bourses).

En 1998, dernière année où cette dépense a pu être régionalisée, elle s'est élevée à 333,0 milliards de francs* : 269,7 milliards pour les enseignements des premier et second degrés (soit 22 800 F par élève) et 63,3 milliards pour l'enseignement supérieur (soit 35 700 F par étudiant). Dans l'enseignement scolaire, le coût de l'élève pour le MEN augmente progressivement, de l'école (12 900 F) au collège (28 800 F) et au lycée (38 500 F).

Sur l'ensemble des premier et second degrés, la dépense du MEN par élève révèle d'importantes disparités régionales. De 1995 à 1998, la hausse du coût moyen, de 7 % en métropole (en francs constants, soit 2,3 % par an), a été générale. En 1998, le Limousin (28 400 F) et la Corse (28 800 F) présentent des coûts supérieurs d'un tiers à ceux des Pays de la Loire et du Nord - Pas-de-Calais (21 600 F). Les disparités régionales sont de même ampleur dans le premier et le second degrés.

Les régions à prédominance rurale (Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées) ont des établissements plus petits et de meilleurs taux d'encadrement, qui expliquent le coût plus élevé de leurs élèves.

Les disparités de coûts peuvent aussi tenir à la structure, variable, du personnel dont la rémunération représente 95 % du budget du MEN : on compte plus de personnels jeunes et non titulaires dans le Nord que dans le Midi de la France.

En Antilles-Guyane et à la Réunion, les montants élevés sont principalement liés à la majoration de traitement des personnels pour affectation dans les DOM.

De 1995 à 1998, la dépense moyenne par étudiant s'est accrue de 9,3 % en métropole, soit 3 % en moyenne annuelle, la baisse des effectifs (- 0,9 %) s'ajoutant à l'accroissement de la dépense du MEN (+ 8,3 %). Cette progression s'est accompagnée d'un resserrement des situations. Les écarts entre régions extrêmes se sont réduits, de 45 % entre la Corse et Champagne-Ardenne en 1995 à 26 % entre la Corse (40 900 F) et le Centre (32 500 F) en 1998. Les hausses les plus sensibles de la dépense s'observent en effet en Champagne-Ardenne et Auvergne, ainsi qu'en Pays de la Loire, Aquitaine, Basse-Normandie et Centre qui réduisent ainsi leur retard. La Corse et le Limousin, malgré une évolution modérée depuis 1995, restent bien au-dessus de la moyenne nationale.

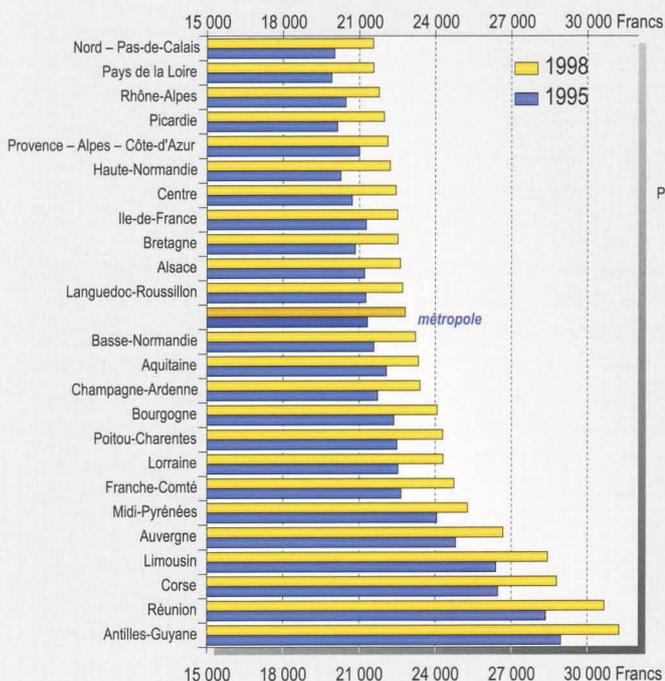
Les situations régionales respectives dans le supérieur diffèrent de celles constatées en premier et second degrés, et sont largement fonction du poids des différentes filières de formation, de coût très inégal.

* La dépense d'éducation régionalisée se calcule à partir du budget exécuté du ministère de l'éducation nationale pour l'année considérée, réparti par chapitre, article et paragraphe. Elle recouvre les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement.

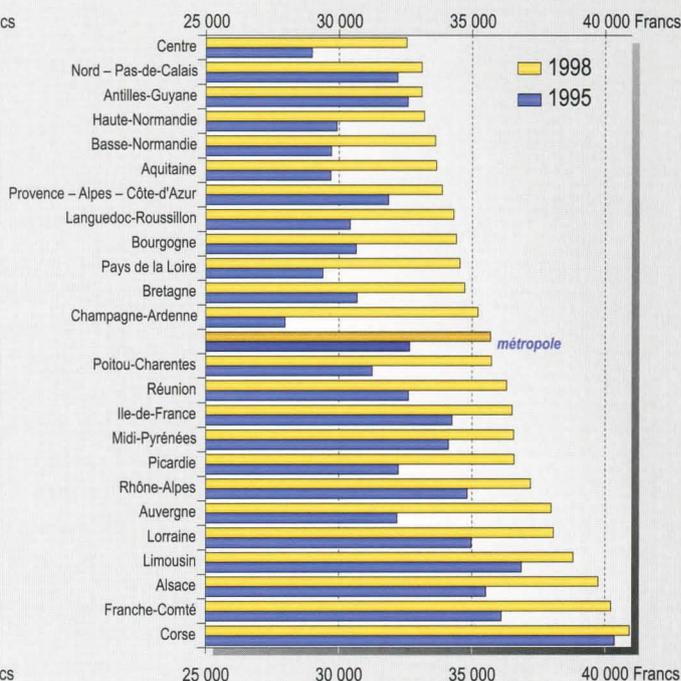
La dépense d'éducation du MEN...

Dépenses du MEN en 1995 et 1998 (aux prix de 1998)

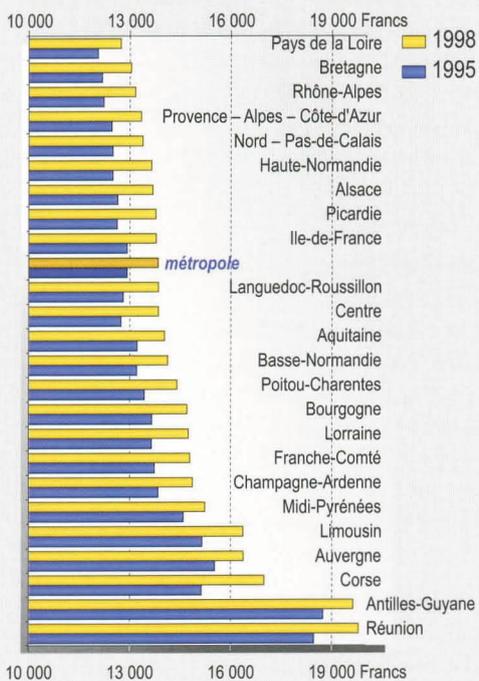
Par élève du 1^{er} et 2nd degrés



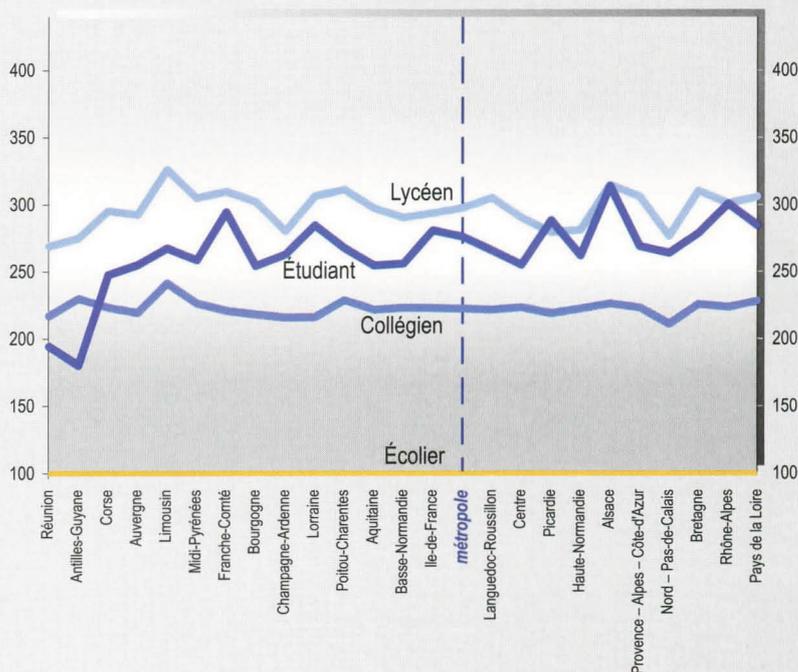
Par étudiant (dont STS et CPGE)



Par écolier



Dépenses par niveau d'enseignement en 1998 (indice base 100 pour un écolier)



Source : MEN - DPD

Le coût du lycée généralement plus élevé que celui de l'étudiant

Les collectivités territoriales contribuent à la dépense d'éducation...

... notamment aux dépenses d'investissement*

Lorsque le MEN consacre 100 francs, en moyenne, par écolier, il dépense 223 francs pour un collégien, 298 francs pour un lycéen et 276 francs pour un étudiant.

Ces différences de coûts selon le niveau d'enseignement sont plus ou moins marquées d'une région à l'autre. Dans la plupart d'entre elles, c'est le coût du lycée qui est le plus élevé. En Rhône-Alpes et Alsace, le coût de l'étudiant est toutefois relativement important et comparable à celui du lycée, tandis qu'il est beaucoup plus faible dans les départements d'Outre-mer, et même inférieur à celui du collégien.

Depuis les lois de décentralisation en 1986, les départements participent au financement de l'investissement et du fonctionnement des collèges ainsi qu'au transport scolaire des élèves. En 1998, ils ont consacré 16,5 milliards de francs aux dépenses scolaires soit en moyenne 5 000 F par élève : la région Picardie dépense 6 900 F par collégien, contre 3 800 à 3 900 F pour la Lorraine, la Corse et la Basse-Normandie, ou 3 500 F pour les Antilles-Guyane. Ces disparités ne corrigent pas celles constatées pour la contribution du MEN.

En matière d'investissement, les départements ont dépensé en moyenne 33 800 F par collégien sur la période 1988-1998, montant qui dépasse 100 000 F pour le Var et les Hauts-de-Seine. Parmi les départements dont la dépense est supérieure à la moyenne, certains ont dû faire des efforts particuliers de construction pour assurer l'accueil d'un nombre croissant de collégiens.

Les régions financent la construction et le fonctionnement des lycées. En 1998, elles ont dépensé en moyenne 5 400 F par élève, mais avec des variations du simple au double selon les régions. La contribution importante de la région Corse (10 500 F) correspond à la situation administrative particulière de cette région, qui a la responsabilité non seulement des lycées mais aussi des collèges (d'où le niveau particulièrement faible cette fois de la dépense du département par collégien).

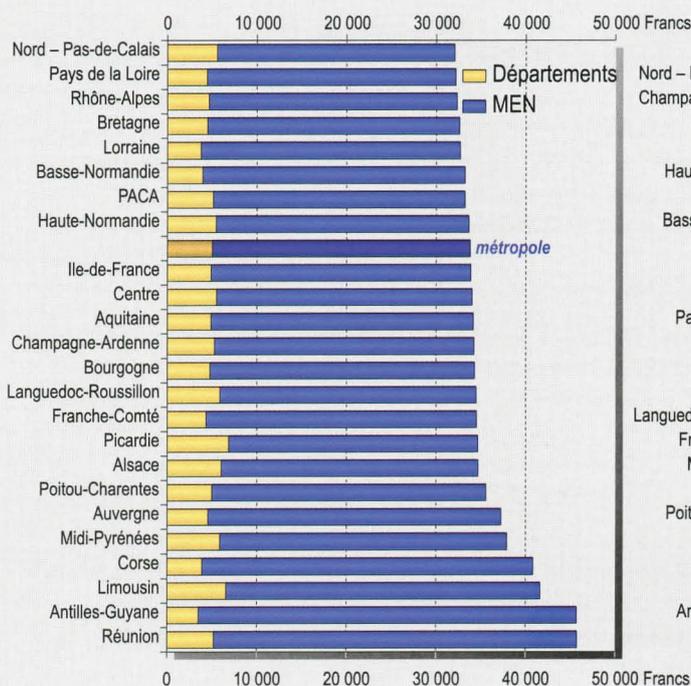
L'effort des autres régions peut davantage fluctuer dans le temps, en raison du calendrier de leurs investissements respectifs, qu'il vaut mieux considérer sur une longue période. De 1988 à 1998, leur dépense moyenne (d'investissement) s'élève à 68 300 F par lycéen. L'évolution des effectifs n'explique pas à elle seule les disparités de dépenses, qui vont du simple au double de la Corse et la Lorraine au Centre et Pays de la Loire. Compte tenu de l'état des bâtiments transférés au moment de la décentralisation, la quasi-totalité des régions ont dû consentir de gros efforts de rénovation ou de reconstruction.

* La dépense retenue est la dépense en investissement de 1988 à 1998 cumulée sur cette période. Elle est rapportée à un effectif moyen sur la période (effectif de 1989-1990 + effectif de 1999-2000, divisé par deux).

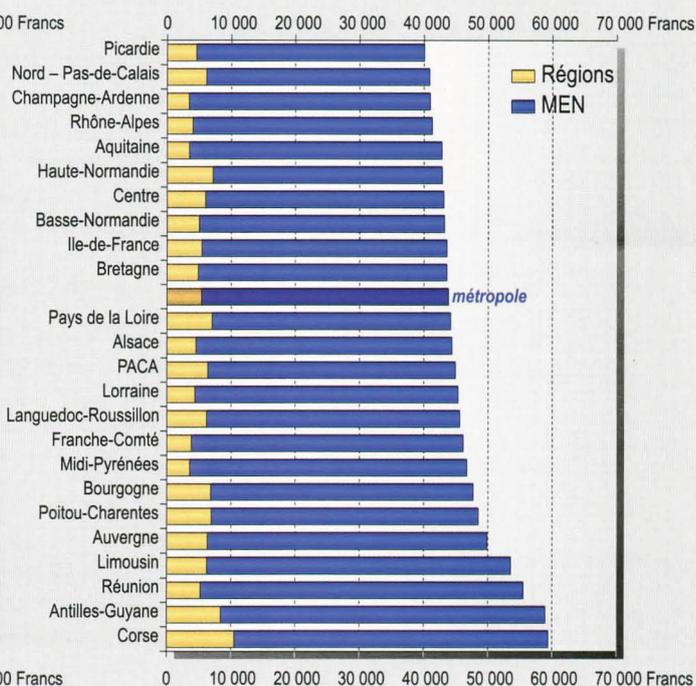
... et des collectivités territoriales

Dépenses du MEN en 1998...

... et des départements pour un collégien

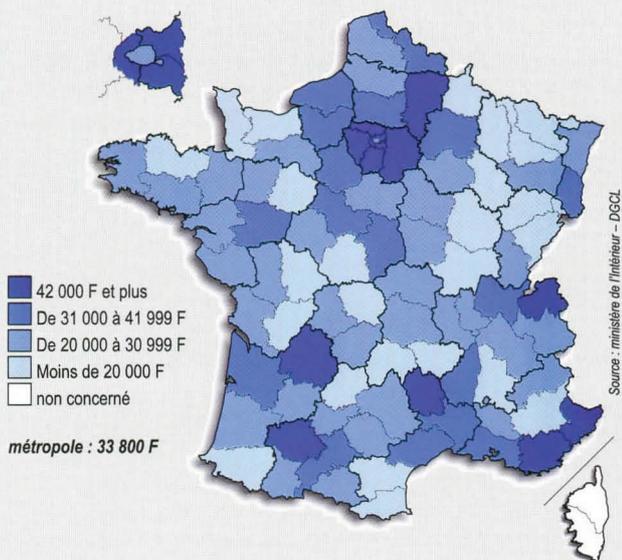


... et des régions pour un lycéen

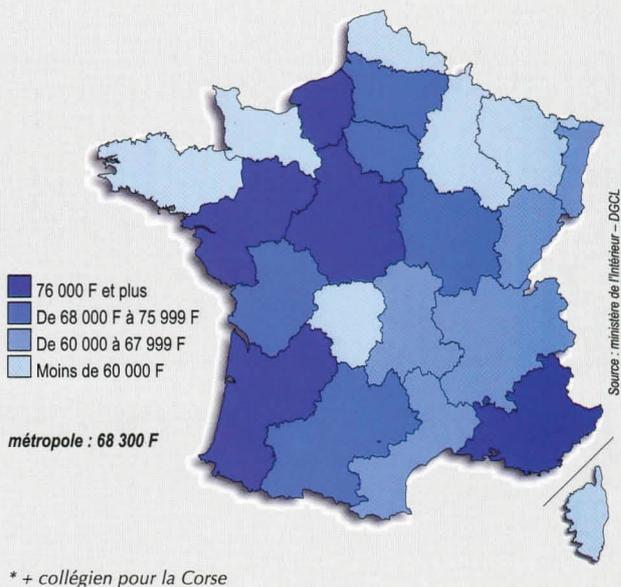


Dépenses cumulées d'investissement (1988-1998)

des départements par collégien (public)



des régions par lycéen* (public)



* + collégien pour la Corse

Près de 12 milliards de francs au titre des bourses en 2000

23 % des collégiens et 26 % des lycéens sont boursiers

Des proportions toujours très supérieures à la moyenne Outre-mer et dans le Nord

454 000 étudiants boursiers à la rentrée 2000, soit 27 % des effectifs concernés

Les statistiques de boursiers mesurent l'effort que consacre chaque année l'État pour améliorer les conditions de scolarisation des enfants issus des familles les moins favorisées : tous ministères confondus, cet effort s'élève à 11,9 milliards de francs en 2000.

Pour l'année scolaire 2000-2001, les collèges* relevant de l'Éducation nationale comptent ainsi plus de 780 000 boursiers (métropole + DOM), soit 23,4 % des élèves. Les disparités géographiques sont importantes : plus de 55 % Outre-mer, plus d'un tiers dans le Nord, environ 30 % dans les académies de Corse, Aix-Marseille et Montpellier, contre moins de 20 % dans celles d'Ile-de-France, Grenoble, Nantes, Rennes et Strasbourg.

Les lycées* comptent 590 000 boursiers, soit 26,2 % des effectifs totaux, proportion qui varie toujours selon le secteur d'enseignement et le type de formation suivie : près de 29 % dans le public pour 16 % dans le privé, 38 % en second cycle professionnel, pour 22 % dans les filières générales et technologiques.

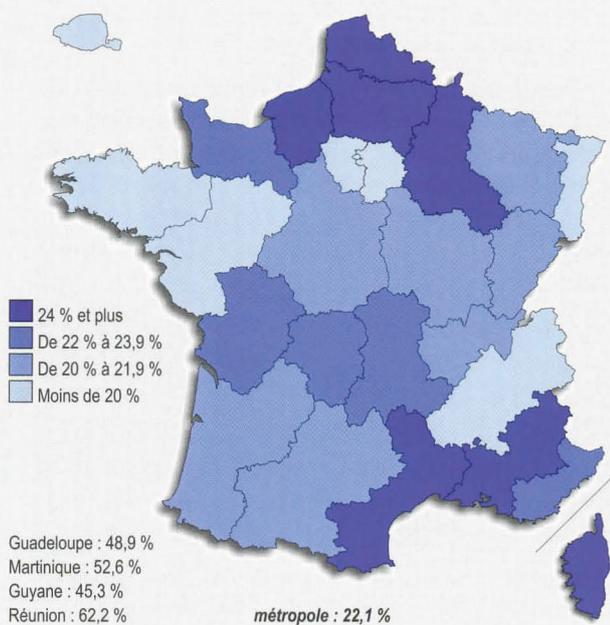
Révélatrices des mêmes différences d'origine sociale, les fréquences d'attribution des bourses font apparaître des disparités géographiques proches de celles du collège : 54 % de boursiers dans les lycées d'Outre-mer, et près de 40 % dans l'académie de Lille, soit environ deux fois plus que dans les académies de Paris, Versailles, Strasbourg et de l'Ouest.

À la rentrée 2000, le nombre total d'étudiants aidés (bourses sur critères sociaux, sur critères universitaires, au mérite, prêts d'honneur et allocations de recherche) dépasse 450 000. Par rapport à l'ensemble des étudiants susceptibles d'être aidés (universités, IUFM, écoles d'ingénieurs, STS et CPGE sous tutelle du MEN), la proportion de boursiers s'établit à 27 %. Les disparités académiques, toujours importantes, se démarquent quelque peu de la situation observée en collège et lycée. Si Paris et Versailles comptent bien moins d'étudiants boursiers que le Nord, l'Outre-mer et la Corse, une académie comme Nantes se situe cette fois au-dessus de celles d'Aix-Marseille ou Montpellier, alors qu'elle figurait 10 points en dessous dans l'enseignement secondaire.

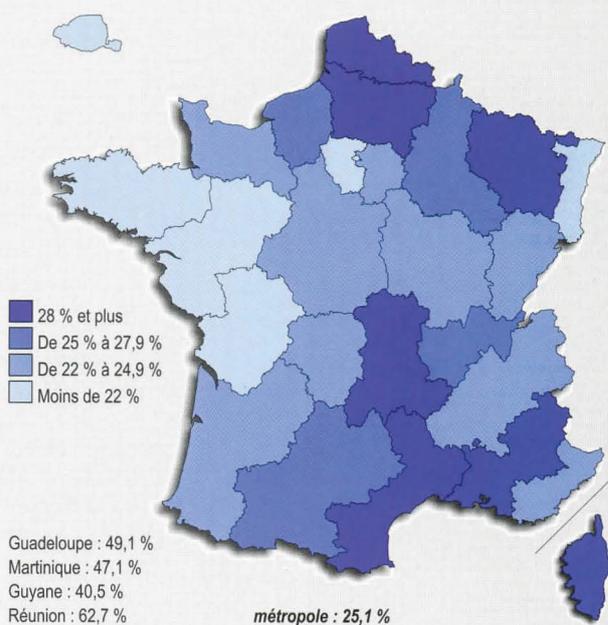
* Les bourses de collège, devenues à la rentrée 1994 des aides à la scolarité versées par les Caisses d'allocations familiales, ont été rétablies à partir de 1998. Elles comportent trois taux annuels différents : 354 F, 1 128 F et 1 812 F, selon les revenus de l'allocataire. Les bourses de lycée sont versées en nombre de parts, d'un montant unitaire de 258 F en 2000. En plus de ces bourses, les lycéens professionnels peuvent percevoir une prime de qualification de 2 811 F. D'autres lycéens peuvent percevoir une prime d'équipement de 1 100 F, portée à 2 200 F à la rentrée 2001, ou une prime de 1 400 F à l'entrée en seconde, première ou terminale.

Proportion de boursiers en 2000-2001

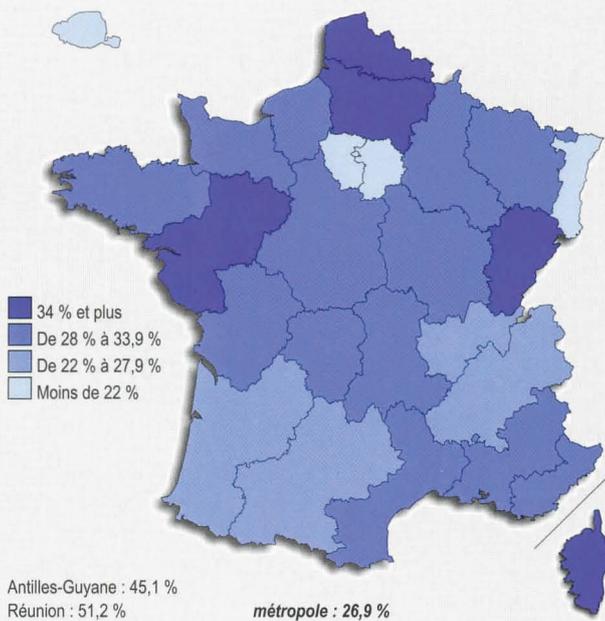
en collège



au lycée (LEGT + LP)



dans le supérieur



Une amélioration des conditions d'encadrement au cours des années 1990

Les moyens mis à la disposition des académies et des départements pour assurer l'encadrement des élèves du premier degré public peuvent être appréciés au regard du ratio donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves (P/E).

Au cours des années 1990, ce taux d'encadrement est passé de 4,99 à 5,32 (public uniquement), soit une hausse moyenne de 6 % tenant à une augmentation du nombre d'emplois, alors que les effectifs d'élèves diminuent. Le P/E de la quasi totalité des départements s'est amélioré, même si l'on peut noter que cette amélioration s'est produite à des rythmes différents selon les départements.

Les moyens supplémentaires ainsi dégagés ont été consacrés pour l'essentiel à une diminution du nombre d'élèves par classe (de 24,4 à 23,3) et à un accroissement, de plus de la moitié, des moyens consacrés aux décharges de direction.

En revanche la scolarisation précoce (celle des moins de 3 ans) est restée stable au plan national et le contraste entre académies s'est plutôt accru au cours de la période.

Quand au taux de remplacement et à la part des moyens alloués à l'adaptation et à l'intégration scolaire (A.I.S.) ils sont restés globalement stables, même s'ils ont pu connaître par département des évolutions contrastées.

Des disparités moins prononcées qu'en 1990

Pendant cette période, il y a eu une volonté de réduire les écarts entre les départements qui s'est traduite par des redéploiements d'emplois dans le cadre des « cartes scolaires annuelles ».

Ainsi, la dispersion des P/E a été réduite puisque l'écart entre les valeurs minimum et maximum est passé de 4,78 en 1990 à 4,32 en 1999 et à 4,28 en 2000, soit une diminution d'un demi-point depuis 1990. Cette réduction de la dispersion peut être mesurée également en comparant les P/E des 25^e et 75^e départements, ce qui représente la moitié des départements. Tandis qu'en 1990 l'écart entre ces départements était de 0,7 point, il est passé à 0,5 point en 1999 et 2000.

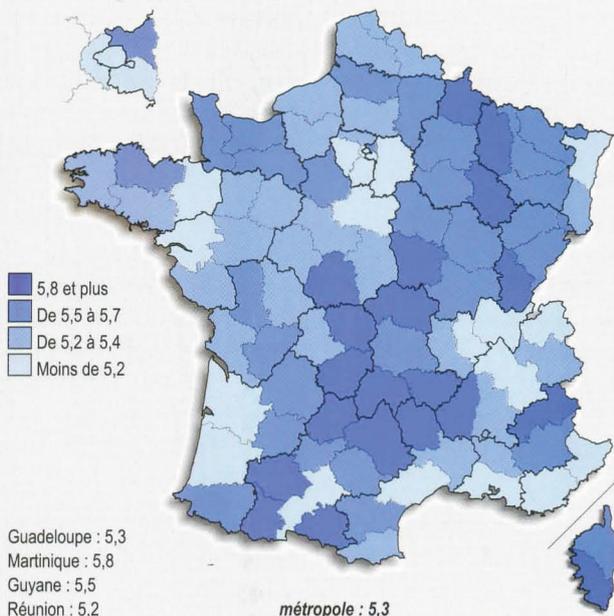
L'amélioration des conditions d'élaboration de la « carte scolaire »

Un groupe de travail mis en place par le ministre de l'éducation nationale a été constitué pour présenter des propositions dans la perspective de garantir au niveau national, académique, départemental et local, l'équité, les transparences et la concertation nécessaires.

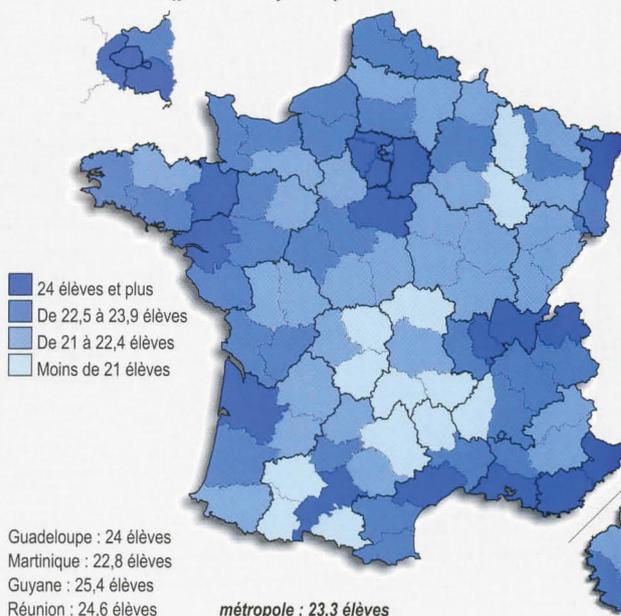
Ainsi des propositions sur les critères de répartition et d'affectation des moyens aux différents niveaux national, académique et départemental et sur les procédures et les calendriers de concertation souhaitables ont été élaborées.

L'encadrement des élèves du premier degré

Nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves du 1^{er} degré public en 2000

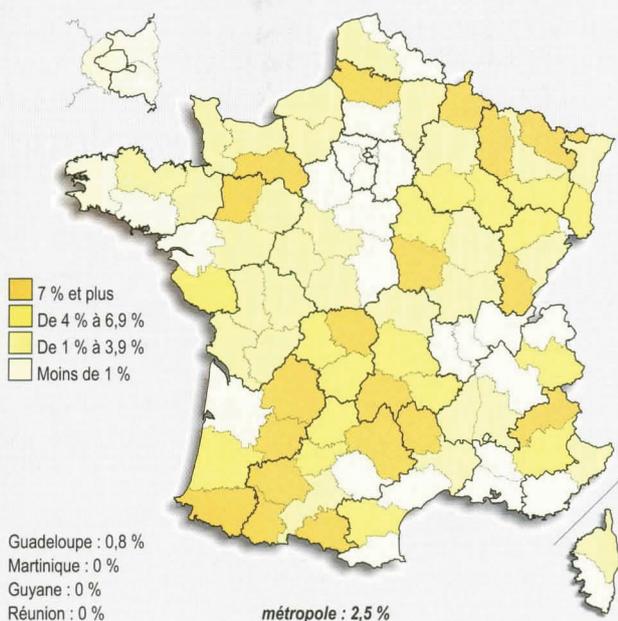


Nombre moyen d'élèves par classe du 1^{er} degré en 1999-2000 (public + privé)

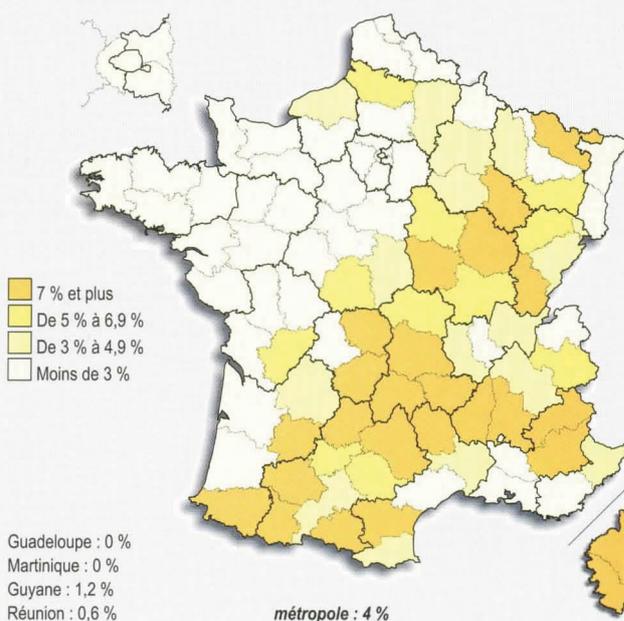


Proportion de classes en 1999-2000 (public + privé)

ayant moins de 20 élèves en maternelle



ayant moins de 15 élèves en élémentaire



**En collèges et lycées publics,
moins de 24 élèves, en moyenne,
devant un professeur**

Pour apprécier les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves du second degré, les nombres d'enseignants par élève ou tailles de division n'apparaissent plus comme les indicateurs les plus pertinents : d'abord parce que les enseignants ont des obligations de service différenciées, ensuite parce que les élèves suivent de plus en plus souvent un enseignement, non pas en division entière, mais en groupes à effectif réduit (20 % des heures en collège, 45 % en lycée et plus de 50 % en LP).

Pour mieux mesurer la réalité quotidienne de l'élève, et les moyens mis en place pour faciliter ses conditions d'apprentissage, il est préférable de retenir comme indicateur le « nombre d'élèves par structure » (noté E/S), ou « nombre moyen d'élèves devant un professeur », qui prend en compte les heures de cours passées en groupe ou en 1/2 classe. Disponible aux différents niveaux de l'enseignement secondaire public, cette information peut être rapprochée du volume d'heures d'enseignement dont dispose en moyenne chaque académie par élève (H/E).

**Des effectifs nettement plus réduits
dans l'enseignement professionnel
et dans le Massif central...**

Pour la métropole, le nombre moyen d'élèves devant un professeur s'établit ainsi à 22,7 dans le premier cycle et 23,4 dans le second cycle général et technologique en 2000-2001, contre seulement 15,7 dans le second cycle professionnel qui bénéficie de très bonnes conditions d'encadrement.

En 1^{er} cycle, les académies de Clermont-Ferrand, Limoges, Lille et Reims présentent la situation la plus favorable, avec en moyenne moins de 22 élèves devant un professeur et plus de 3 % d'heures de cours en petits groupes (moins de 10 élèves). Dans les académies du littoral méditerranéen, de Bordeaux, Paris, Versailles et de la Réunion, ce nombre moyen dépasse 23 élèves. Les écarts entre situations extrêmes restent toutefois limités.

La carte représentant le nombre d'heures d'enseignement par élève du second degré présente logiquement une image inversée, avec des moyennes inférieures à 1,35 dans le Sud-Est et supérieures à 1,45 à Besançon, en Corse et Limousin.

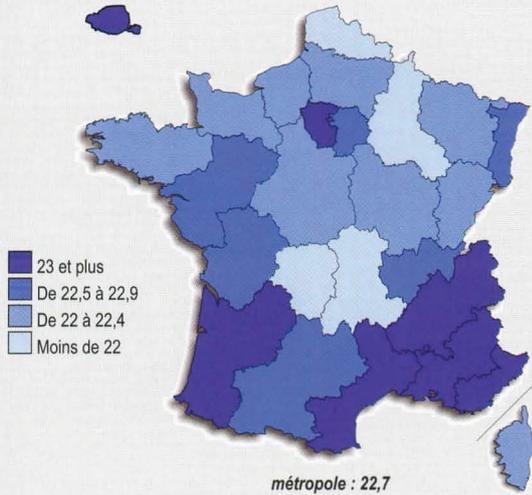
**... que dans le Sud-Est de la France,
et l'académie de Versailles**

En 2nd cycle général et technologique, on retrouve parmi les mieux situées les académies de Clermont-Ferrand et Limoges, auxquelles s'ajoutent Rennes et la Corse (22,5 élèves ou moins, et plus de 8 % d'heures en petits groupes). À l'opposé, dans les académies de Montpellier, Nice, Versailles ou la Réunion, un professeur a devant lui en moyenne plus de 24 élèves. La proportion d'heures assurées devant des groupes de plus de 35 élèves, globalement inférieure à 2 %, reste partout très faible sauf à Paris.

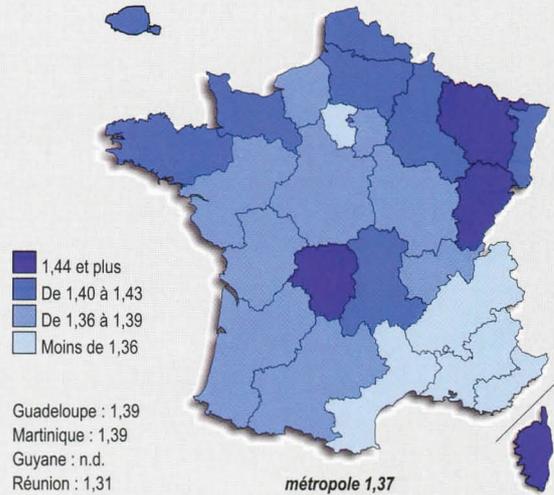
En 2nd cycle professionnel, le Massif central, la Bretagne et la Corse, mais aussi les académies de Besançon, Lyon et Toulouse comptent en moyenne moins de 15 élèves devant professeur, contre plus de 16,5 dans la banlieue parisienne, à Nice et dans les DOM. La situation est logiquement inversée pour la proportion d'heures en petits groupes, qui dépasse 25 % d'un côté, mais reste inférieure à 15 % Outre-mer.

L'encadrement des élèves du second degré

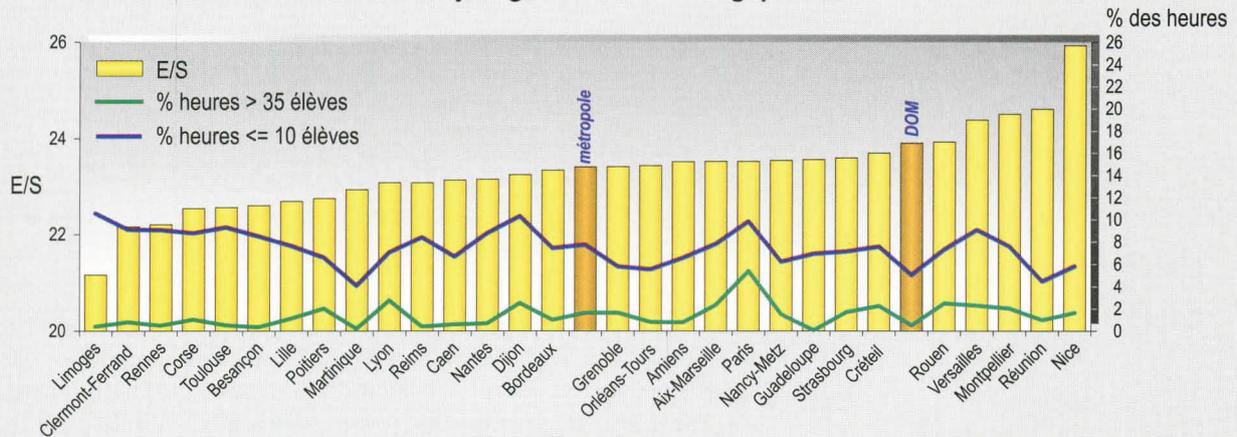
Nombre moyen d'élèves devant un professeur, ou par structure (E/S) dans le 1^{er} cycle en 2000-2001 (public)



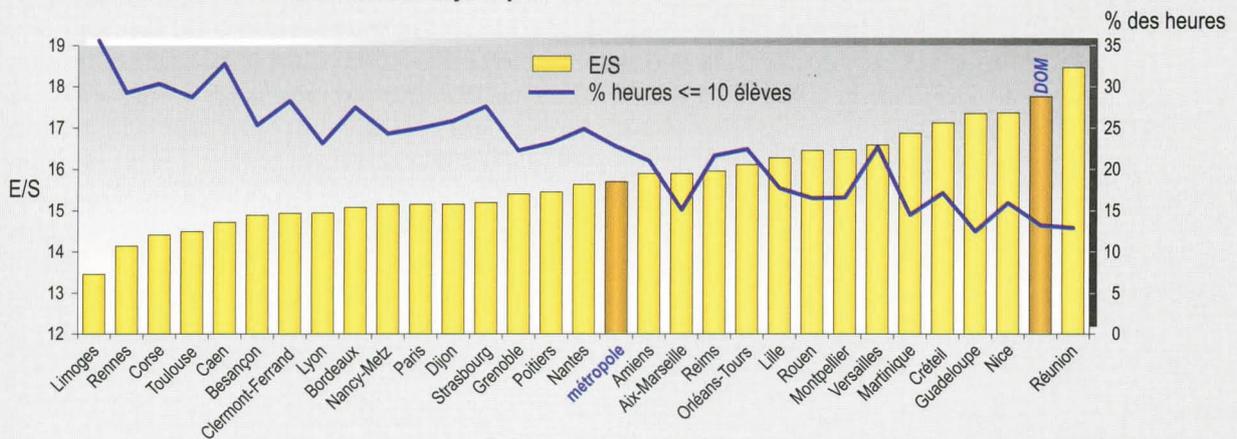
Heures d'enseignement constatées devant élève (H/E) en 2000-2001 (2nd degré public)



Taille des structures du second cycle général et technologique



Taille des structures du second cycle professionnel



Des enseignants nettement plus jeunes dans le Nord de la France que dans le Midi ou à Paris

De fortes disparités géographiques dans le second degré

Des proportions de femmes variables surtout selon le niveau d'enseignement

Au 31 janvier 2000, le ministère de l'Éducation nationale rémunérait 1 285 000 personnes, parmi lesquelles 982 000 enseignants, 807 000 exerçant dans les établissements publics des premier et second degrés et du supérieur*. La structure par âge et sexe de cette population varie selon les académies.

Parmi les 315 000 enseignants des écoles publiques du premier degré, 12,8 % ont moins de 30 ans et 22,5 % ont au moins 50 ans. Les effectifs de ces deux groupes d'âges extrêmes sont dans un rapport de 1,8 qui tend à augmenter ces dernières années, signe d'un vieillissement de la population. En 2000, il varie du simple au double entre les académies d'Amiens, Créteil et Versailles dont les enseignants sont plus jeunes, et celles d'Aix-Marseille, Bordeaux et Limoges où le ratio dépasse 2,5.

Dans les établissements publics du second degré, l'opposition Nord/Sud est encore plus nette. Parmi cet ensemble de 420 000 enseignants, ceux de plus de 55 ans et de moins de 30 ans forment deux groupes d'importance égale (environ 1 enseignant sur 8). Mais ce ratio entre plus âgés et plus jeunes est très dispersé, entre d'une part les académies de Montpellier et Toulouse où il dépasse 2,5 pour atteindre un maximum de 3,2 à Paris, et d'autre part celles du Nord de la France (Amiens, Créteil, Lille, Reims et Rouen) où il est proche de 0,5.

94 % de ces enseignants appartiennent à des corps de titulaires. Les non-titulaires sont des maîtres auxiliaires, ou des professeurs contractuels. Ils représentent moins de 4 % des effectifs dans les académies de Bordeaux et Strasbourg, mais presque 12 % en Corse.

Les 72 000 enseignants des établissements publics de l'enseignement supérieur* sont plus âgés. On observe cette fois un équilibre entre ceux qui ont au moins 55 ans, et moins de 35 ans (22,8 %). Le premier groupe d'enseignants plus âgés l'emporte dans le Sud-Est de la France et plus nettement encore à Paris, tandis que les plus jeunes sont plus nombreux dans une large moitié Nord.

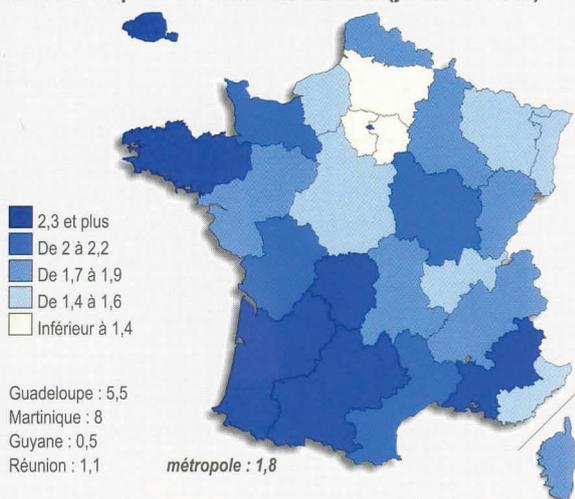
De tels contrastes géographiques concordants confirment l'attraction qu'exercent auprès des enseignants les régions du Midi et la capitale, que beaucoup ne peuvent rejoindre qu'après un certain nombre d'années d'activité.

Largement majoritaires dans le premier degré (78 %), les femmes représentent 57 % des effectifs d'enseignants du second degré, et seulement un tiers dans le supérieur. Elles sont proportionnellement plus nombreuses en région parisienne, et plutôt moins présentes dans les académies d'Outre-mer (qui présentent par ailleurs des structures par âge fortement contrastées) ou dans le Nord.

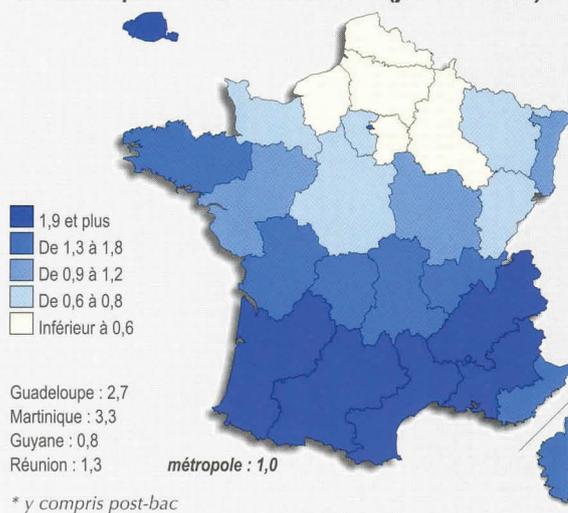
* non compris les établissements de formation.

Le personnel enseignant

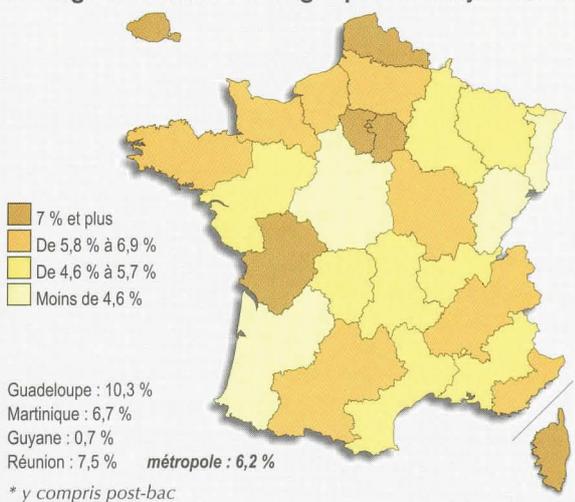
Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans (janvier 2000)



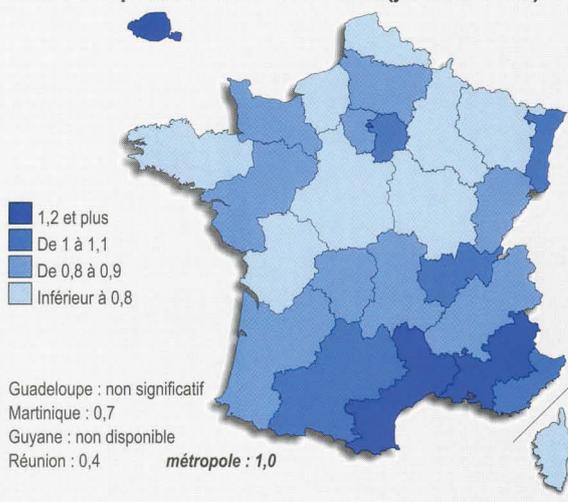
Enseignants du second degré public* : ratio des 55 ans et plus / moins de 30 ans (janvier 2000)



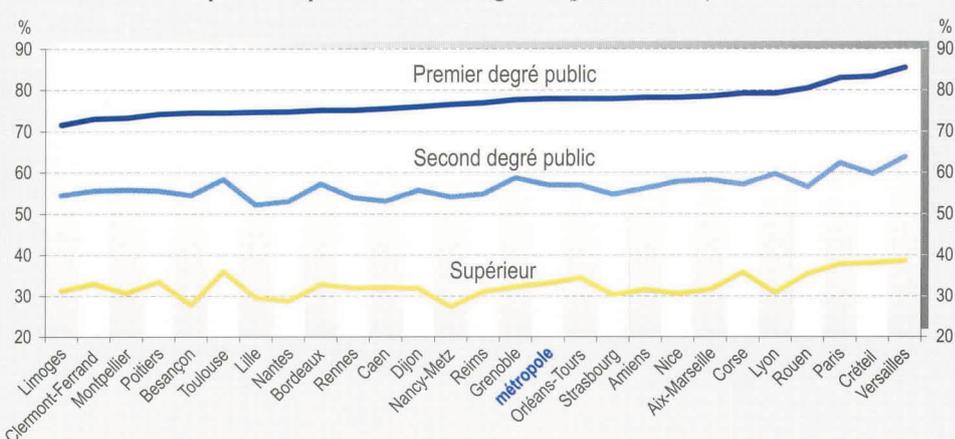
Proportion de non-titulaires dans le personnel enseignant du second degré public* en janvier 2000



Enseignants du supérieur : ratio des 55 ans et plus / moins de 35 ans (janvier 2000)



Part des femmes parmi le personnel enseignant (janvier 2000)



**Une population relativement jeune
et fortement féminisée**

Parmi les 1 285 000 personnes rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale début 2000, on comptait 303 320 agents administratifs, techniques et d'encadrement, dont 70 % dans les établissements publics du second degré.

Les personnes exerçant une fonction administrative, technique ou d'encadrement sont plus jeunes que les enseignants : 10,5 % ont 55 ans ou plus et 22,5 % ont moins de 30 ans (le rapport entre ces deux groupes d'âges extrêmes est ainsi de 0,5). Paris, la Martinique et la Guadeloupe, puis le Midi méditerranéen se signalent par des structures par âge plus « vieilles » que celles des autres académies.

Deux tiers des agents sont des femmes, nettement moins présentes dans les corps d'inspection ou de direction que parmi les personnels médicaux ou sociaux. La part des agents de catégorie A connaît au cours de la décennie une croissance régulière, et dépasse maintenant un tiers. Mais si de nombreux contractuels appartiennent à la catégorie A, c'est seulement le cas d'un titulaire sur cinq, deux sur trois appartenant à la catégorie C.

Les académies de Créteil et Versailles sont plus fortement féminisées que la Corse, et comptent, avec Orléans-Tours et Nice, nettement plus d'agents de catégorie A que Paris ou Strasbourg.

**Plus de personnels par élève
dans le Massif central qu'à Nice,
Versailles et Outre-mer**

Les établissements du second degré public disposent en moyenne de 45 agents administratifs, techniques et d'encadrement pour 1 000 élèves, mais avec d'importantes différences selon les académies. Les ratios vont de 37 pour mille pour celles de Nice et Versailles, et moins encore Outre-mer, à 62 pour Clermont-Ferrand et 68 pour Limoges.

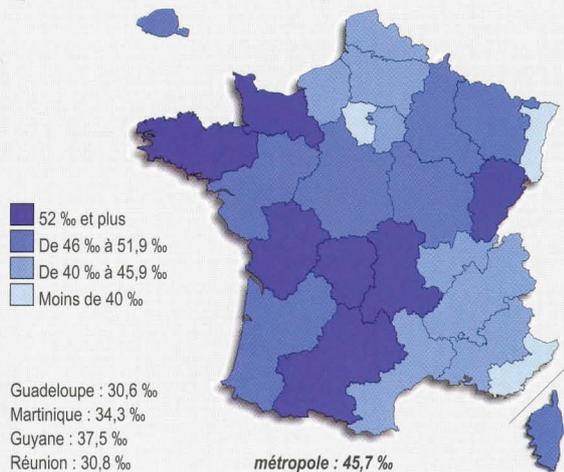
Parmi ces personnels, près de 50 000 sont surveillants d'externat ou maîtres d'internat, soit en moyenne 10 agents pour 1 000 élèves, mais moins de 8 à Strasbourg et Versailles, contre plus de 16 à Limoges.

Les 62 000 aides-éducateurs, davantage affectés dans les écoles, ont été rapportés aux 10 millions d'élèves de l'enseignement scolaire public. Inférieur à 4 pour mille à Nice, le ratio approche cette fois 10 Outre-mer, pour dépasser 14 en Corse.

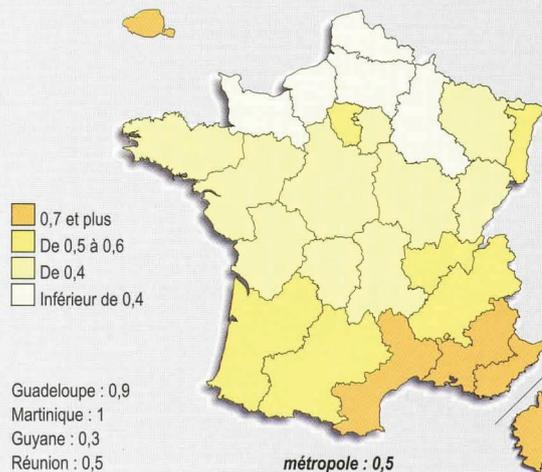
Le personnel administratif, technique et d'encadrement

Personnel administratif, technique et d'encadrement en janvier 2000

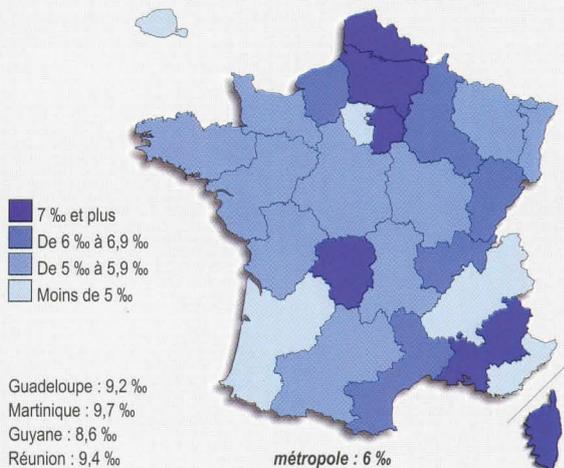
Nombre pour mille élèves du 2nd degré public (y compris post-bac et EREA)



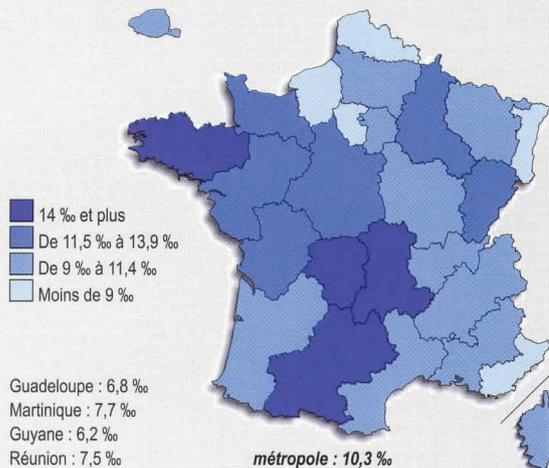
Ratio des 55 ans et plus / moins de 30 ans



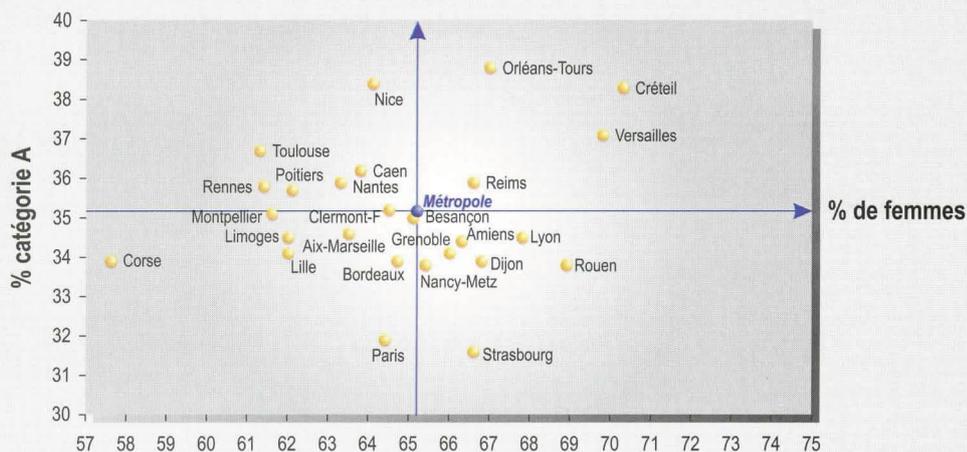
Nombre d'aides-éducateurs pour mille élèves du 1^{er} et 2nd degrés public (hors post-bac)



Nombre de MI-SE¹ pour mille élèves du 2nd degré public (y compris post-bac et EREA)



¹ MI-SE : maître d'internat, surveillant d'externat



Structure du personnel en janvier 2000

Les parcours scolaires

**Plus de la moitié
des jeunes âgés de 16 à 24 ans
est scolarisée**

**Le maintien d'importantes
disparités géographiques**

Les filles partout majoritaires

Notre système éducatif assure désormais un enseignement de masse : l'allongement de la durée de scolarisation, constant depuis plus d'un siècle, s'est accéléré au cours des années 1960 du fait du report de la scolarité obligatoire à 16 ans, puis à la fin des années 1980 avec l'objectif d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat.

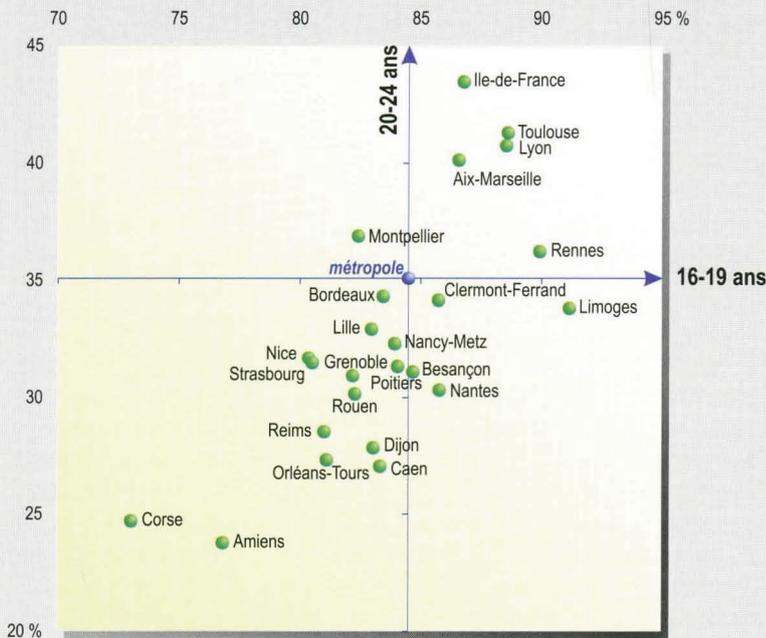
L'espérance totale de scolarisation pour un enfant entrant en maternelle atteint aujourd'hui 19 années. Si la durée des études cesse actuellement d'augmenter, plus de la moitié (57 %) des jeunes de la tranche d'âge 16-24 ans sont encore en formation initiale. Le taux de scolarisation, voisin de 84,5 % en métropole pour les 16-19 ans, majoritairement scolarisés dans l'enseignement secondaire, tombe toutefois à 35,1 % pour les 20-24 ans, en âge de fréquenter l'enseignement supérieur.

Malgré cette poussée de la scolarisation qui a touché toutes les régions françaises, les disparités géographiques sont encore sensibles en 1999, entre d'une part, la Corse et la Picardie très en retrait par rapport à la moyenne nationale, et d'autre part, l'Ile-de-France, les académies d'Aix, Limoges, Lyon, Rennes et Toulouse qui affichent les taux de scolarisation les plus élevés. Entre ces deux groupes, on relève un écart d'environ 13 points parmi les 16-19 ans, et de plus de 15 points chez les 20-24 ans. Si Rennes et Limoges sont les académies de tête pour les 16-19 ans, chez les 20-24 ans, elles sont devancées par l'Ile-de-France, Toulouse, Aix et Lyon où l'enseignement supérieur, notamment universitaire, est plus fortement développé. Du fait de l'attractivité de leur offre de formation, ces académies peuvent en outre bénéficier d'un afflux d'étudiants extérieurs : les taux de scolarisation traduisent alors autant des capacités d'accueil supérieures, que le comportement particulier des jeunes générations originaires de ces régions.

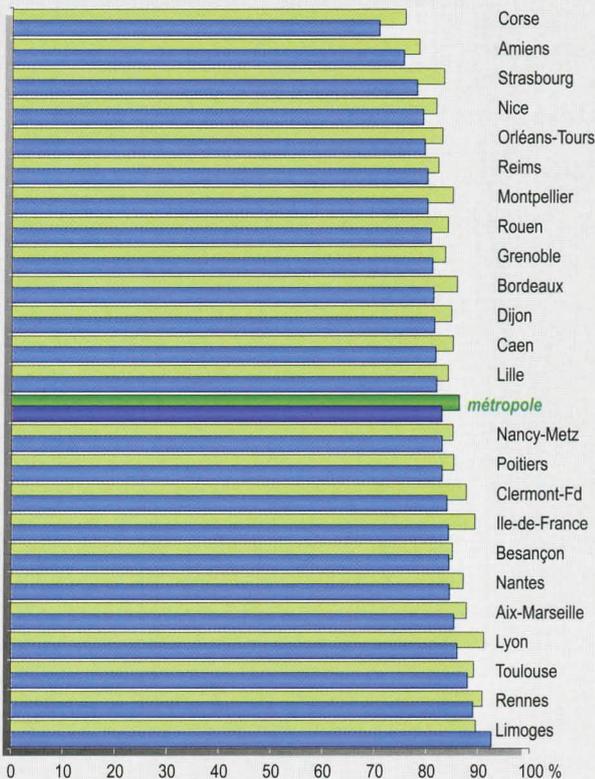
Partout, les filles sont davantage scolarisées que les garçons. De 16 à 19 ans, l'écart atteint en moyenne 3,3 points, pour dépasser 4 points parmi les 20-24 ans (les filles représentent près de 55 % de l'ensemble des effectifs d'étudiants). Cet avantage connaît toutefois quelques variations d'une académie à l'autre (de quasiment 0 à 7 points), qui peuvent être liées aux mouvements migratoires touchant de manière différente les garçons et les filles qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur.

La scolarisation des jeunes âgés de 16-24 ans

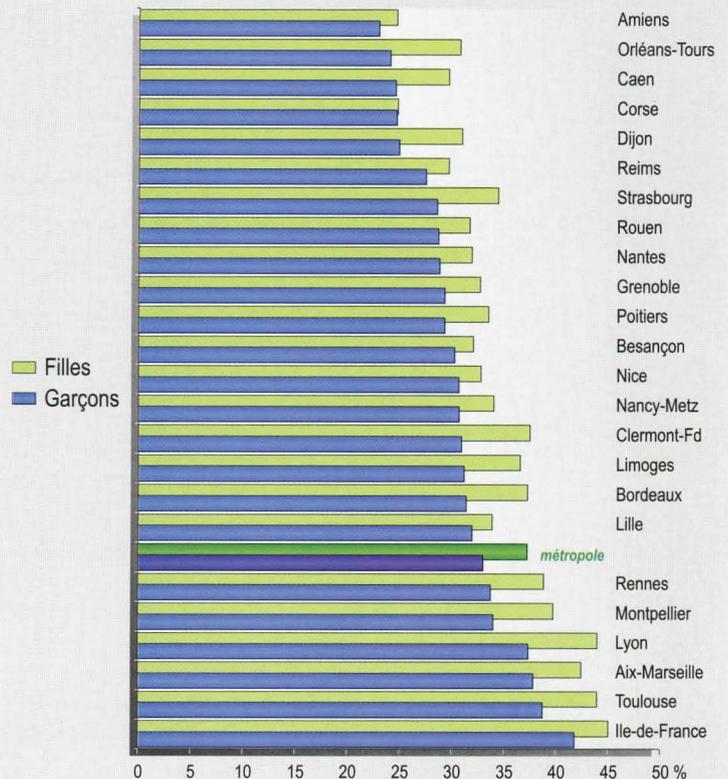
Taux académiques de scolarisation de 16 à 19 ans et de 20 à 24 ans en 1999-2000
Toutes formations initiales comprises



Scolarisation des 16-19 ans en 1999-2000



Scolarisation des 20-24 ans en 1999-2000



Source : MEN - DPD

Un recul général des retards dans l'enseignement secondaire

Un retard de deux ans et plus à l'entrée au collège est un indicateur de grande difficulté scolaire, et la réussite dans l'enseignement secondaire s'avère alors fortement compromise ; les années 1990 ont été marquées par une baisse régulière des retards scolaires au collège et au lycée.

À la rentrée 1990, un peu plus d'un élève sur dix accusait un retard de deux ans et plus en sixième, avec d'importantes disparités régionales. Ainsi en métropole, les proportions dépassaient 12 % dans les académies d'Aix-Marseille, Besançon, de Corse, Créteil, Montpellier et Rouen. En revanche, celles de Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes et Toulouse présentaient les plus faibles retards.

Dix ans plus tard, les retards ont fortement diminué dans toutes les académies. On ne compte plus que 4,1 % des élèves ayant un retard égal ou supérieur à deux ans en métropole, et les écarts entre académies extrêmes se sont nettement resserrés, passant de 5,6 à 2,9 points. Les départements d'Outre-mer, qui comptaient plus d'un quart d'élèves très en retard en 1990, se sont fortement rapprochés de la métropole, à l'exception de la Guyane.

Une tendance à la réduction des disparités académiques

Dans les classes de troisième (générale, technologique et d'insertion), la proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans est plus élevée, mais a également baissé lors de la dernière décennie en métropole (de 19,8 % à 8,8 %). Les disparités diminuent mais demeurent importantes (de 11,3 à 7,9 points). Parmi les académies qui présentaient les taux plus élevés, Amiens, Besançon, Reims et Rouen enregistrent les progrès les plus significatifs, comme celles d'Outre-mer, toujours à l'exception de la Guyane.

Des retards qui restent plus fréquents en terminale qu'au collège

En terminale générale et technologique, davantage d'élèves sont en retard, mais la tendance est ici aussi à la baisse (de 31,6 % à 20,2 %) tout particulièrement dans les DOM, qui se rapprochent tous de la métropole. Parmi les plus mal classées, on retrouve les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Limoges et Rouen. La Corse se trouve en revanche parmi les académies où les retards sont les plus faibles, alors que c'est l'inverse en sixième et troisième. Quels que soient l'année ou le niveau, celle de Strasbourg se distingue par des taux très faibles.

Les retards scolaires dans l'enseignement secondaire

Proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans



(*) générale, technologique et d'insertion.

**Hausse de l'accès
au niveau du baccalauréat
et recul des sorties
sans qualification**

La loi d'orientation de 1989 avait assigné à l'horizon 2000 deux grands objectifs à notre système éducatif : amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, et assurer à tous une qualification minimale (accès en seconde générale et technologique ou en année terminale d'une formation professionnelle courte). Des progrès sensibles ont été réalisés lors de la dernière décennie dans l'atteinte de ces objectifs. Plus des deux tiers des élèves accèdent désormais au terme de l'enseignement secondaire (contre 56 % en 1990 et 34 % en 1980). Dans le même temps, la proportion de sortants sans qualification est descendue en deçà de 10 %, mais stagne actuellement aux environs de 8 %, et concerne chaque année de l'ordre de 60 000 jeunes.

**Des académies plus
ou moins proches
des deux grands objectifs
de la loi d'orientation**

L'analyse des flux d'élèves quittant l'enseignement secondaire selon le niveau atteint atteste des progrès réalisés par toutes les académies. Elles apparaissent cependant plus ou moins proches des deux grands objectifs nationaux. Dans celles de Rennes et Toulouse, suivies de Limoges et Nantes, plus de 70 % des jeunes sortent ainsi en 1998 et 1999 au niveau IV de formation (préparation au baccalauréat ou à un diplôme équivalent), soit 10 points de plus qu'à Amiens ou en Corse. Le premier groupe compte moins de 5 % de sorties sans qualification, pour plus de 10 % dans le second.

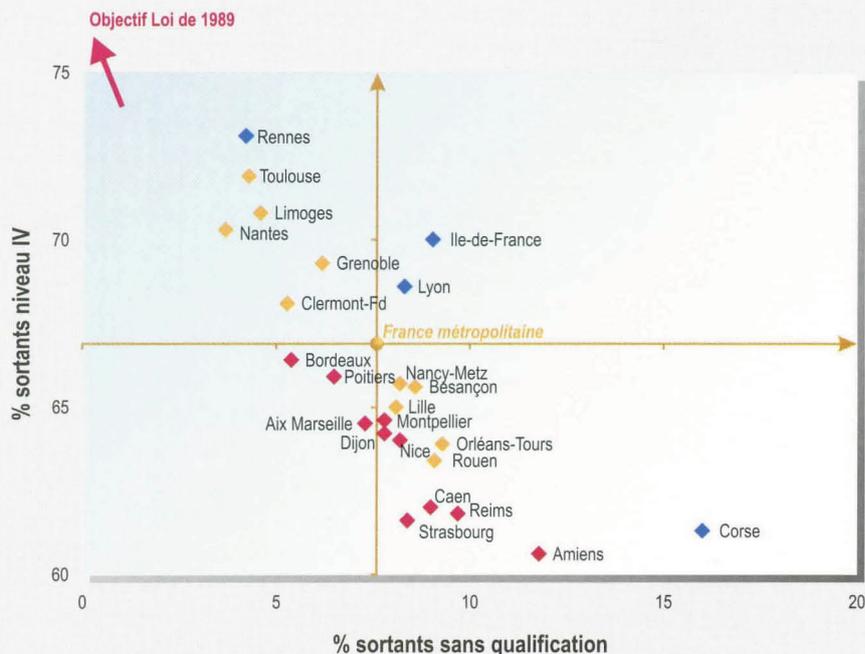
L'écartement du nuage de points recèle toutefois quelques particularités régionales. Bien que la proportion de jeunes parvenant au niveau du baccalauréat y soit nettement moindre qu'en Ile-de-France, les académies de Caen, Strasbourg et Reims parviennent elles aussi à contenir en deçà de 10 % l'importance des sorties sans qualification : beaucoup d'élèves, de l'ordre de 30 %, quittent dans ces académies l'enseignement secondaire après une formation professionnelle courte (niveau V).

**Des pratiques d'orientation
différentes à Lille, Strasbourg,
en Ile-de-France ou dans le Sud-Est**

Ces différences régionales se dessinent souvent en fin de premier cycle, à l'issue des classes de troisième. Les académies d'Ile-de-France mais aussi du Sud-Est orientent ainsi plus de 60 % de leurs élèves vers une seconde générale et technologique, ce qui ne garantit pas toujours un taux global d'accès au baccalauréat supérieur à celui des autres régions. Lille, suivi de Reims, Limoges et Besançon, privilégie au contraire bien davantage les orientations vers un CAP ou BEP sous statut scolaire. Lille devance de 11 points l'académie de Strasbourg, où les flux vers l'apprentissage sont en revanche les plus élevés.

Les Flux de sortie de l'enseignement secondaire

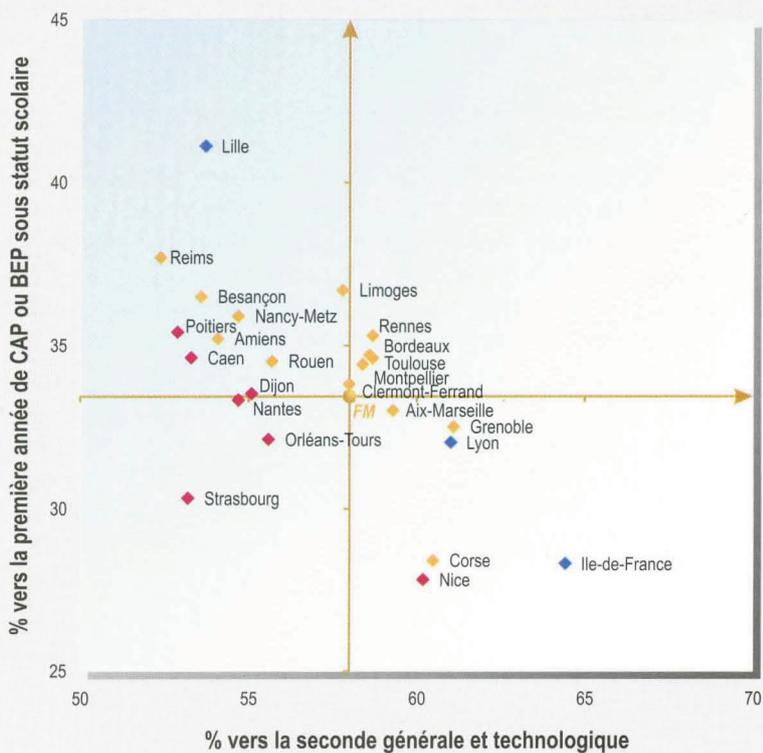
Part des sortants* sans qualification et au niveau IV dans les sortants du secondaire (moyenne 1998-99)



Losange bleu : académie où les sorties niveau V sont faibles
Losange rouge : académie où les sorties niveau V sont fortes

* les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des sortants du secondaire y compris ceux qui poursuivent leurs études dans le supérieur (et non pas sur l'ensemble d'une génération)

Flux à la sortie de troisième (1999)



Losange bleu : académie où l'apprentissage est faible
Losange rouge : académie où l'apprentissage est fort

**Baisse des poursuites d'études
vers l'université,
plus ou moins prononcée
selon les académies**

En 2000, seuls 47,7 % de l'ensemble des bacheliers* (France sans TOM) se sont inscrits à l'université dès la rentrée suivante, soit une forte chute par rapport à 1995 (57 %).

Ce mouvement tient à la montée progressive du baccalauréat professionnel mais aussi au changement de comportement des bacheliers généraux qui s'engagent moins souvent dans des études universitaires (- 6 points depuis 1995). En 1995, dans chaque académie, au moins la moitié des nouveaux bacheliers s'inscrivaient à l'université dès la rentrée suivante. En 2000, ce n'est vrai que dans neuf académies (Aix-Marseille, Corse, Montpellier, Nice, Toulouse, Réunion et Ile-de-France), la proportion tombant en dessous de 42 % à Amiens et Nantes. Le recul est général et particulièrement sensible dans les académies de Montpellier, Toulouse, Nantes et Poitiers.

**Des mouvements migratoires
d'ampleur variable selon les régions**

Seuls 12 % des nouveaux bacheliers poursuivant un cursus universitaire le font dans une autre académie que celle où ils résident. Les disparités régionales restent néanmoins très importantes. Les académies de Lille et de l'Ile-de-France retiennent très fortement leurs bacheliers : moins de 3 % s'inscrivent dans une université extérieure. Le maintien dans l'académie d'origine reste également élevé à Aix-Marseille, Lyon, Nancy-Metz, Rennes, Strasbourg et Toulouse (plus de 88 %), à l'inverse des Antilles-Guyane, d'Amiens et plus encore de la Corse, où plus de 30 % des bacheliers choisissent une université d'une autre académie.

**Les universités de Lyon, Toulouse
et Strasbourg fortement attractives**

En contrepartie de ces départs, chaque académie reçoit dans ses universités des bacheliers venus de l'extérieur : la comparaison de ces flux d'entrées et de sorties fait apparaître un solde migratoire d'importance variable. Il est fortement négatif en Corse (- 46,1 % des étudiants s'inscrivant en université), à Amiens (- 32,5 %) et aux Antilles-Guyane (- 37,2 %) et au contraire positif à Lyon (+ 20 %), Toulouse (+ 16,2 %) et Strasbourg (+ 13,2 %). Les universités de ces trois dernières académies sont, avec celles d'Aix-Marseille, Montpellier, Rennes et Lille, les plus attractives.

**Des disparités importantes
de taux d'accueil en université**

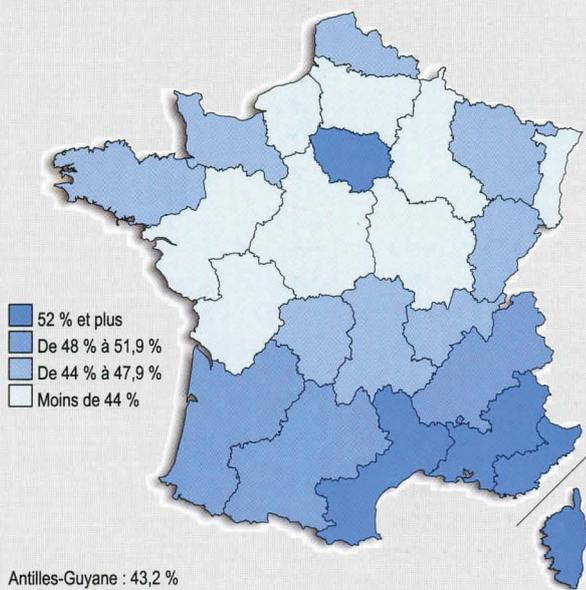
Le rapport des nouvelles inscriptions à l'université au nombre total de nouveaux bacheliers, (taux d'accueil) varie sensiblement selon les académies. Avec des taux supérieurs à 57 %, les académies d'Aix-Marseille, Montpellier, Lyon, Toulouse et de l'Ile-de-France devancent largement les autres. Celles d'Amiens et des Antilles-Guyane ont à l'inverse un taux proche de 30 %.

* Les bacheliers sont comptabilisés en fonction de leur académie de résidence, et non pas de scolarisation.

Les poursuites d'études en universités

Proportion de...

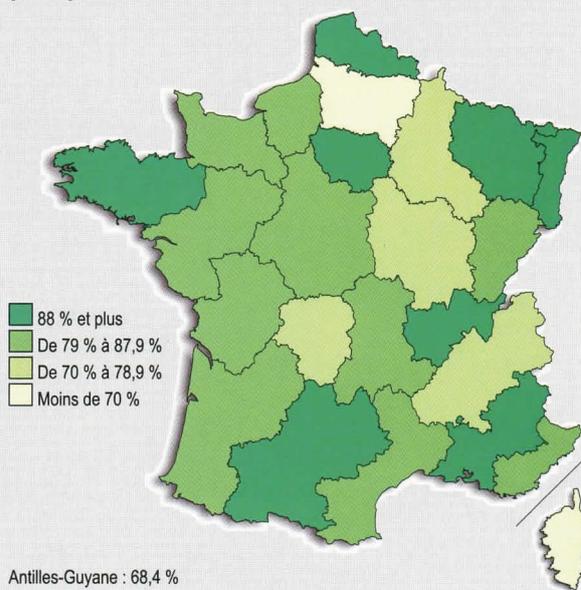
... bacheliers* poursuivant leurs études en université en 2000-2001



Antilles-Guyane : 43,2 %
 Réunion : 50,1 %
métropole : 47,8 %

* selon l'académie de résidence

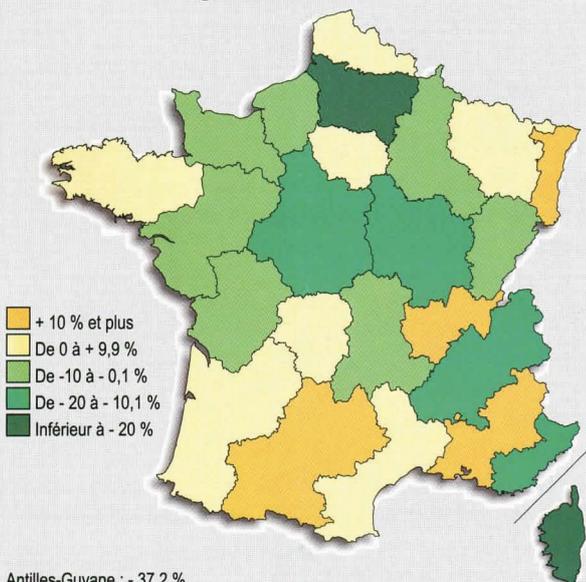
... bacheliers restant dans l'académie* de résidence pour poursuivre leurs études universitaires en 2000-01



Antilles-Guyane : 68,4 %
 Réunion : 84,6 %
métropole : 88,1 %

* ou région (IDF)

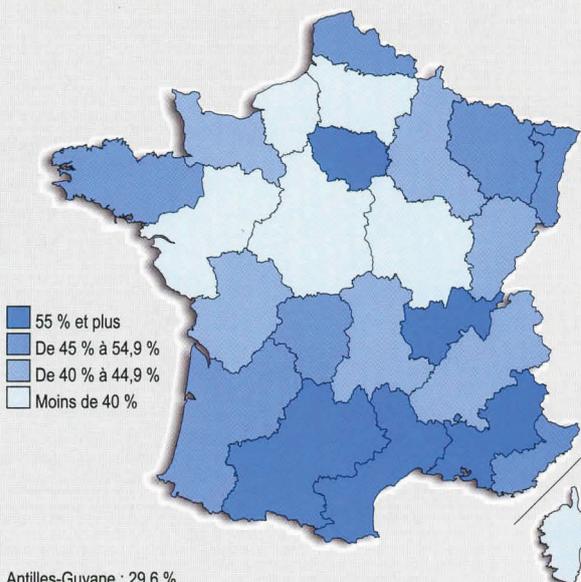
Entrées à l'université en 2000-2001 :
 taux de solde migratoire*



Antilles-Guyane : - 37,2 %
 Réunion : - 16 %

* (entrées - sorties) pour 100 poursuites d'études universitaires

Taux d'accueil* des nouveaux bacheliers
 en université en 2000-2001



Antilles-Guyane : 29,6 %
 Réunion : 42,7 %
métropole : 48,6 %

* inscriptions de nouveaux bacheliers dans les universités de l'académie pour 100 bacheliers de l'année résidant dans l'académie

54 % de filles parmi les bacheliers, et plus de 58 % en enseignement général

82 % de filles en lettres, pour seulement 13 % en filières industrielles

Les disparités académiques ne troublent guère ces constats nationaux

Les étudiantes font davantage le choix d'études littéraires ou médicales

Mettant à profit leurs meilleurs résultats et leurs moindres retards scolaires, les filles, qui constituent 49 % de la population adolescente, devancent les garçons parmi les effectifs de lycéens, de bacheliers, comme au sein de la population étudiante.

Si les garçons rattrapent légèrement leur retard, les résultats de la session 2000 du baccalauréat confirment la meilleure réussite des filles (près de 54 % des lauréats), particulièrement en enseignement général (plus de 58 % des admis). Dépassant 60 % Outre-mer et à Caen, cette proportion est minimale à Paris (54 %), dont les lycées attirent sans doute davantage de garçons originaires de banlieue. Dans les enseignements technologique et professionnel, l'équilibre entre sexes est **plus grand**, même si les filles représentent plus de 54 % des lauréats Outre-mer, contre moins de 46 % dans les académies de Limoges et Besançon.

Les choix d'orientation restent cependant contrastés, les filles ne s'engageant pas toujours dans les filières les plus attractives ou sélectives. En enseignement général, leur présence en lettres n'a jamais été aussi massive : plus de 82 % des lauréats en série L, et plus de 85 % dans les académies de Lyon, Reims et de la Réunion. Affirmant aussi leur prédominance (64 %) en bac économique et social, les filles restent en revanche minoritaires (44 %) en série scientifique, malgré quelques progrès récents (42,5 % en 1995). Aucune académie ne se démarque franchement des constats nationaux, les écarts par rapport aux moyennes dépassant rarement 3 points.

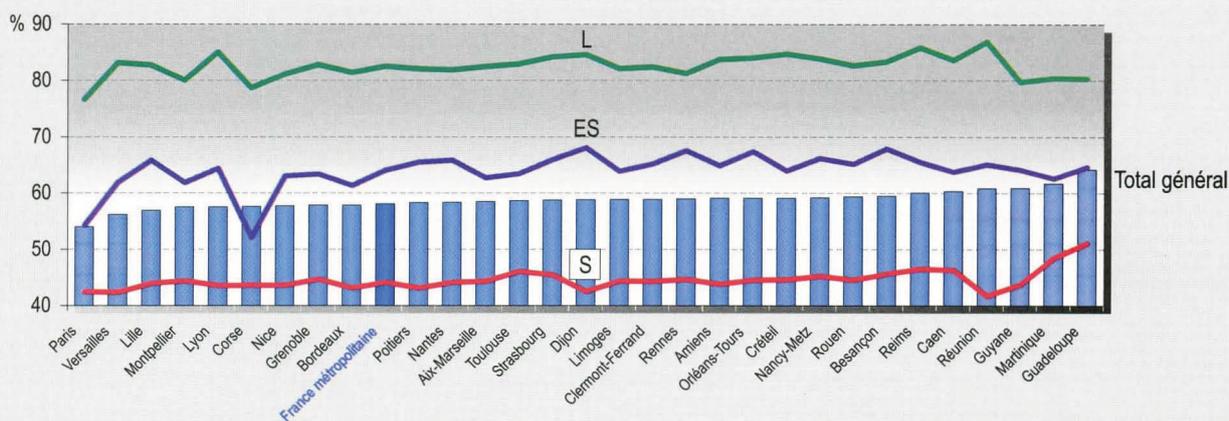
Parmi les bacheliers technologiques et professionnels, les choix sont encore plus nets : seulement 13 % de filles en spécialités industrielles, qui incluent notamment les séries technologiques STI et STL, pour un peu plus de 70 % en secteur tertiaire. Particulièrement marquées dans des académies du nord comme Reims, Lille ou Rouen, de telles oppositions sont moindres à Paris dont les formations industrielles proposées comptent plus d'un cinquième de filles.

On retrouve de telles disparités de parcours dans l'enseignement supérieur. Les étudiantes représentent en moyenne 54 % des effectifs, mais leur part est inférieure à 40 % dans les disciplines universitaires scientifiques et les classes préparatoires aux grandes écoles (notamment à Besançon, Nancy-Metz ou Grenoble), pour atteindre 70 % en lettres et sciences humaines, et même 75 % à Clermont-Ferrand. On remarquera toutefois que, dans les disciplines médicales fortement sélectives, les filles sont partout assez largement majoritaires.

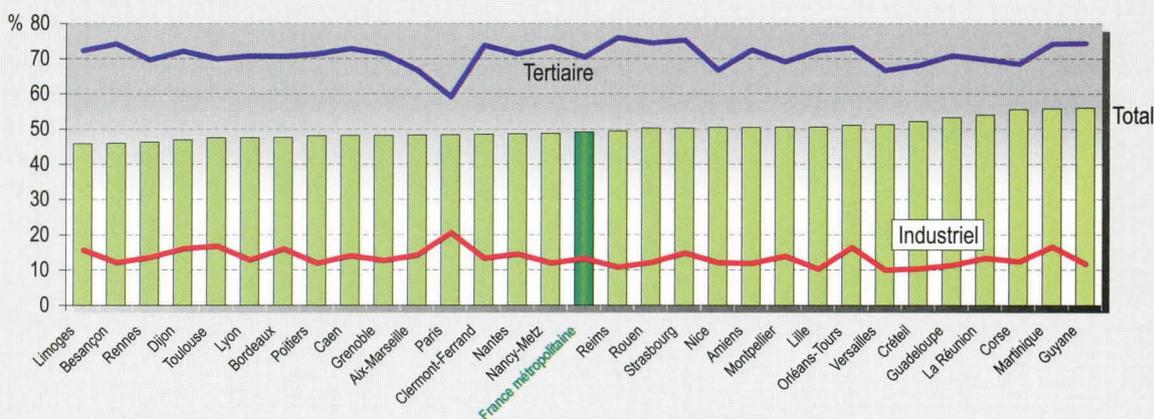
La scolarisation des filles

Proportion de filles parmi les bacheliers (session 2000)

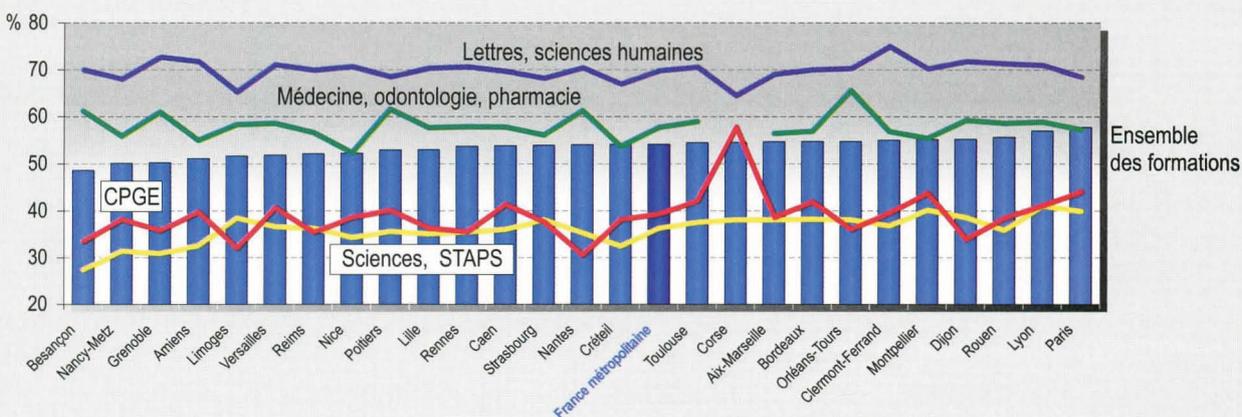
Baccalauréat général



Baccalauréat technologique et professionnel



Proportion de filles par filière de l'enseignement supérieur en 2000-2001



**Un recours croissant
aux différents types
de contrat en alternance**

**Progression
de l'apprentissage,
fortement représenté
en Poitou-Charentes**

**Les contrats de qualification
et d'adaptation, plus nombreux
en Ile-de-France et Alsace**

Au cours des dernières années, marquées par une reprise économique certaine, les jeunes et les entreprises ont eu un recours croissant aux diverses formules de contrats d'insertion en alternance mises à leur disposition : contrats d'apprentissage, de qualification, et d'adaptation*.

Avec un total de 233 000 nouveaux contrats au cours de l'année 2000 en métropole, l'apprentissage enregistre une hausse sensible, dépassant un tiers depuis 1995. S'il a partout progressé, il reste moins fréquent en Nord – Pas-de-Calais, et traditionnellement développé en Alsace et dans des régions dotées d'un fort réseau d'entreprises artisanales, comme la Basse-Normandie et Poitou-Charentes, où il a concerné en 2000 plus de 4 % des jeunes de 16 à 25 ans. Lors des dernières années, l'Ile-de-France et le Sud-Est se signalent par d'assez vives progressions.

Les contrats de qualification (132 000 en 2000) connaissent également une progression importante, proche d'un tiers en cinq ans. Ils restent particulièrement fréquents en Ile-de-France, notamment à Paris, seule région où leur nombre dépasse celui des contrats d'apprentissage. Les contrats d'adaptation progressent moins nettement. Ils sont en moyenne deux fois moins utilisés (65 000 contrats en 2000), mais en Alsace leur nombre dépasse celui des contrats de qualification. Ces deux formations restent mieux représentées là où la situation de l'emploi apparaît la plus dynamique (dans les départements d'Outre-mer, l'apprentissage reste la formation en alternance largement dominante).

** L'apprentissage est un contrat de travail d'une durée usuelle de deux ans visant l'obtention d'un diplôme national ou d'un titre homologué. Les apprentis partagent leur temps entre un centre de formation (CFA) et l'entreprise qui les accueille, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Leur rémunération tient compte de leur âge, de leur ancienneté en apprentissage, et du niveau du SMIC.*

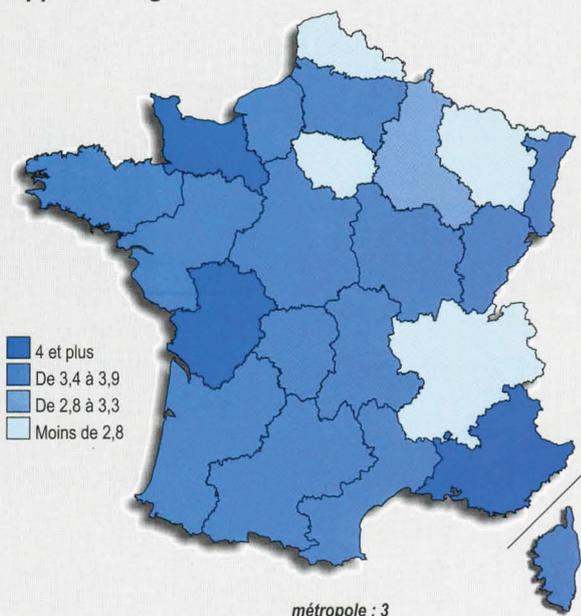
Les contrats d'adaptation ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle en assurant un complément de formation, dans le cadre d'un contrat de travail ; la durée de formation est de 200 heures, le salaire minimum garanti le SMIC.

Les contrats de qualification visent l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification reconnue par une branche professionnelle. Ce sont des contrats de travail de 6 à 24 mois, avec une prise en charge par un organisme de formation pour un quart du temps, et un suivi par un tuteur dans l'entreprise. Comme en apprentissage, la rémunération est fixée en fonction du SMIC, de l'ancienneté et de l'âge.

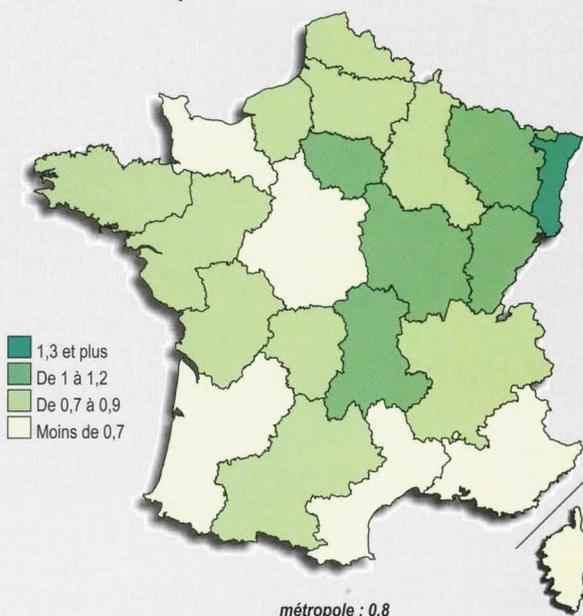
L'apprentissage et contrats d'insertion en alternance

Nouveaux contrats signés en 2000 (pour 100 jeunes de 16 à 25 ans)

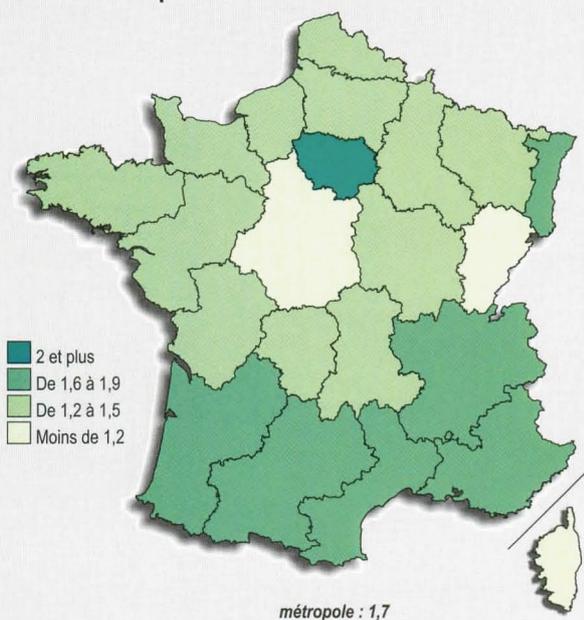
Apprentissage



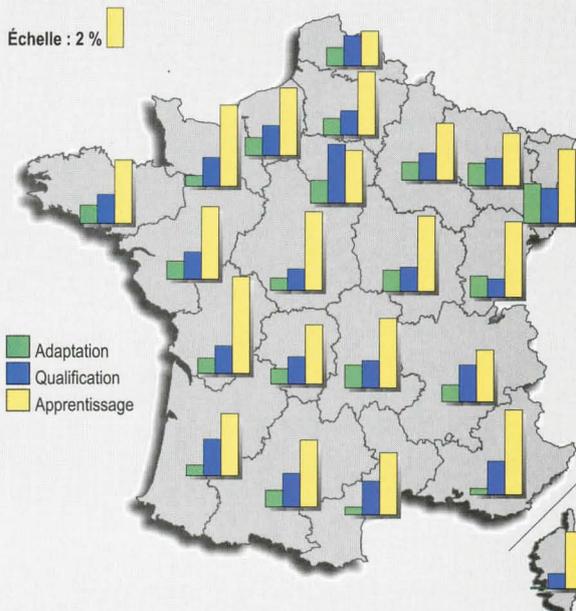
Contrats d'adaptation



Contrats de qualification



Ensemble des contrats



Les résultats

Les élèves de Rennes et Limoges obtiennent de meilleurs résultats que ceux d'Amiens, Lille et Rouen

9 points d'écart entre académies en français, 10 en mathématiques

Les résultats académiques des évaluations nationales menées à la rentrée de septembre 2000 ne sont disponibles que pour la classe de 6^e. En raison de la grève administrative dans les écoles, les données recueillies pour l'évaluation en classe de CE2 ne sont pas suffisamment fiables pour être publiées.

Les données collectées depuis 1989 mettent en évidence, au fil des années, une assez grande stabilité des positions respectives des académies. Parmi les académies dont les élèves obtiennent les résultats les plus élevés à l'évaluation de septembre 2000, on retrouve celles qui figurent généralement au-dessus de la moyenne nationale : Rennes, Limoges, Clermont-Ferrand, Nancy-Metz, Paris, suivies de Besançon, Bordeaux, Dijon et Toulouse. Dans ces académies, les taux de réussite observés aussi bien en français qu'en mathématiques dépassent de plusieurs points la moyenne nationale.

En revanche les performances restent, comme les années précédentes, inférieures à la moyenne nationale dans les académies d'Amiens, Lille, Rouen et la Corse ; elles restent faibles dans les départements d'Outre-mer, en retrait d'environ 10 points (sur un total de 100) en français comme en mathématiques par rapport aux valeurs observées en métropole.

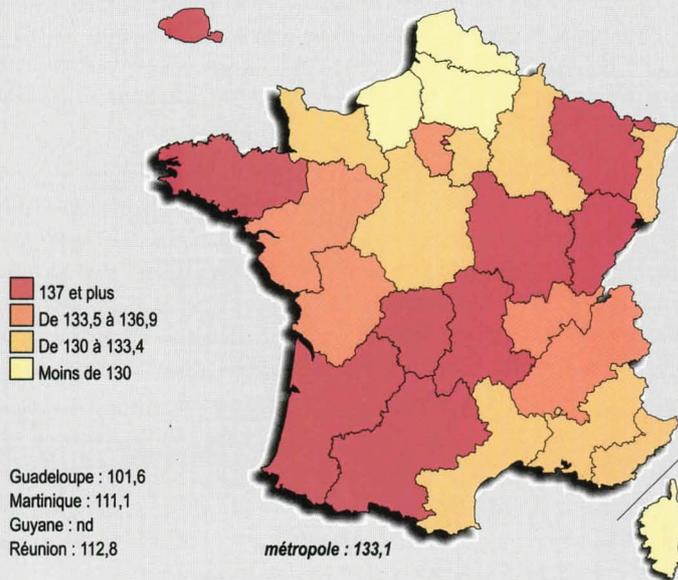
En français comme en mathématiques, les disparités géographiques sont assez importantes : près de 9 points séparent ainsi les académies d'Amiens et de Rennes en français, et 10 points celles d'Amiens et de Limoges en mathématiques.

Les scores obtenus en français et en mathématiques varient dans le même sens, comme en témoigne l'allongement du nuage de points le long de la diagonale (graphique 1). Les académies qui obtiennent de bons résultats en français présentent également un taux de réussite élevé en mathématiques.

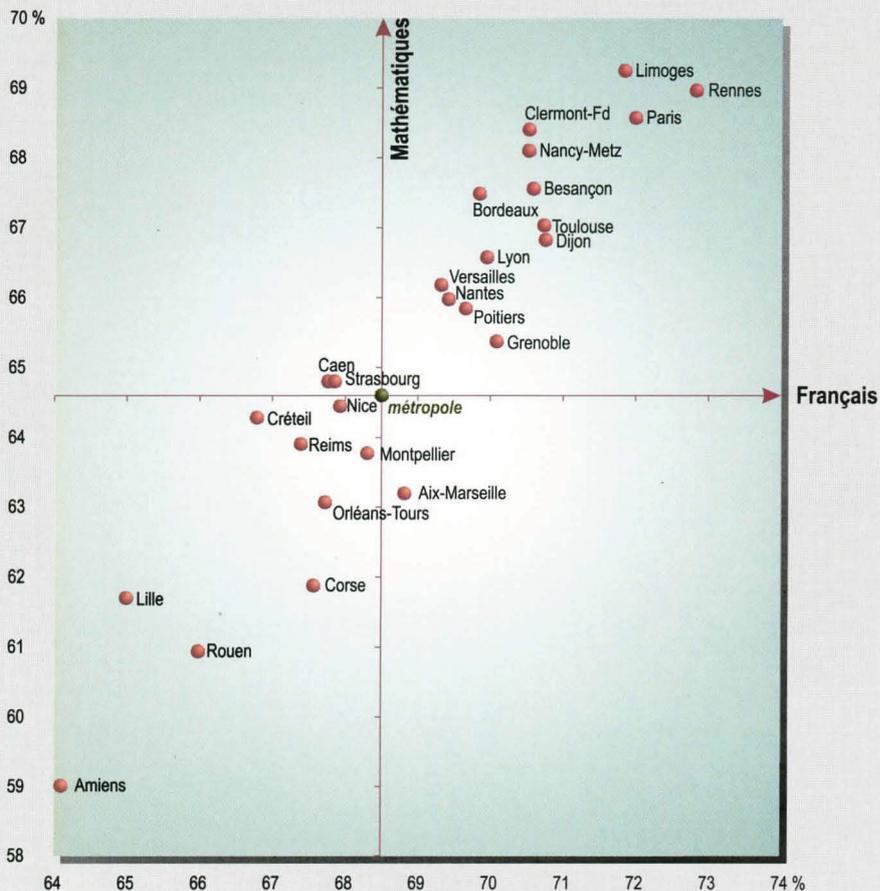
On a complété cette année l'étude des scores moyens par une analyse des disparités propres à chaque académie, s'appuyant sur les résultats qu'obtiennent dans chacune d'entre elles deux populations extrêmes : les élèves dont le score global (en mathématiques et en français) les place parmi les 10 % d'élèves les plus forts ou bien parmi les 10 % d'élèves les plus faibles (déciles supérieur et inférieur). Tandis que les élèves les plus forts ont des scores relativement homogènes selon les académies (autour de 180 points sur 200), les différences sont plus marquées parmi les élèves les plus en difficultés dont le score varie entre 60 et 85 points (et moins encore dans les DOM : entre 22 et 42 points). L'échelonnement des situations académiques rappelle celui des scores moyens observés auprès de l'ensemble des élèves (graphique 2).

Les acquis scolaires...

Résultats observés (sur 200) en français et mathématiques en 2000 (public + privé)



Comparaison des résultats en français et mathématiques en 2000



La structure sociale explique en partie les disparités géographiques

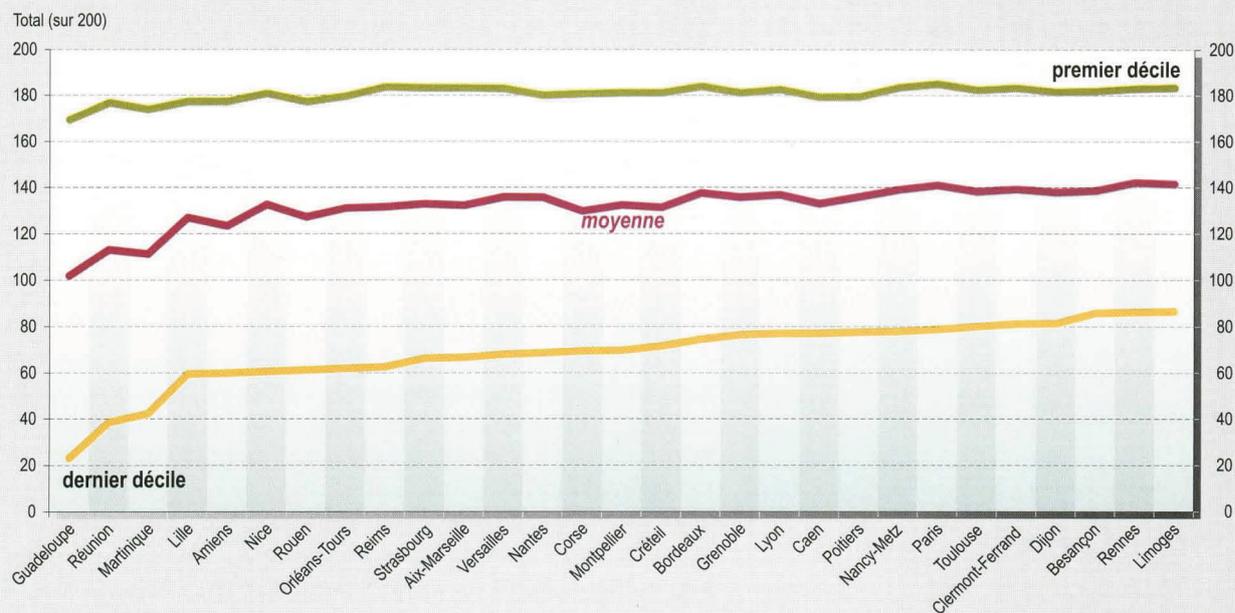
Conformément à ce que l'on observe habituellement, la réussite des élèves est liée à leur origine sociale. Par exemple, en français, les enfants de cadres devancent les enfants d'ouvriers de 15 points (sur un total de 100) dans l'échantillon national retenu pour la classe de 6^e.

Dès lors, la structure par catégorie socioprofessionnelle, variable selon les académies, peut contribuer à expliquer une partie des différences de résultats obtenus aux évaluations. En tentant de corriger les résultats bruts des effets dus à la structure sociale, on calcule ainsi pour chaque académie un « score attendu », qui correspond à celui qu'elle obtiendrait si les enfants d'une même catégorie sociale présentaient partout la même réussite.

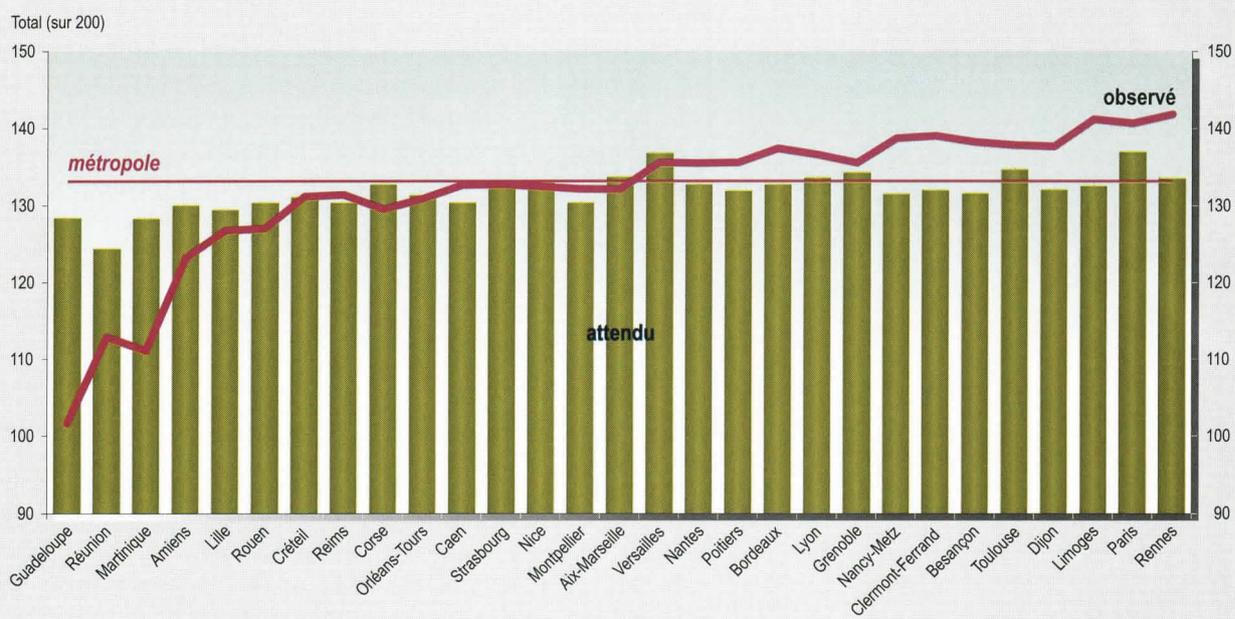
Si ces calculs permettent de relativiser l'ampleur des disparités géographiques, il reste des différences sensibles entre les scores attendus et les scores observés (graphique 3) révélant les plus ou moins bonnes performances des académies en matière d'acquis scolaires. Tandis que dans les académies d'Outre-mer et d'Amiens les valeurs observées restent inférieures aux valeurs attendues, les académies présentant les meilleurs résultats font réellement mieux qu'elles ne devraient, compte tenu de leur structure sociale.

... à l'entrée en sixième

Dispersion des résultats observés en 2000



Résultats observés et attendus en 2000



**62 % de jeunes bacheliers en 2000,
contre un quart vingt ans plus tôt**

Franchissant la barre des 200 000 lauréats en 1975, dépassant le total de 300 000 à la session 1988, puis celui de 400 000 trois ans plus tard, le nombre de bacheliers n'a cessé d'augmenter durant les deux dernières décennies, jusqu'à la session 1995, avant de subir les effets de la baisse démographique et des tassements des progrès de scolarisation. Malgré une relative stabilité lors des dernières années, la proportion de bacheliers dans une génération s'établit aujourd'hui à 62 % contre seulement 25 % il y a un quart de siècle.

Cette hausse considérable (+ 37 points) touche l'ensemble du territoire français, en bénéficiant de la diversification progressive du baccalauréat et de l'accès plus fréquent en lycée : aux bacs littéraires et scientifiques de l'enseignement général sont venues s'ajouter, à la fin des années 1960, les séries industrielles et tertiaires du bac technologique, puis celles du bac professionnel en 1987. La hausse de la proportion de bacheliers de 1975 à 2000 est imputable pour moins de la moitié seulement au baccalauréat général (près de 15 points), pour 12 points au technologique, et 11 points au professionnel. L'élévation régulière des taux de réussite constatée ces dernières années explique seulement un cinquième de cette hausse. En 2000, un peu moins d'un tiers d'une génération obtient le baccalauréat général (en métropole), 18 % le baccalauréat technologique, et 11 % le baccalauréat professionnel.

**Avec près de 70 % de lauréats
dans une génération,
la Bretagne distance nettement l'Alsace
et le Sud-Est méditerranéen**

Les disparités géographiques d'obtention du baccalauréat ont évolué. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, la Bretagne s'est progressivement installée en tête des régions les plus diplômées, avec 70 % de bacheliers en 2000, devant les académies de Versailles, Nantes, Grenoble et Clermont-Ferrand. À l'opposé, les académies d'Aix-Marseille, Montpellier, Strasbourg figurent en-deçà de la moyenne nationale (entre 57 % et 58 % de jeunes bacheliers), bien que l'ampleur des disparités tende à se réduire sensiblement.

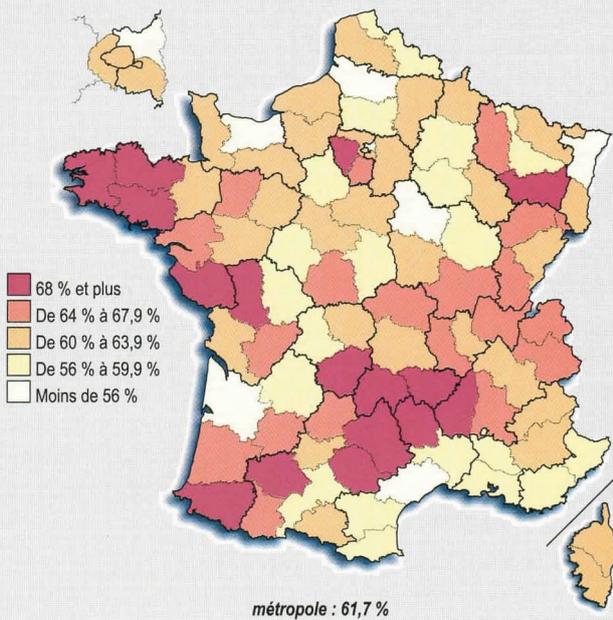
**Le bac général reste davantage implanté
dans les lieux traditionnels
de forte scolarisation**

Les proportions de bacheliers présentées ici pour la session 2000 font l'objet d'une innovation importante : les bacheliers sont en effet classés selon le lieu de résidence de leurs parents, et non plus leur lieu de scolarisation. Ces calculs permettent de mieux apprécier les proportions réelles de bacheliers selon leur origine géographique, notamment en Ile-de-France où les phénomènes « migratoires » sont importants parmi les lycéens. Sans inclure ses bacheliers originaires de banlieue, Paris voit ainsi son taux ramené à 63 %, à peine au-dessus de la moyenne nationale. La capitale se trouve dès lors nettement distancée par des départements de province, comme l'Aveyron, les Côtes-d'Armor ou le Finistère, qui comptent plus de 73 % de bacheliers à la session 2000. À l'opposé, on en compte moins de 55 % dans le Bas-Rhin, en Seine-Saint-Denis, Hérault et Calvados.

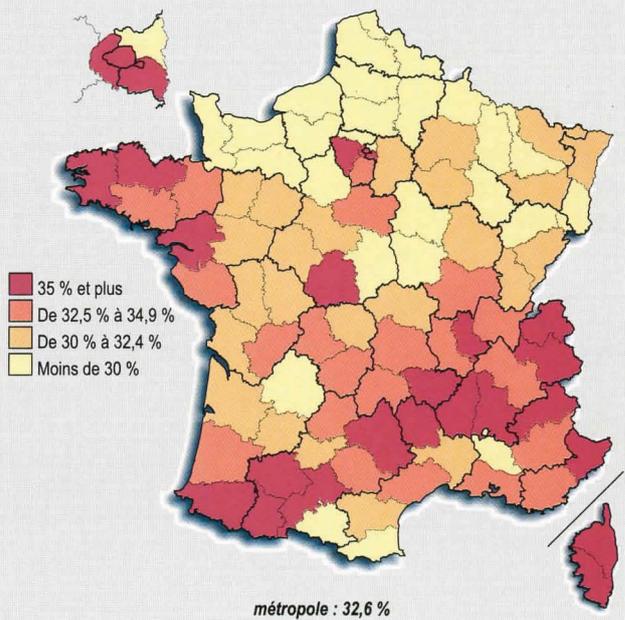
La proportion de bacheliers généraux, ...

Proportions départementales de bacheliers dans une génération en 2000*

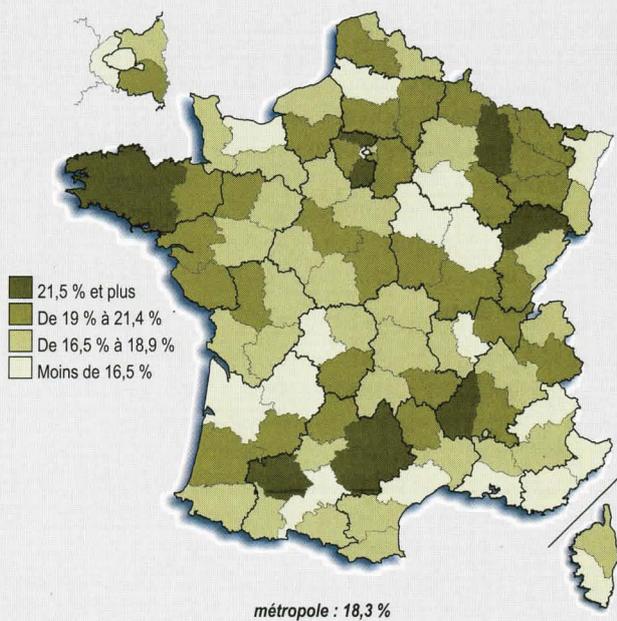
Total



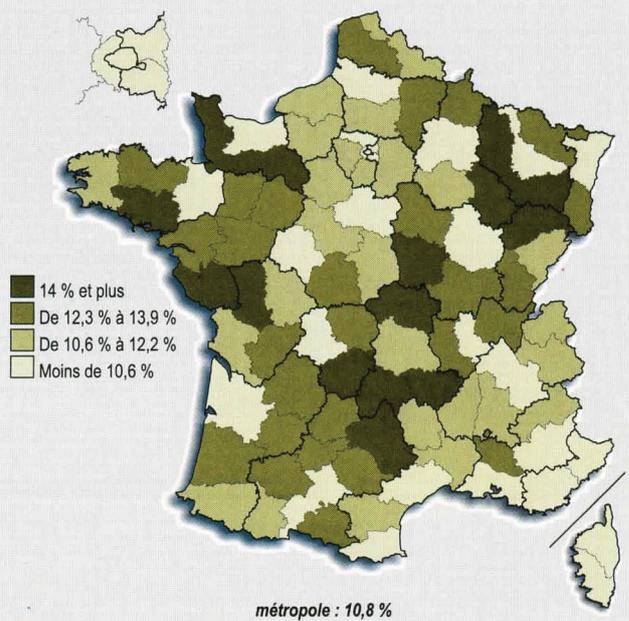
Généraux



Technologiques



Professionnels



* bacheliers classés selon le lieu de résidence de leurs parents.

Les séries technologiques et professionnelles, notamment dans les spécialités industrielles, mieux représentées dans les régions du Nord de la France

Si les fréquences d'obtention du baccalauréat général permettent de retrouver les traces des lieux traditionnels de forte scolarisation, l'avance du Midi s'est en revanche souvent et progressivement estompée du fait d'un moindre développement de l'enseignement technologique et professionnel, davantage implanté dans les régions du Nord et de l'Est, mais aussi en Bretagne ou au sein du Massif central.

Au-delà du nombre et de la proportion de bacheliers, il convient de veiller à leur répartition équilibrée dans les différentes filières, à l'alimentation notamment des séries scientifiques et industrielles qui fournissent les ingénieurs, et beaucoup des enseignants et techniciens de demain.

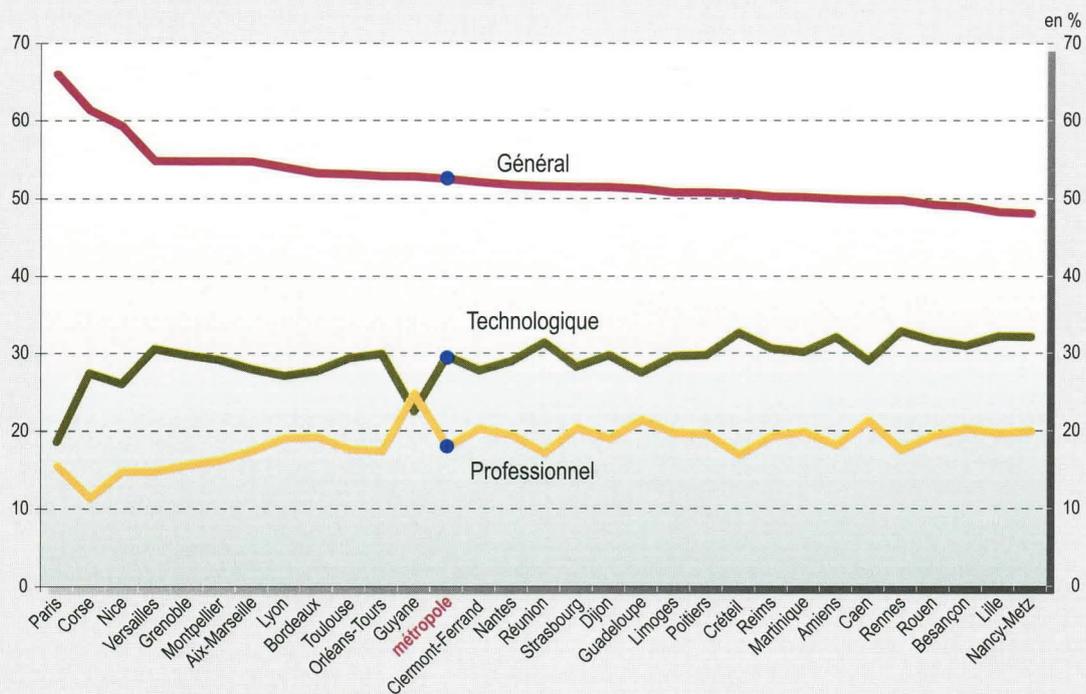
Le baccalauréat général regroupe en moyenne 52,5 % de l'ensemble des lauréats, les proportions allant de 48 % à Lille et Nancy-Metz, à plus de 60 % pour Paris et la Corse. La moitié des bacheliers généraux sont lauréats des séries scientifiques, la proportion restant plus élevée à Lille, Toulouse et Strasbourg (supérieure à 52 %) qu'à Amiens, Rouen, Caen, en Corse ou Outre-mer (inférieure à 48 %).

Le baccalauréat technologique rassemble 30 % des lauréats, mais moins de 20 % à Paris contre plus de 32 % à Amiens, Créteil, Lille, Nancy-Metz et Rennes. La part du bac professionnel, en moyenne de 18 %, dépasse 20 % dans les académies de Besançon, Caen, Clermont-Ferrand et Strasbourg, ainsi qu'en Guadeloupe et Guyane. Les spécialités industrielles (production pour le professionnel, et STI pour le technologique) sont plutôt mieux représentées dans les académies de Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon et Limoges. Les formations tertiaires prédominent toujours très largement en région parisienne, à la Réunion et en Corse.

Note : tandis que la part d'une génération accédant au niveau du baccalauréat s'élève à 69 % à la rentrée 1999, la proportion de bacheliers atteint 61,7 % à la session 2000. Ces valeurs ne se déduisent donc pas l'une de l'autre par application des taux « habituels » de succès au bac (proches de 80 %), mais se situent dans un rapport maintenant supérieur à 90 %, qui donne pour un élève parvenant en terminale une idée des chances qu'il a d'obtenir le diplôme, soit directement, soit après redoublement.

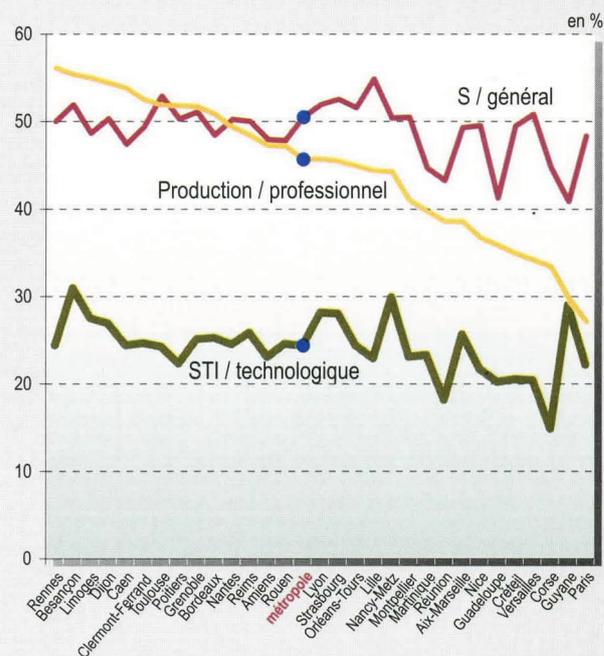
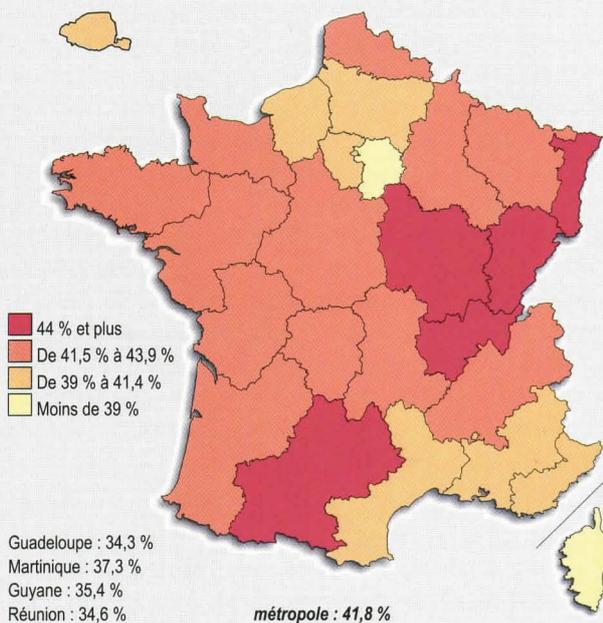
... technologiques et professionnels

Répartition des bacheliers par type de baccalauréat en 2000



Proportion de bacheliers scientifiques en 2000

Part (S + STI + Production)



**Réussite accrue aux examens
de l'enseignement secondaire :
brevet, baccalauréats, CAP et BEP**

**Rennes en tête de la réussite
au brevet et au baccalauréat**

Lors des deux dernières décennies, de plus en plus de jeunes ont franchi les quatre années de collège, pour accéder au lycée, puis à l'enseignement supérieur. Cet afflux croissant vers des niveaux de formation plus élevés s'est accompagné non seulement d'une réduction sensible des redoublements (qui accélère les parcours scolaires), mais également d'une hausse quasi générale de la réussite aux examens. Ces phénomènes sont venus amplifier les évolutions entraînées par l'objectif national d'amener « 80 % des jeunes générations au niveau du baccalauréat ».

La formation dispensée au collège est sanctionnée par un brevet (général, technologique ou professionnel), attribué sur la base des notes à l'examen et des résultats obtenus en classes de quatrième et troisième. Depuis 1987, le taux de succès a gagné plus de 15 points, pour dépasser légèrement 78 % à la session 2000 : la hausse est particulièrement nette en série professionnelle, dont les candidats sont issus d'une troisième préparatoire au CAP.

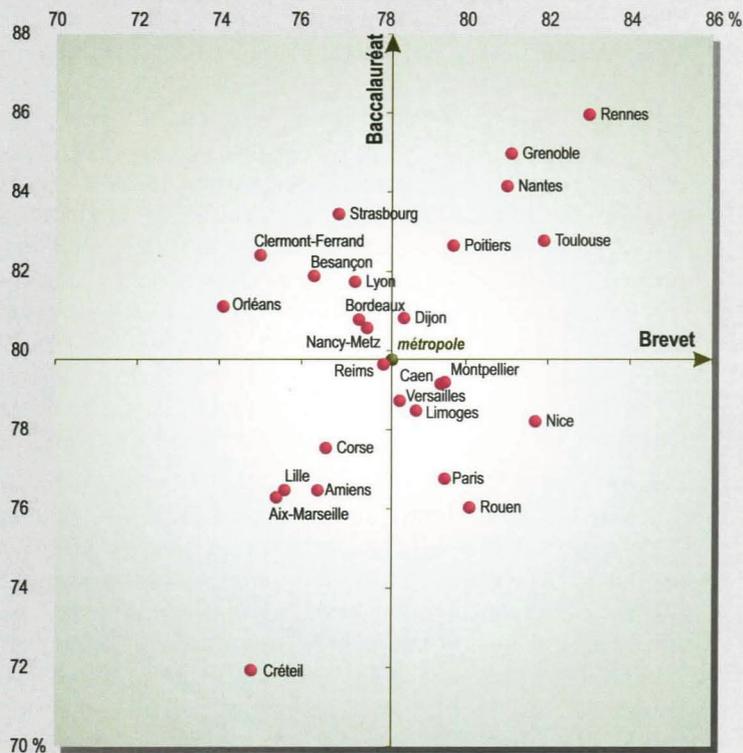
En fin de second degré, un même constat se dégage de l'évolution des résultats aux baccalauréats : hausse de la réussite moyenne, qui se rapproche de 80 % contre environ 68 % au milieu des années 1980, et resserrement des valeurs observées dans les différentes filières. Alors que les candidats des séries technologiques ont longtemps connu des taux de succès inférieurs à ceux de leurs camarades, notamment des séries générales et en particulier de la série scientifique, la session 2000 est marquée par un regroupement des résultats autour de la moyenne globale.

Cette tendance à la réussite accrue aux examens, qui témoigne de l'attachement porté à la fois par les candidats et par les établissements à l'obtention des diplômes, passeports pour la poursuite d'études ou pour une meilleure insertion professionnelle, semble toutefois difficilement imputable à la seule élévation du « niveau » des candidats. Elle se vérifie également pour les premiers diplômes professionnels que sont le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le brevet d'études professionnelles (BEP). Entre ces deux examens, on assiste à une inversion des courbes de taux de succès au début des années 1990, le CAP ayant pris l'avantage sur le BEP pour présenter aujourd'hui une réussite de 75 %, supérieure de 20 points à celle de 1985 (en profitant sans doute de la présence croissante de candidats inscrits simultanément dans une préparation au BEP, dont les taux de succès sont bien supérieurs aux autres).

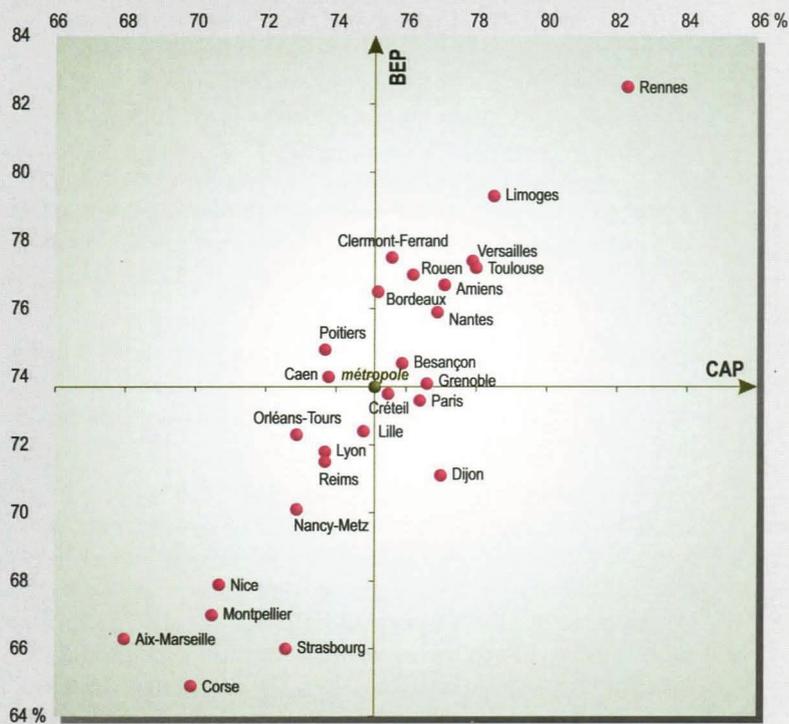
Commune à toutes les académies voire à tous les départements, cette amélioration générale des résultats laisse cependant subsister des disparités « géographiques », relativement stables et convergentes, que l'on ne peut sans doute pas, comme pour les évolutions dans le temps, expliquer totalement par des disparités de « niveau des candidats ».

La réussite aux examens

Taux de succès au brevet et au baccalauréat – session 2000



Taux de succès au CAP et au BEP – session 2000



**Dans le Midi méditerranéen,
faible succès dans les filières
professionnelles**

L'observation comparée des taux de succès aux sessions 2000 du brevet et du baccalauréat montre une assez grande variété de situations, pas nécessairement « concordantes » entre les deux examens, mais avec une opposition assez nette entre deux groupes d'académies. D'un côté, Rennes, suivie de Grenoble, Nantes, Toulouse, puis Poitiers figurent assez nettement au-dessus des deux taux de succès nationaux, à l'inverse des académies de Créteil (située 8 points en dessous de Rennes pour les taux de succès au brevet et 14 points en dessous pour le baccalauréat), puis Amiens et Lille, de même que la Corse et Aix-Marseille. Plusieurs académies présentent en revanche des résultats « contradictoires » : Nice, Paris et Rouen ont de bons résultats au brevet, mais pas au baccalauréat, alors que c'est l'inverse pour Strasbourg, Besançon, Clermont-Ferrand et Orléans-Tours.

Le rapprochement des résultats au CAP et BEP fait cette fois ressortir une très forte corrélation ou ressemblance des situations académiques. Rennes se signale à nouveau par des performances nettement supérieures à la moyenne, ce qui présente une cohérence d'ensemble forte avec les résultats que cette académie obtient par ailleurs, notamment aux évaluations nationales de CE2 et sixième. À l'opposé, Aix-Marseille et la Corse sont à nouveau en dessous des moyennes nationales, accompagnées cette fois de Nice, Montpellier, de même que Strasbourg qui oriente pourtant nombre de ses élèves vers ces préparations au CAP et au BEP.

La relative stabilité dans le temps de ces positions académiques respectives confère sans doute une certaine solidité aux résultats observés lors des sessions de l'année 2000, qui ne semblent pas indépendants de ceux que la mesure des acquis scolaires des élèves met aussi en évidence. La persistance presque « traditionnelle » de telles disparités, de plus ou moins bons résultats qui semblent s'instaurer dans diverses académies, suscite cependant une interrogation : à valeur égale, les élèves ont-ils bien, selon leur situation géographique, les mêmes chances de succès aux examens nationaux ?

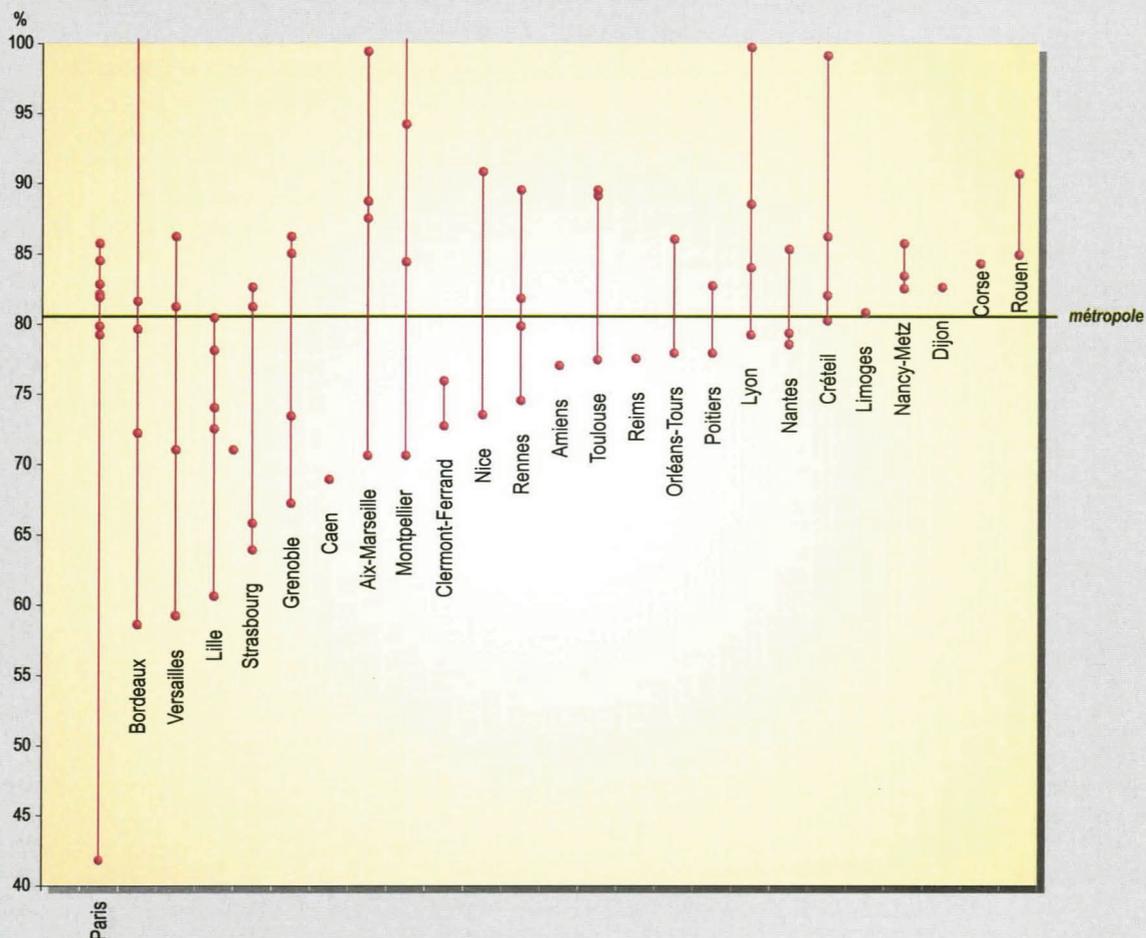
**Disparités importantes des succès
au DEUG entre les universités**

Le taux de succès au DEUG est un nouvel indicateur : il rapporte le nombre de diplômés (hors doubles-inscriptions) aux entrants « confirmés », c'est-à-dire ceux qui ont poursuivi leurs études en premier cycle un an après leur entrée.

Le taux de succès de la métropole est de 80,3 %. Les disparités académiques sont relativement peu importantes comparées aux disparités entre les universités elles-mêmes : moins de 5 points d'écart à l'intérieur des académies de Clermont-Ferrand, Nancy et Poitiers, contre plus de 35 points d'écart à Bordeaux, Montpellier et Paris. Ainsi les taux les plus forts (plus de 99 %) sont atteints dans les académies de Bordeaux, Montpellier, Lyon, Aix-Marseille et Créteil, alors que les taux les plus faibles sont observés à Paris, Bordeaux, Versailles, Lille et Strasbourg.

La réussite aux examens

Taux de succès au DEUG en 2000



Chaque point représente une université. Pour chaque académie, une ligne verticale relie l'université présentant le plus faible taux de succès au DEUG à l'université présentant le plus fort taux de succès. Pour l'académie de Paris, les valeurs s'échelonnent de 42 % (au minimum) à 86 % (au maximum).

Les taux de réussite sont issus du cumul de quatre taux indépendants entre eux (le taux de réussite en 2 ans, en 3 ans, en 4 ans et en 5 ans). Dans certains cas, le cumul des taux peut dépasser 100 %.

Des conditions d'insertion fortement dépendantes de la conjoncture

Amélioration, en février 1999, de la situation des jeunes lycéens

L'accès à un emploi non aidé varie selon le diplôme obtenu, et les académies

Les apprentis trouvent plus rapidement un emploi

Différents facteurs conjoncturels pèsent, ces dernières années, sur les conditions d'insertion professionnelle des jeunes. La reprise de l'activité économique a permis de faire reculer la fréquence du chômage, faisant passer le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans de 767 000 en septembre 1997 à 524 000 trois ans plus tard. Le devenir des jeunes sortant de formation initiale est également marqué par la disparition, maintenant totale, du service national, et l'émergence des « emplois jeunes ».

Les résultats de l'enquête « Insertion dans la vie active » permettent de mesurer, chaque mois de février, la situation des jeunes sortis de lycée ou de centre d'apprentissage 7 mois plus tôt : ceux qui occupent un emploi non aidé sont rapportés à l'ensemble des jeunes présents sur le marché de l'emploi (total des sortants excluant les inactifs et ceux qui suivent le service national).

En février 1999, cette fréquence de jeunes salariés varie de 44,4 % pour les lycéens titulaires d'un CAP-BEP, à 47,4 % pour les bacheliers technologiques, 56,6 % pour les bacheliers professionnels, et près de 66 % pour les diplômés d'un BTS. Si ces données montrent une nette amélioration par rapport à 1996 (+ 5 points pour les diplômés de CAP-BEP et bac professionnel, + 4 points pour le BTS), les différences liées au diplôme et à la situation géographique restent fortes.

Si le niveau de formation joue partout un rôle déterminant, l'académie de Strasbourg se distingue par des proportions de jeunes en emploi supérieures de 10 points aux moyennes nationales, quel que soit le diplôme obtenu ; celles de l'Ile-de-France et Rhône-Alpes, Nantes et Orléans-Tours se situent systématiquement au-dessus de la moyenne. Les conditions d'insertion semblent en revanche plus difficiles dans les académies d'Amiens, de Corse, Lille et Montpellier.

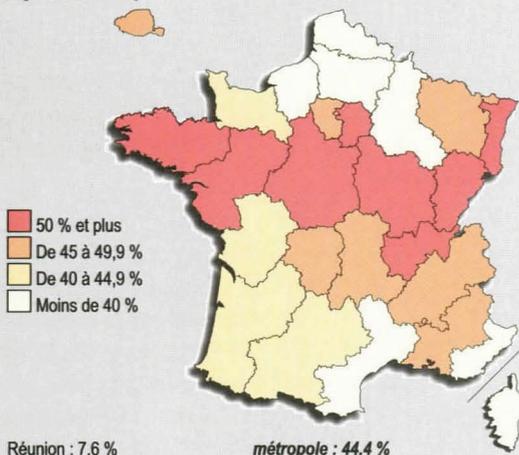
Tandis que les académies de Besançon, Dijon, Nancy-Metz et Poitiers enregistrent des progrès sensibles, le devenir des jeunes titulaires d'un CAP-BEP reste particulièrement préoccupant à Lille, en Corse, à Amiens, Montpellier et Rouen. Il est en revanche bien meilleur à Besançon, de même que celui des bacheliers professionnels de Rennes et Grenoble, ou des diplômés d'un BTS en Ile-de-France.

En février 1999, l'accès à un emploi se révèle partout plus fréquent parmi les jeunes issus de l'apprentissage. S'agissant des apprentis titulaires d'un CAP-BEP, les plus nombreux, l'avantage par rapport à leurs camarades lycéens est en moyenne de 16 points : 70 % d'entre eux occupent un emploi non aidé en Rhône-Alpes, plus des trois quarts en Alsace. Cette comparaison mérite cependant d'être nuancée, les garçons issus des filières industrielles, dont l'insertion est la meilleure, étant sur-représentés au sein de l'apprentissage.

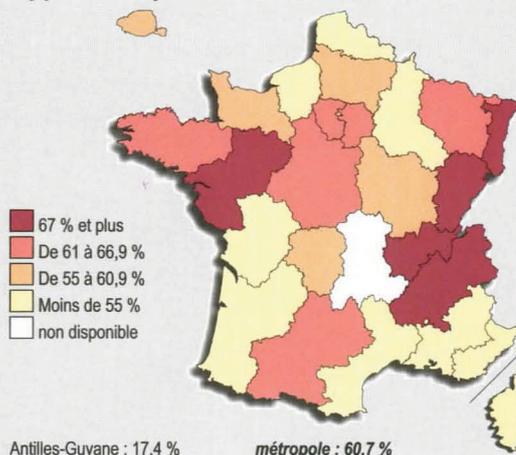
La situation des jeunes sept mois après leur sortie de l'école

Proportion de diplômés en emploi non aidé en février 1999

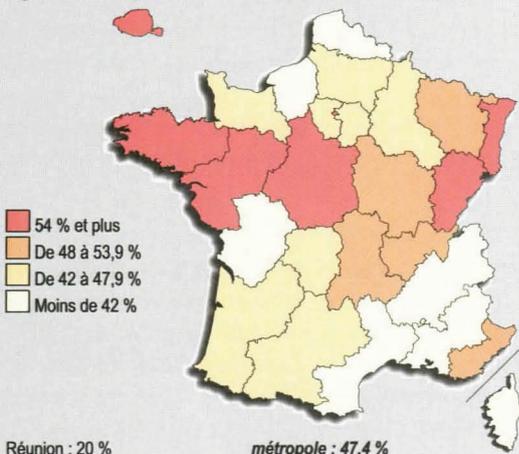
Lycéens diplômés d'un CAP-BEP



Apprentis diplômés d'un CAP-BEP

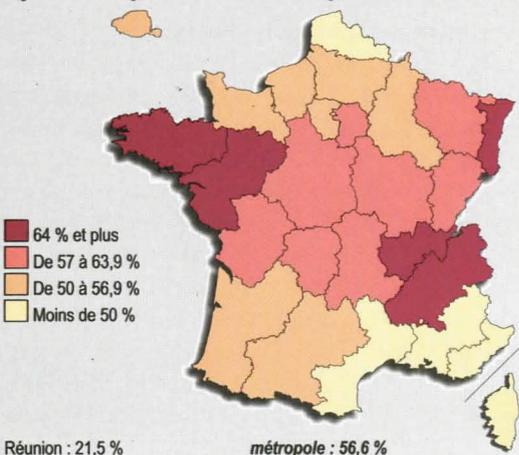


Lycéens diplômés d'un bac technologique

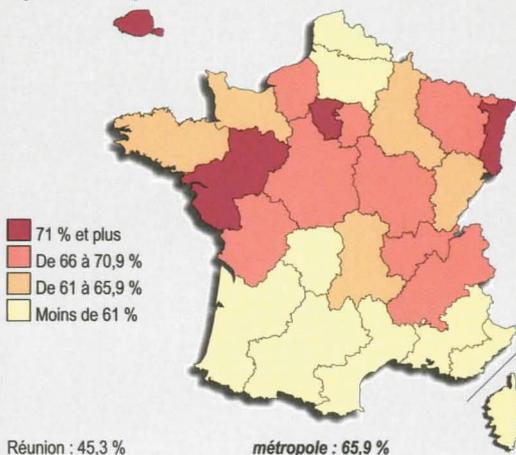


Note : l'enquête IVA (IPA pour les apprentis) est réalisée auprès des jeunes sortis de lycées ou lycées professionnels en 1997-98 et renseigne sur leur situation au 1^{er} février 1999 : emploi, stage, service national, chômage, apprentissage. Parmi les situations d'emploi, on retient ici l'emploi non aidé, hors contrats de travail particulier (CES, contrat de qualification, etc.). La part des jeunes salariés, occupant ainsi un emploi non aidé (à durée déterminée ou indéterminée : CDD et CDI), est calculée sur l'ensemble des jeunes sortants n'étant ni en poursuite d'études, ni en apprentissage, ni au service national.

Lycéens diplômés d'un bac professionnel



Lycéens diplômés d'un BTS



**La typologie des académies
selon leur environnement
« socio-économique »**

**La typologie des académies
selon la réussite et le parcours
de formation des jeunes**

L'ensemble des données recueillies sur l'environnement socio-économique et sur les parcours et la réussite scolaire permet de dresser deux typologies des académies.

La première regroupe les académies en fonction de **8 variables d'environnement** qui peuvent avoir une incidence sur le fonctionnement du système éducatif ou sur la réussite des élèves : la démographie, la ruralité, les revenus, les PCS, les diplômes et la nationalité des parents, le chômage.

Le Nord (de l'académie de Rouen à celle de Nancy-Metz) et le Midi méditerranéen (y compris la Corse) connaissent des difficultés sociales importantes, mais dans des contextes démographiques opposés : le Nord, dont les difficultés sont relativement anciennes, a une part importante de PCS défavorisées ; il connaît une très forte baisse démographique, à l'inverse du Midi où les taux de chômage et de RMIstes sont importants. On apprécie encore mal les liens que ces difficultés nouvelles dans le Midi entretiennent avec la réussite scolaire des élèves.

Dans une « France médiane », allant de Rennes à Besançon, la ruralité est encore importante et la population, sans être particulièrement favorisée, ne rencontre pas de problèmes majeurs de chômage et de pauvreté.

Enfin, l'Île-de-France se distingue par la richesse de ses ménages, leur haut niveau de diplôme et une forte proportion de population étrangère.

La seconde typologie regroupe les académies en fonction de **dix variables décrivant la réussite et les parcours de formation des jeunes** : poursuites d'études, insertion, retards scolaires, niveau des sortants, taux de réussite à l'évaluation 6^e, taux de réussite au bac et au BEP.

Un premier ensemble cumule tous les indicateurs de réussite, de la 6^e au bac : il rassemble des académies de l'Ouest (Rennes, Nantes, Bordeaux et Toulouse), de Rhône-Alpes et d'Auvergne.

Plus au Nord, de Poitiers à Strasbourg, mais aussi à Caen, les jeunes restent moins longtemps en formation et présentent de faibles retards scolaires. L'Île-de-France et le Limousin sont au contraire des académies à forte poursuite d'études et à retard important.

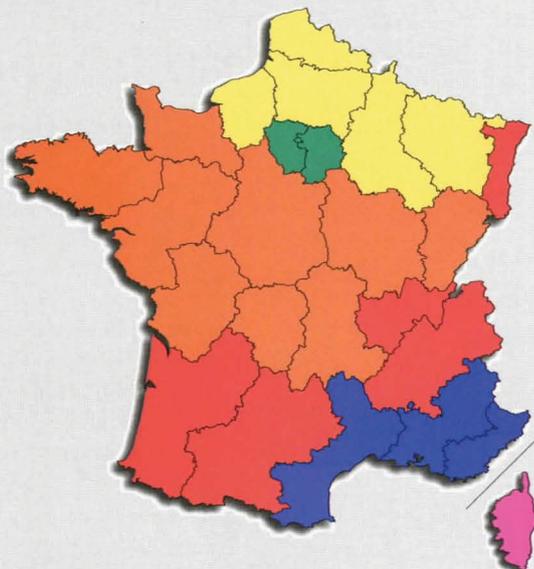
Enfin, dans le Nord et le Midi méditerranéen, l'insertion professionnelle des jeunes se fait mal, et les taux de réussite aux examens sont faibles. Mais ils présentent deux modèles de formation très différents.

Le Nord a augmenté considérablement l'accès au niveau IV par le développement de la voie professionnelle tandis que le Midi est resté sur un modèle de poursuite d'études générales qui se trouve aujourd'hui confronté à de nouvelles difficultés sociales. Alors qu'en 1975, les trois académies méditerranéennes étaient en très bonne position pour la proportion de bacheliers dans une génération, elles sont aujourd'hui parmi les plus mal placées. Même si elles ont réussi à stabiliser les sorties sans qualification, il leur reste à développer dans les années à venir un modèle favorisant la formation professionnelle au niveau IV.

Typologies des académies

Typologie des académies en fonction de...

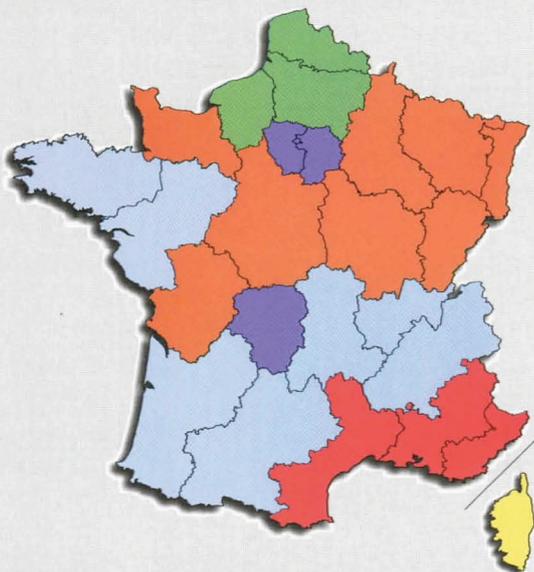
... 8 variables
d'environnement 1996-1999



Légende de la carte environnement

- Classe 1** Perte d'effectifs, population peu diplômée, peu de RMIstes et de chômeurs, peu d'étrangers, ruralité importante
- Classe 2** Effectifs stables, situation moyenne sur les autres variables
- Classe 3** Importance des PCS défavorisées, forte perte d'effectifs
- Classe 4** Importance du chômage et du RMI, effectifs en hausse
- Classe 5** Population urbaine à revenus élevés, fortement diplômée, pourcentage important de pop. étrangère, faible part de PCS défavorisées
- Classe 6** Population étrangère très importante, beaucoup de RMIstes, ruralité

... 10 variables
de parcours et de réussite 1999-2000



Légende de la carte parcours-réussite

- classe 1** Flux vers la 2nde générale et technologique faible, pourcentage important de sortants aux niveaux VI, Vbis et V
- classe 2** Part faible de bacheliers dans une génération, peu de poursuites d'études vers le bac professionnel, échec important au BEP
- classe 3** Réussite élevée à l'évaluation 6^e, part importante de bacheliers dans une génération, peu de sorties sans qualification, taux de réussite élevés au bac et au BEP
- classe 4** Flux important vers la 2nde g & t, part importante des poursuites d'études vers le bac professionnel, accès au niveau IV élevé, réussite au bac faible et retard important en 3^e
- classe 5** Réussites au bac et à l'évaluation 6^e faibles, part importante de sortants sans qualification, difficultés d'insertion au niveau V
- classe 6** Faible accès au niveau IV, peu de poursuites d'études vers le bac professionnel, part importante des sortants sans qualification, retard important en 3^e

Note : Ces deux typologies ont été réalisées par classification ascendante hiérarchique, en fonction d'une série d'indicateurs. Cette méthode permet de regrouper les académies en fonction de leurs ressemblances.

Indicateurs utilisés pour la première typologie :

Évolution des effectifs du premier degré public entre 1990 et 1999, pourcentage de la population résidant dans un espace à dominante rurale, pourcentage de bacheliers parmi les plus de 25 ans, pourcentage d'étrangers parmi les parents d'élèves de collèges publics, revenu des ménages par habitant, pourcentage de RMIstes, pourcentage de PCS défavorisées parmi les parents d'élèves de 6^e des collèges publics, taux de chômage.

Indicateurs utilisés pour la seconde typologie :

Score moyen à l'évaluation 6^e (français + mathématiques), taux de réussite au bac et au BEP, flux des élèves de 3^e vers la seconde générale et technologique, taux de poursuite d'études des jeunes qui préparent un BEP ou un CAP vers le bac professionnel, pourcentage de sortants sans qualification et de sortants au niveau IV parmi les sortants du secondaire, pourcentage de bacheliers dans une génération, taux de retard de deux ans et plus en 3^e, part des jeunes diplômés de niveau V en emploi non aidé sept mois après leur sortie.

Typologie des collèges publics et répartition territoriale

Une typologie des collèges en six classes

La connaissance relativement détaillée des populations de jeunes accueillies dans les collèges publics permet d'apprécier leurs disparités de recrutement, de mieux cerner les zones où peuvent se concentrer diverses difficultés sociales, susceptibles d'influer directement sur la réussite scolaire des élèves, les résultats des établissements et le bon fonctionnement de l'institution scolaire.

Actualisant un travail similaire, publié en 1999 dans le numéro de *Géographie de l'École* « les années 1990 », la présente étude concerne les 4 956 collèges de la France métropolitaine, pour l'année scolaire 2000-2001.

Leur analyse typologique s'appuie sur quatre critères principaux, dont trois concernent la composition sociale des collèges :

- proportion de collégiens d'origine sociale dite « défavorisée » (enfants d'ouvriers et d'inactifs) ;
- proportion d'élèves d'origine sociale dite « très favorisée », dans laquelle on regroupe les cadres, les professions intellectuelles supérieures, les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés et l'ensemble des enseignants, c'est-à-dire les groupes socioprofessionnels dont les enfants connaissent, statistiquement parlant, la meilleure réussite scolaire ;
- proportion d'élèves de nationalité étrangère.

Un quatrième critère, lié au fonctionnement du système scolaire, prend en compte, la proportion d'élèves de sixième ayant au moins deux ans de retard, sans que l'on puisse faire la part du retard à l'école primaire et lors de la première année du collège.

Ces premières variables permettant de répartir l'ensemble des collèges selon six catégories (classées de 1 à 6), deux variables supplémentaires ont été prises en compte, pour mieux caractériser chacune des classes de la typologie ainsi dégagée :

- la proportion d'élèves d'origine dite « favorisée » qui comprend l'ensemble des professions intermédiaires ;
- la proportion d'élèves d'origine dite « moyenne » qui regroupe les enfants d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants et d'employés.

Cette classification des collèges présente les caractéristiques dominantes suivantes :

- les collèges de la première classe – un sur dix –, recrutent une forte proportion d'élèves d'origine sociale dite « très favorisée » (43,5 % contre 15 % en moyenne) ;
- un tiers des collèges appartiennent à la deuxième classe ; ils recrutent parmi les catégories sociales dites « moyennes », mais leurs élèves sont très peu en retard ;
- la troisième classe, soit 30 % des collèges, compte une forte proportion d'élèves d'origine « défavorisée » ; le retard scolaire y est très faible ;
- l'importance des retards scolaires (8,5 % contre 4,1 % dans l'ensemble), caractérise en revanche le quatrième groupe (14,6 % de l'ensemble des collèges).

Les classes 2 et 4 sont celles dont la composition sociale est la plus proche de la moyenne générale. Leurs collèges se caractérisent ainsi par une certaine mixité sociale. Dans les 4 premières classes, la proportion d'élèves « étrangers » est inférieure à la moyenne nationale.

- les classes 5 et 6 rassemblent des collèges dont les élèves présentent des caractéristiques sociales et scolaires prédictives de grandes difficultés : proportions importantes d'élèves d'origine « ouvrière et inactive », d'élèves étrangers et d'élèves en fort retard scolaire, surtout dans la sixième classe ; ces deux classes dites « difficiles » et « très difficiles » représentent 12,6 % du total des collèges.

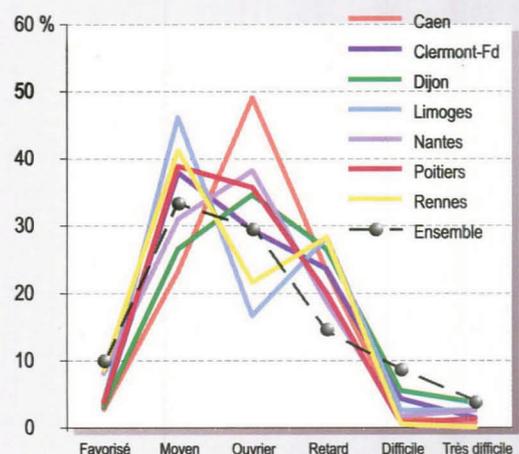
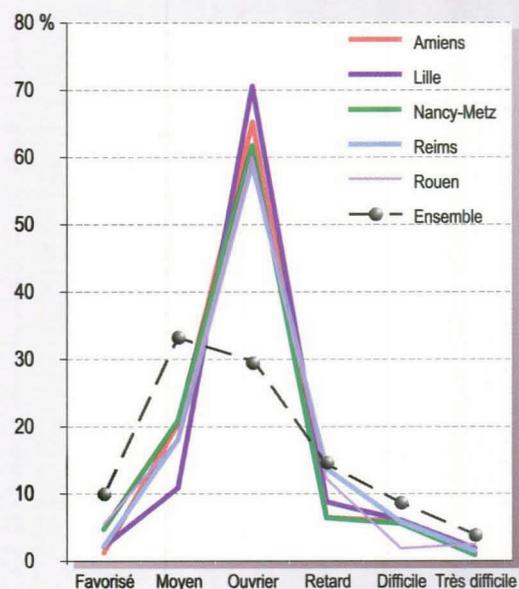
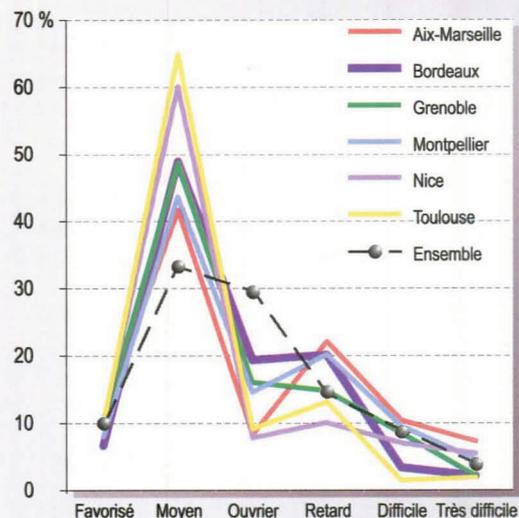
Le tableau suivant présente les valeurs moyennes que prennent les variables de la classification dans les différentes classes de la typologie. Il fait ressortir l'ampleur des disparités entre les six classes selon lesquelles se répartissent les 4 956 collèges publics.

Classes de la typologie	% d'enfants d'origine sociale très favorisée	% d'enfants de professions intermédiaires	% d'enfants d'agriculteurs, artisans, commerçants et employés	% d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs	% d'élèves étrangers	% d'élèves en retard	Nombre de collèges	Répartition des collèges selon les différentes classes
1 « Favorisés »	43,5	16,9	22,8	16,8	4,2	2,4	496	10,1 %
2 « Moyens »	17,9	17,2	31	33,9	2,7	2,7	1 651	33,3 %
3 « Ouvriers »	8,1	12,2	23,2	56,5	2,3	2,3	1 462	29,5 %
4 « Retard »	10,8	13,5	28,3	47,3	4,4	8,5	726	14,6 %
5 « Difficiles »	7,4	10,6	21,8	60,3	18,8	5,4	430	8,7 %
6 « Très difficiles »	5,7	8,2	19,4	66,7	26,7	14,9	191	3,9 %
Ensemble	15	14,3	26,2	44,3	5,3	4,1	4 956	100,0 %

Des profils académiques très contrastés témoignent de la diversité sociale de la population au travers du territoire

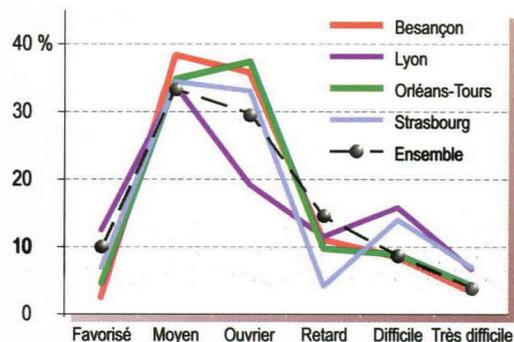
Les différentes classes de collèges identifiées dans la typologie sont inégalement représentées dans les académies. La répartition, propre à chaque académie, des collèges selon ces six catégories témoigne, au-delà des caractéristiques moyennes, de l'ampleur des disparités internes et permet de dégager des profils caractéristiques. Six groupes d'académies peuvent être ainsi distingués.

- Un premier groupe (*graphique 1*) se compose d'académies, plutôt situées dans le Sud de la France, qui comptent une proportion importante de collèges « de classes moyennes » (classe 2). Par rapport au tiers de collèges faisant en moyenne partie de cette catégorie, et qui accueillent beaucoup d'enfants d'agriculteurs, artisans, commerçants et employés, les proportions observées dans ces académies sont très supérieures : elles vont de 41,5 % à Aix-Marseille jusqu'à 64,9 % pour Toulouse. En revanche, les collèges caractérisés par leur recrutement populaire (classe 3) y sont peu nombreux. Ce groupe d'académies, qui rassemble un tiers des collèges de la métropole, n'est cependant pas très homogène. Certaines académies, comme Aix-Marseille, Bordeaux et Montpellier, ont des proportions non négligeables de collèges à fort retard scolaire (classe 4), et les collèges dits « difficiles » et même « très difficiles » des classes 5 et 6 sont plutôt bien représentés dans les académies du Sud-Est, à Aix-Marseille, Montpellier, et Nice.
- Le deuxième groupe (*graphique 2*), situé à l'inverse dans le Nord et l'Est de la France, rassemble des académies dont les collèges sont caractérisés par leur recrutement populaire (classe 3) : Amiens, Lille, Nancy-Metz, Reims, Rouen, qui regroupent au total trois collèges sur dix. Ces académies sont très homogènes, socialement parlant, l'académie de Lille ayant un profil plus « ouvrier », et moins classe « moyenne », que les autres. Les autres types de collèges y sont faiblement représentés.
- Un troisième groupe (*graphique 3*) est caractérisé par la proportion importante de collèges dans lesquels le retard des élèves en classe de sixième est très fort. Les académies de l'Ouest de la France y sont très présentes, avec Caen, Nantes, Poitiers, Rennes, accompagnées de celles de Limoges, Clermont-Ferrand et Dijon. C'est toutefois le groupe le



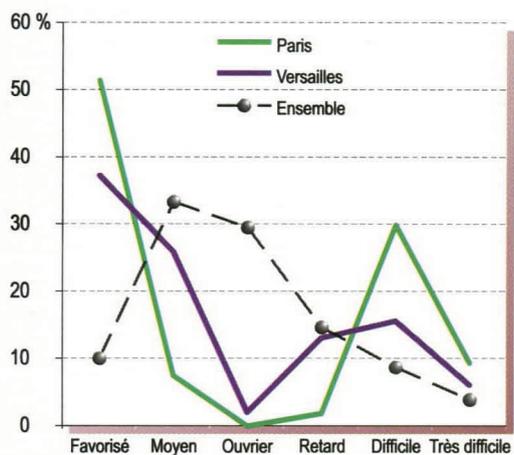
plus hétérogène. Entre les académies de Caen et Limoges, par exemple, la part des collèges à dominante « ouvrière et inactive » ou bien de ceux dits « classes moyennes » est très différente. C'est aussi dans ces académies que l'on observe une quasi absence de collèges « difficiles et très difficiles ».

- Les académies du groupe suivant, Besançon, Lyon, Orléans-Tours et Strasbourg, peuvent être qualifiées « d'équilibrées » (graphique 4). Leurs profils sont proches du profil moyen. Cependant, Lyon a beaucoup moins de collèges « ouvriers » et comprend une proportion un peu plus forte de collèges « difficiles », tandis que Strasbourg a très peu de collèges caractérisés par un fort retard en sixième.



Les deux dernières classes ne rassemblent chacune que deux académies, mais de profils si atypiques qu'elles ne peuvent être agrégées à aucun des groupes précédents.

- Les académies de Paris et de Versailles (graphique 5) sont caractérisées par l'importance simultanée de collèges dits « favorisés », et de collèges « difficiles et très difficiles », scolairement parlant. Ce profil en U (où les situations extrêmes sont surreprésentées) est révélateur de la répartition très contrastée de la population selon les zones et territoires d'une même académie. Contrastes encore plus marqués entre les arrondissements de l'Ouest et du Nord de la capitale, qu'entre le Sud et le Nord de l'académie de Versailles.



- Les académies de Créteil et de la Corse (graphique 6) présentent, pour leur part, une forte concentration de collèges qualifiés de « difficiles » et « très difficiles », c'est-à-dire de collèges dont les élèves sont plus souvent étrangers ou beaucoup plus souvent en retard qu'ailleurs. Ces traits sont encore plus accentués en Corse.

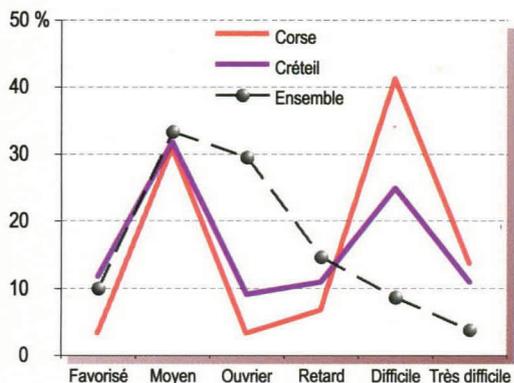


Table des sigles

A	
ATOS	(Personnel) Administratif, technique, ouvrier et de service
B	
BEP	Brevet d'études professionnelles
BIT	Bureau international du travail
BTS	Brevet de technicien supérieur
C	
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CEREPQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIPAL	Classe d'initiation préprofessionnelle en alternance
CLIS	Classe d'intégration scolaire
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau
D	
DARES	Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (ministère du Travail et de la Solidarité)
DEA	Diplôme d'études approfondies
DPD	Direction de la programmation et du développement
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DOM	Départements d'Outre-mer
E	
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté
I	
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
L	
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
LP	Lycée professionnel (ex LEP, ex CET)
M	
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
P	
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PATE	Personnel administratif, technique et d'encadrement
PIB	Produit intérieur brut
R	
REP	Réseau d'éducation prioritaire
RMI	Revenu minimum d'insertion
S	
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SMIC	Salaires minimum interprofessionnel de croissance
STI	Sciences et technologies industrielles
STL	Sciences et techniques de laboratoire
STS	Section de techniciens supérieurs
Z	
ZEP	Zone d'éducation prioritaire

Géographie de l'École



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
Éducation
nationale

Constat en 30 indicateurs
des disparités géographiques
actuelles concernant
l'offre de formation, les moyens
et les ressources humaines,
l'environnement économique et social,
les résultats



9 782110 921420

22,87 euros (150 F)
ISSN : 1249-4240
ISBN : 2-11-092142-0
Dépôt légal janvier 1993
DPD 005 01 360